

Banque de France

Rapport d'activité

2015



Le mot du gouverneur



Ce rapport d'activité est le premier que j'ai l'honneur de présenter et nous avons souhaité le faire désormais selon les trois grandes missions de la Banque de France : la stratégie monétaire, la stabilité financière et, tout autant enraciné dans notre histoire, le service économique à la collectivité.

La Banque de France est le pilier français de l'Eurosystème, ce système fédéral qui regroupe la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales. En matière de **stratégie monétaire**, notre rôle est crucial puisque nous préparons puis mettons en œuvre les décisions prises par le Conseil des gouverneurs, organe collégial. En 2015, nos équipes ont effectué 21 % des achats de titres de l'Eurosystème ; avec 1,9 milliard de billets de vingt euros imprimés, nous avons contribué à 44 % de l'émission de cette nouvelle coupure ; et, par notre action collective au niveau de l'Eurosystème, nous avons pu générer, selon les estimations convergentes, 0,3 % de croissance supplémentaire. La politique monétaire n'est pas un concept abstrait mais s'ancre, au contraire, dans notre quotidien.

En matière de **stabilité financière**, la Banque de France a la responsabilité du renforcement de la réglementation et de la surveillance des risques, mais aussi de la sécurité du système financier et des dépôts des épargnants. Nous avons apporté, avec les équipes de l'ACPR, une forte contribution au nouveau mécanisme de supervision unique européen. Nous avons également renforcé la réglementation des banques et des assurances,

ainsi que la surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Quant au **service économique**, il s'adresse aux ménages et aux entreprises. Ce sont des services concrets aux plus défavorisés avec 237 000 dossiers de surendettement définitivement traités, et 69 000 désignations d'établissements bancaires pour le droit au compte. C'est aussi pour les PME la cotation des entreprises, la médiation du crédit et demain l'accompagnement des TPE ; c'est également la réalisation d'enquêtes de conjoncture nationales et régionales toujours très attendues par les chefs d'entreprise.

Jusqu'au 1^{er} novembre dernier, Christian Noyer a présidé douze années durant aux destinées de la Banque de France : l'activité de cette année 2015 a donc été principalement placée sous sa responsabilité. Qu'il me soit permis ici de rendre hommage à son action et aux succès que, sous son impulsion, la Banque de France a su engranger.

De nombreux chantiers ont été ouverts ces dernières années. Ils seront poursuivis et amplifiés dans le cadre d'un plan stratégique d'ensemble, « **Ambitions 2020** », que nous sommes en train de construire collectivement. Ambitions 2020 a une finalité simple : renforcer les missions de la Banque de France, mettre encore plus notre institution au service des Français, et lui donner toute sa place dans le débat économique en France et en Europe.

François Villeroy de Galhau

Repères 2015



Au service de nos trois missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière et le service économique



12 269 salariés (équivalent temps plein)



96 succursales

21 antennes économiques

73 bureaux d'accueil et d'information

6,9 milliards d'euros, le produit net des activités
4,7 milliards d'euros, le résultat ordinaire avant impôt
2,2 milliards d'euros, le bénéfice net
12,9 milliards d'euros de fonds propres



- 11 %, la baisse de la consommation d'énergie

- 1,3 %, la baisse des émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies

- 7 %, la baisse des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements



La stratégie monétaire **activité 2015**



65

publications
dans des revues
à comité de lecture



47

documents
de travail publiés



3^e

banque centrale
de l'Eurosystème
en nombre de publications
répertoriées



134

milliards d'euros d'achats
de titres depuis octobre 2014
dans le cadre des opérations
non conventionnelles
de politique monétaire



145

milliards d'euros,
le montant des réserves
brutes de change
de la France
(131,4 milliards d'euros
pour les réserves nettes)



55,2

milliards d'euros,
le montant
des réserves
en devises



76,2

milliards d'euros,
l'évaluation
des réserves d'or



2 435

tonnes, le stock d'or
de la France (4^e au monde,
derrière les États-Unis,
l'Allemagne et l'Italie)



2,8

milliards de billets
fabriqués et livrés



6,7

milliards
de billets triés



7,0

milliards de coupures
délivrées aux guichets



18,8

milliards de pièces
en circulation

missions

Les décisions de politique monétaire se fondent sur un diagnostic économique précis qui mobilise des travaux de recherche de haut niveau :

- expertises, études et modélisation
- diagnostics, analyses et prévisions
- préparation des réunions (BCE, BRI, FMI, G20)

La Banque de France met en œuvre la politique monétaire et apporte la liquidité aux banques françaises pour assurer le financement de l'économie :

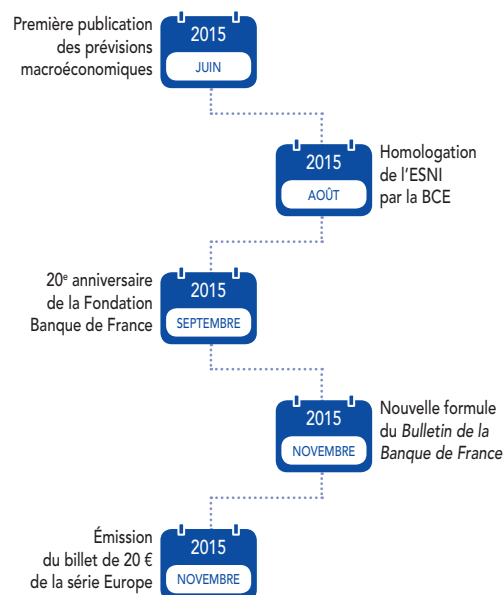
- prévisions des besoins de monnaie du secteur bancaire français
- refinancement des banques françaises
- achats de titres dans le cadre de la politique monétaire non conventionnelle de la BCE

La Banque de France est un intervenant de premier plan sur les marchés, au titre de ses activités opérationnelles, de sa gestion des infrastructures de marché et de sa gestion des réserves de change-or :

- opérations de marchés
- pilotage du futur système de règlement Target2 Securities

En tant que membre de l'Eurosystème, la Banque de France préserve la confiance dans la monnaie :

- institut d'émission
- premier imprimeur de billets en euros
- surveillance des moyens de paiement



La stabilité financière **activité 2015**



204

missions de contrôle
sur place : assurances,
banques (hors MSU),
pratiques commerciales



42

missions de contrôle pour
le compte de la BCE dans
le cadre du MSU



1 028

personnes,
les effectifs de l'ACPR



80

personnes détachées à la BCE
dans le cadre du MSU



777

établissements
bancaires agréés



827

entreprises d'assurance
et mutuelles agréées



12%

le ratio de solvabilité
(core tier one) des six principaux
groupes bancaires français



24

milliards d'euros, moyenne
quotidienne des flux de règlement
traités par les systèmes de
paiements de masse en France
en décembre 2015



307

milliards d'euros, moyenne
quotidienne des flux de règlement
traités par le système de paiement
Target2 (paiements de montant
élevé) en France en décembre 2015



2

rapports sur
l'évaluation des
risques du système
financier français



20

séminaires

1

conférence sur la stabilité
et la réglementation financières



15

projets d'étude
et de recherche

missions

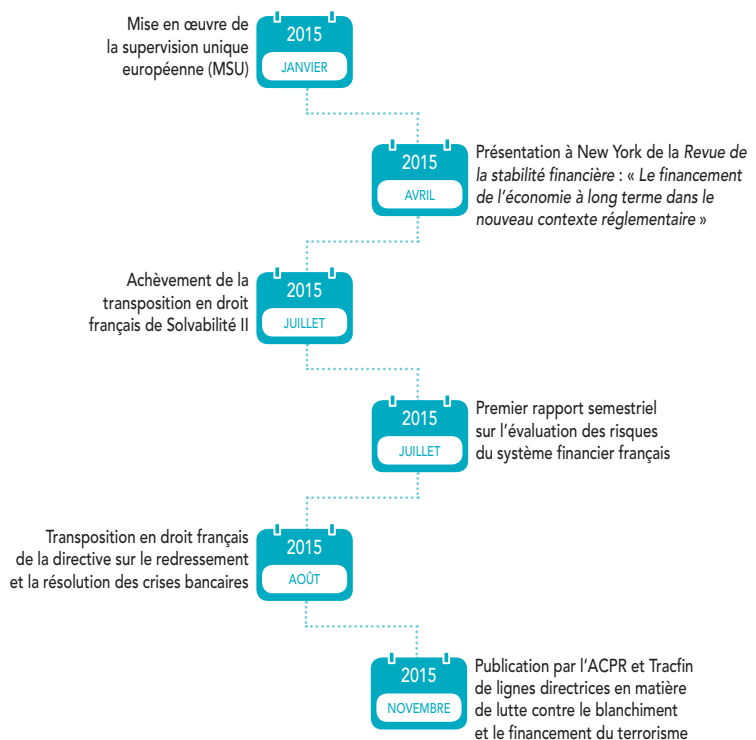
La supervision du secteur financier est assurée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution :

- contrôle des banques et des assurances
- acteur de la supervision unique européenne
- mise en œuvre des évolutions réglementaires pour les banques et les assurances
- agrément des établissements bancaires et des entreprises d'assurance
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La Banque de France veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et des infrastructures de marché dont elle assure la surveillance.

La Banque de France agit pour garantir la stabilité financière et prévenir les risques systémiques :

- analyse du risque systémique
- travaux des comités internationaux sur les risques systémiques et le cadre macroprudentiel
- coordination avec le Haut Comité de stabilité financière



Le service économique activité 2015



15 000

entreprises répondent
à l'une ou l'autre des
enquêtes de conjoncture



100 000

abonnés aux enquêtes
de conjoncture régionales
et nationales



20 000

séries statistiques
diffusées



7,2

millions d'entreprises
recensées dans FIBEN
au 31 décembre 2015



14

millions
de consultations FIBEN



252 534

entreprises non financières
(y compris des PME)
bénéficient d'une cotation



1 102

entreprises confortées
dans leur activité
(1 258 en 2014)



18 379

emplois préservés
ou confortés
(20 033 en 2014)



370 000

courriers et appels
(majoritairement à travers la
plateforme téléphonique ABEIS)



69 000

désignations d'établissements
de crédit dans le cadre du droit
au compte



573,7

milliards d'euros,
total des adjudications
de valeurs du Trésor



237 000

dossiers de surendettement
définitivement traités

missions

Les enquêtes de conjoncture et les statistiques, un diagnostic détaillé sur la situation économique :

- enquêtes nationales
- enquêtes régionales
- Stat Info

Le suivi des entreprises, reposant sur une expertise forte, permet aux équipes de mener des évaluations rigoureuses :

- cotation des entreprises
- suivi des TPE
- médiation du crédit

Le service économique rendu aux particuliers vise en premier lieu à assurer la protection des consommateurs :

- contrôle des pratiques commerciales
- le site ABEIS

La loi a confié à la Banque de France plusieurs missions qui visent à prévenir les situations de surendettement ou à favoriser l'inclusion bancaire :

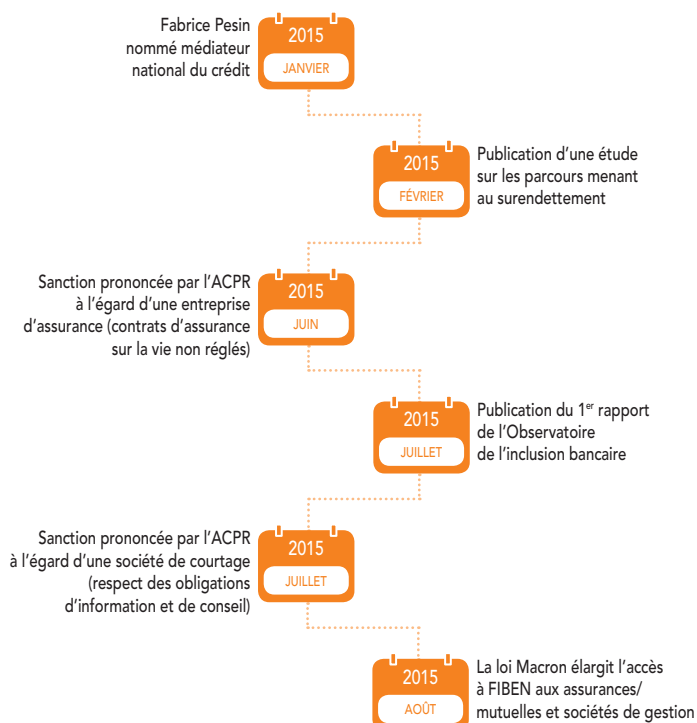
- droit au compte
- inclusion bancaire et financière

Le secrétariat des commissions départementales de surendettement, une des tâches les plus importantes effectuées par le réseau de succursales :

- apporter des solutions aux surendettés
- enquête typologique du surendettement

La Banque de France est également le banquier de l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État



MISSIONS ET STRATÉGIE DE TRANSFORMATION 14

1 Stratégie monétaire 14

Diagnostic économique et travaux de recherche de haut niveau	16
Liquidité pour assurer le financement de l'économie	18
Intervenant de premier plan sur les marchés	20
Préserver la confiance dans la monnaie	21

2 Stabilité financière 26

Supervision du secteur financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	28
Sécurité des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	31
Stabilité financière et prévention des risques systémiques	31

3 Service économique 34

Enquêtes de conjoncture et statistiques, un diagnostic régulier et détaillé de la situation économique	36
Suivi documenté des entreprises et évaluations rigoureuses	37
Service économique rendu aux particuliers	40
Le surendettement et l'inclusion bancaire	41
Secrétariat des commissions départementales de surendettement	43
La Banque de France, banquier de l'État	45

Stratégie de transformation 46

Triple objectif pour la modernisation du réseau	48
Réingénierie des fonctions opérationnelles	51
Réingénierie des fonctions de support	51
Plan numérique	52
Adaptation de la gestion des ressources humaines	52

GOUVERNANCE	56
Les organes exécutifs	58
Les organes délibératifs et de contrôle	62
L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels	63
RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE	64
Un engagement éducatif et culturel	67
Un engagement économique et citoyen	70
Un engagement vis-à-vis des collaborateurs	73
Un engagement environnemental	75
GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES	80
Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	82
Les comptes individuels de la Banque de France	91
Les comptes combinés	120
ANNEXES	126
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2016	128
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2015	130
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement	132



The background of the top half of the page is a blue-toned financial chart. It features several white and grey line graphs with markers, overlaid on a grid of dashed blue lines. Some numbers are visible on the chart, such as '117 2457', '121 0446', '437.2', and '345.2'.

1

Stratégie monétaire

Diagnostic économique et travaux de recherche de haut niveau
Liquidité pour assurer le financement de l'économie
Intervenant de premier plan sur les marchés
Préserver la confiance dans la monnaie

La Banque de France, membre de l'Eurosystème, est un acteur de la stratégie monétaire

dans la préparation et la mise en œuvre des décisions de politique monétaire

dans les fonctions d'émission et d'entretien de la monnaie fiduciaire

La Banque de France est membre de l'Eurosystème dont le mandat – confié par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – est de « maintenir la stabilité des prix » et, « sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, d'apporter son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union ».

Le gouverneur de la Banque de France participe au Conseil des gouverneurs de la BCE qui détermine la politique monétaire de l'Eurosystème.

Les décisions de politique monétaire se fondent sur un diagnostic économique précis qui mobilise des travaux de recherche de haut niveau

Les activités d'étude et de recherche, ce sont :

- une capacité d'expertise en recherches, études et modélisations,
- des diagnostics complets et argumentés, des analyses et des prévisions,
- des informations statistiques collectées, analysées et diffusées (évolutions monétaires, statistiques financières, balance des paiements, financement des entreprises),

pour aider à la décision des autorités de la Banque et de l'Eurosystème

et à la préparation des réunions externes (Conseil des gouverneurs de la BCE, BRI, FMI, G20, etc.).

La qualité des travaux menés permet d'étayer la réputation scientifique de la recherche à la Banque dans le domaine de la stabilité monétaire et financière et de renforcer son influence dans les grands débats économiques en France et à l'étranger. Entretien à cet effet des liens étroits avec la communauté des chercheurs, la Banque de France soutient la recherche externe via la Fondation pour la recherche et entretient des partenariats de recherche avec Toulouse School of Economics (TSE), Paris School of Economics (PSE), Aix-Marseille School of Economics (AMSE) et Sciences Po.



Nouveautés dans les publications économiques



15 numéros depuis décembre 2014, passage à un rythme bimensuel à partir de septembre 2015

<https://www.banque-france.fr/publications/documents-economiques/rue-de-la-banque.html>

Rue de la Banque pour une audience élargie des travaux de recherche

La Banque de France diffuse cette collection sur son site internet. *Rue de la Banque* est destinée à élargir l'audience des travaux de ses chercheurs en direction d'un public intéressé par l'économie (journalistes économiques, économistes de marché, enseignants, étudiants, etc.), tant en français qu'en anglais. Dans *Rue de la Banque*, sur un sujet qui est souvent **en résonance avec l'actualité**, les chercheurs de la Banque de France présentent leurs **vues résumées en quelques pages non techniques**.



<https://www.banque-france.fr/publications/documents-economiques/previsions-economiques.html>

Prévisions macroéconomiques de la Banque de France

La Banque de France analyse la situation économique et conduit des enquêtes de conjoncture, ce qui lui permet de fournir à l'Eurosystème et aux décideurs publics un diagnostic très fourni en informations macroéconomiques sur l'économie française, sous la forme d'indicateurs de confiance, de prévisions et d'analyses structurelles. Dans une démarche de transparence et de large information des acteurs économiques, elle a décidé de **publier deux fois par an** (en juin et en décembre) **son évaluation du contexte économique français à moyen terme**. L'analyse porte sur une estimation de l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et des principaux indicateurs macroéconomiques.



<https://www.banque-france.fr/publications/bulletins-de-la-banque-de-france/les-bulletins-de-la-banque-de-france.html>

Nouvelle formule du Bulletin de la Banque de France en novembre 2015

Il contient **davantage d'articles expliquant ou commentant l'actualité économique française et internationale**. Récemment paru : « Les ajustements de prix à la consommation en France en période d'inflation basse » (novembre-décembre 2015).



http://www.banque-france.fr/fondation/fr/telechar/V6-20ans_fondation_FR_web.pdf

Les 20 ans de la Fondation Banque de France

Le 20^e anniversaire de la Fondation pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire a donné lieu à une conférence anniversaire le 14 septembre. En 20 ans : **81 bourses de recherche**, **99 chercheurs invités**, **158 séminaires**.



Chiffres clés en 2015



38

publications dans des revues internationales à comité de lecture



47

documents de travail publiés



3^e

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées



2

prix attribués à des chercheurs de la Banque de France



19

conférences organisées (réunissant au total un millier de participants)



137

séminaires de recherche



La Banque de France apporte aux banques françaises, contre garanties, la liquidité dont elles ont besoin pour assurer le financement de l'économie

Par sa présence sur les marchés et ses interactions avec les établissements financiers, la Banque de France est un rouage déterminant de la mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs en matière de taux d'intérêt et de refinancement du

système bancaire. Elle intervient notamment au travers des opérations d'achat de titres sur les marchés ou de refinancement des banques installées en France. Elle gère le dispositif des réserves obligatoires et prévoit les besoins de monnaie centrale du secteur bancaire français.

En s'appuyant sur son expertise et sa connaissance des mécanismes de transmission de la politique monétaire, la Banque de France

participe activement aux analyses et aux réflexions sur l'évolution du cadre opérationnel tant pour les opérations de refinancement que pour le collatéral exigible (les actifs déposés en garantie), en étudiant notamment le comportement des contreparties de l'Eurosystème.

- Elle a soutenu le lancement de l'ESNI, qui représente un véritable atout pour la Place de Paris, et a largement contribué à son succès (cf. focus).

L'ESNI

Créée par cinq banques (BNP Paribas, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, HSBC France et Société Générale), l'Euro Secured Notes Issuer (ESNI) est une entité ouverte à l'ensemble des banques françaises et européennes permettant aux établissements participants de refinancer des prêts accordés aux entreprises non financières – particulièrement les PME-ETI – remplissant les critères d'éligibilité aux opérations de refinancement de l'Eurosystème et aux intervenants des marchés de capitaux de disposer d'un collatéral de très haute qualité, pouvant servir de support aux investisseurs. L'Eurosystème a fait évoluer son cadre de politique monétaire en acceptant les *Euro Secured Notes* en garantie et, le 31 août 2015, la BCE a homologué l'ESNI en tant que véhicule de titrisation des créances privées à des fins de collatéral. L'encours titrisé atteint **5 milliards d'euros**.

La Banque de France assure au quotidien le fonctionnement du dispositif, en contrôlant régulièrement les créances utilisées et en tenant les comptes espèces de l'ESNI. Elle met à disposition des intervenants ses cotations FIBEN qui garantissent la qualité de signature des émissions en toute indépendance des agences de notation.



Faits saillants

Le 31 août 2015, la BCE a homologué l'ESNI en tant que véhicule de titrisation des créances privées à des fins de collatéral.

- Elle a proposé et testé le dispositif des enchères inversées (cf. faits saillants).

Depuis plusieurs années, l'Euro-système conduit une politique monétaire non conventionnelle. Dans ce cadre, la Banque de France participe activement aux différents programmes d'achats de titres mis en œuvre de manière largement décentralisée. Un programme d'achats d'obligations sécurisées (CPBB3) a été lancé en octobre 2014, pour un total de 144 milliards d'euros à fin 2015 ; un programme d'achats de créances titrisées (ABSPP) a été lancé en novembre 2014, pour un total de 15 milliards d'euros à fin 2015 ; et un programme d'achat de titres publics et d'émetteurs supranationaux (PSPP pour *Public Sector Purchase Program*) a été lancé en mars 2015, pour un total de 492 milliards d'euros

Base statistique sur le marché interbancaire de la zone euro

En 2015, la BCE et la Banque de France ont noué un partenariat dans le cadre du projet européen MMSR (*Money Market Statistical Reporting*) en vue de construire, à des fins de politique monétaire et de stabilité financière, une base statistique sur les transactions en euros à court terme effectuées quotidiennement par les banques. La Banque de France prend en charge la réalisation et l'exploitation de la plateforme de collecte et de traitement des données transmises par les 50 plus grandes banques de la zone euro (dont 14 sont françaises), représentant 70 % du total des bilans bancaires de la zone euro (une extension est prévue dans une phase ultérieure). La Banque de France développe simultanément une plateforme nationale dédiée à l'analyse des données transmises par les banques françaises. L'ouverture en production des plateformes est prévue pour avril 2016.

à fin 2015. Dans le cadre de ces programmes, entre octobre 2014 et décembre 2015, la Banque de France a acheté 134 milliards d'euros de titres. En outre, elle a été chargée (aux côtés de la Banque d'Espagne) d'un rôle de

coordination et d'une partie de l'exécution des achats de titres d'émetteurs supranationaux pour le compte de l'Eurosystème. Elle a également été la seule banque centrale nationale à intervenir sur le programme d'achats d'ABS.



Chiffres clés au 31 décembre 2015



134,3

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis la mise en œuvre des programmes CPBB3, ABSPP et PSPP



Faits saillants

La Banque de France a été précurseur en testant en 2015 le mécanisme d'enchères inversées. Ce mécanisme permet d'acquérir certaines obligations supranationales émises par l'EFSF (*European Financial Stability Facility*) et l'ESM (*European Stability Mechanism*), éligibles au *Public Sector Purchase Program* (PSPP), au meilleur prix, dans la limite du montant maximum et du prix maximum fixé par la Banque de France pour chaque obligation auprès des principales contreparties bancaires.



La Banque de France est un intervenant de premier plan sur les marchés, au titre de ses activités opérationnelles, de sa gestion des infrastructures de marché et de sa gestion des réserves de change-or

Les opérations de marché : expertise et savoir-faire

La Banque de France réalise des opérations de marché pour compte propre et pour compte de la BCE tout en produisant des analyses de marché à l'intention des dirigeants de l'Eurosystème. Elle intervient sur les marchés dans le cadre de la gestion des réserves de change et des services offerts à la clientèle institutionnelle. Elle offre en effet une palette de services à cette clientèle institutionnelle qui peut ainsi disposer d'une gestion efficace de ses comptes espèces, d'un service très sûr de conservation de ses titres et de ses



avoirs en or et obtenir une réponse à ses besoins d'investissement.

Le pilotage du futur système Target 2 Securities : viser une plus grande intégration des marchés

La Banque de France participe activement à la mise en œuvre du système transfrontière de règlement-livraison titres Target 2 Securities (T2S) qui doit permettre de renforcer l'intégration

des marchés de capitaux de la zone euro tout en offrant au secteur financier européen des modalités de fonctionnement plus homogènes (cf. faits saillants).

La gestion des réserves de change : une arme pour la stabilité financière

La Banque de France gère les réserves de change de la France ainsi qu'une



Chiffres clés au 31 décembre 2015



145

milliards d'euros, le montant des réserves brutes de change de la France (131,4 milliards d'euros pour les réserves nettes)



55,2

milliards d'euros, le montant des réserves en devises



76,2

milliards d'euros, l'évaluation des réserves d'or



2 435

tonnes, le stock d'or de la France (les quatrièmes réserves d'or au monde, derrière les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie)

partie de celles de la BCE. La gestion de réserves en or et en devises confère à la Banque de France un rôle majeur sur les marchés internationaux.

En tant que membre de l'Eurosystème, la Banque de France préserve la confiance dans la monnaie

La Banque de France, institut d'émission

Elle émet et met en circulation les billets en euros, en organise le tri régulier, remettant en circulation les billets de bonne qualité, retirant les contrefaçons (« faux billets ») et détruisant les billets dont la qualité s'est altérée ; elle assure pour le compte de l'État la mise en circulation et la reprise des pièces en euros¹. Elle contrôle le tri effectué par les opérateurs privés (voir en annexe « Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2015 »).



Faits saillants

Ouverture de T2S en juin 2015

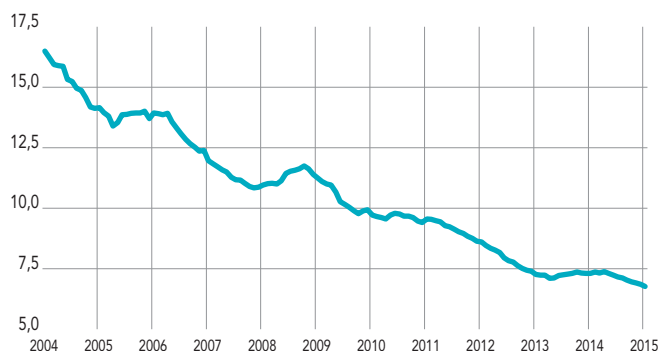
Samedi 20 juin 2015, la plateforme T2S a été ouverte aux premiers participants dépositaires centraux de titres. C'est la première étape d'une montée en régime qui se fera en plusieurs vagues sur les deux prochaines années.

Cotation euro/yuan renminbi instaurée en septembre 2015

Le 18 septembre 2015, la Place financière de Paris a apporté un nouveau service aux intervenants sur le marché du renminbi *offshore* en Europe. C'est la Banque de France qui a piloté le projet. Bank of China Paris (désignée banque de compensation du renminbi à Paris), BNP Paribas, HSBC France et Natixis ont mis en place des pages d'information communes sur le change euro contre renminbi.

Taux de croissance des émissions nettes de billets

(en % ; cumul sur 12 mois des émissions mensuelles moyennes, en volume, en glissement annuel)



Source : Banque centrale européenne.

Note : Les émissions nettes sont constituées de la différence entre les émissions brutes (nouveaux billets) et les billets retirés de la circulation. Le taux de décembre 2015 (6,8 %) correspond à la moyenne des émissions nettes, à fin décembre 2015, de janvier à décembre 2015 (4 263 millions de billets), comparée à la moyenne des émissions nettes, à fin décembre 2014, de janvier à décembre 2014 (3 992 millions de billets).

La Banque de France, premier imprimeur de billets en euros

Elle fabrique une grande partie des billets de la zone euro² pour le compte de l'Eurosystème, ainsi que des billets émis dans les territoires d'outre-mer ou dans les zones monétaires africaines. Elle dispose pour cela d'une papeterie à Vic-le-Comte et d'une imprimerie à Chamalières,

toutes deux dans le Puy-de-Dôme. En 2015, elle a imprimé plus de 40 % du volume à livrer de nouveaux billets de 20 euros (cf. focus).

¹ Cf. Note d'information « Les billets et les pièces en euros : les connaître, les utiliser » : <https://www.banque-france.fr/publications/notes-dinformation.html>

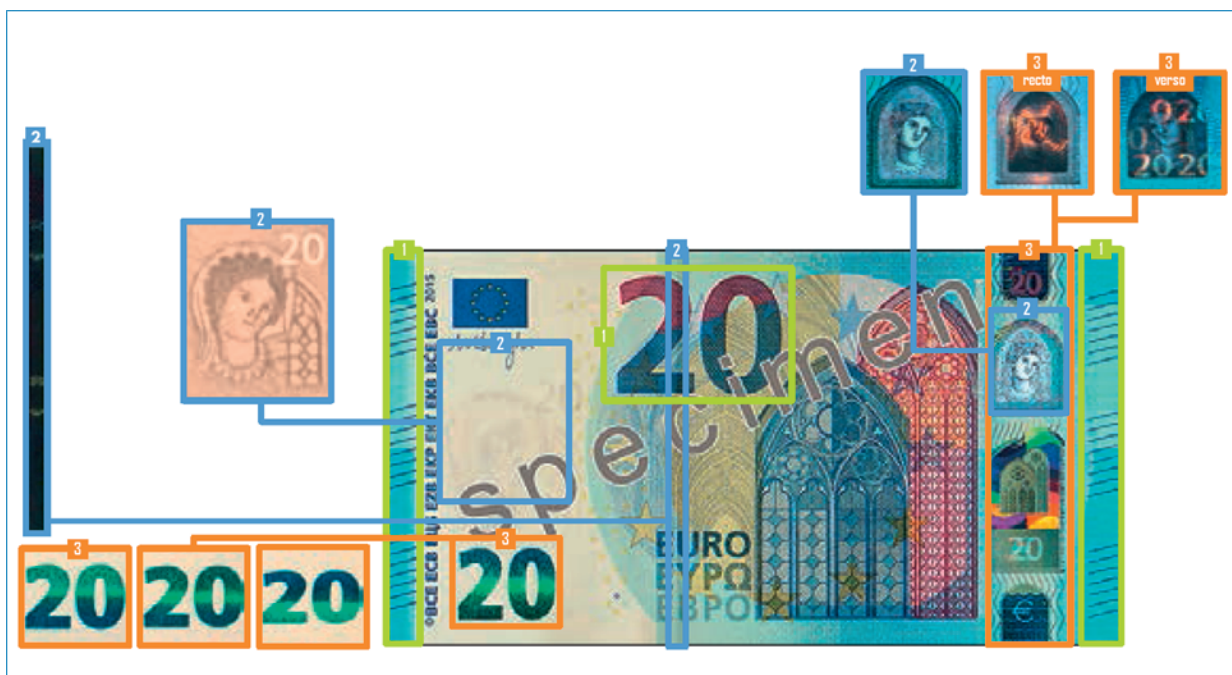
² La Banque de France ne fabrique pas les pièces de monnaie. Celles-ci sont produites par la Monnaie de Paris à Pessac, dans la banlieue de Bordeaux. La Banque de France n'effectue plus le tri des pièces mais gère cependant leur circulation.





Émission réussie du billet de 20 € de la série Europe le 25 novembre 2015

Le billet de 20 € est le billet le plus utilisé en France où il représente plus de la moitié des billets distribués dans les distributeurs automatiques de billets, bien plus qu'ailleurs dans la zone euro où la proportion tombe à 36 % en moyenne. De ce fait, le lancement du billet de 20 € de la série Europe en France constituait un enjeu majeur qui nécessitait une forte mobilisation de la Banque de France. Faisant partie des sept imprimeurs retenus, son imprimerie a livré 1,9 milliard de billets, soit 44 % du volume total des nouveaux billets de 20 € prévus pour l'Eurosystème. La Banque de France a formé en un an plus de 26 000 professionnels à la reconnaissance de la nouvelle coupure, accompagné au fil des mois les acteurs de la filière dans l'adaptation des 60 000 automates utilisés en France et distribué des centaines de milliers de dépliants auprès du public. Toutes les succursales de la Banque de France ont été approvisionnées à l'avance pour servir les banques et alimenter les distributeurs de billets sur l'ensemble du territoire français à partir du 25 novembre 2015.



La Banque de France a filialisé sa papeterie en octobre 2015 en créant la société Europafi, et a obtenu l'accord de principe des autres banques centrales nationales disposant de leur propre imprimerie pour les approvisionner en papier fiduciaire au moins à hauteur de 40 % de leurs besoins. Les études se poursuivent sur la faisabilité du regroupement des



Faits saillants

Filialisation de l'activité papetière en octobre 2015

Ce processus de filialisation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique et industriel avec cinq banques centrales de l'Eurosystème qui vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte – EUROPAFI – le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. La capacité de production de la papeterie devrait être doublée pour atteindre environ 5 000 tonnes de papier par an.

Nouveaux centres fiduciaires

La Banque de France a prévu d'ouvrir deux nouveaux centres fiduciaires fortement industrialisés avec une ergonomie améliorée. Les travaux de construction du Centre fiduciaire de Nord de France ont avancé tout au long de l'année 2015 pour permettre un démarrage en 2016. Près de Paris, le terrain du futur Pôle fiduciaire francilien a été entièrement dépollué et préparé de façon à commencer les travaux en janvier 2016, pour une livraison début 2018.



Chiffres clés au 31 décembre 2015



2,8
milliards
de billets
fabriqués
et livrés



1,9
milliard
de coupures
du nouveau
« 20 euros »



6,7
milliards
de billets triés



7,0
milliards
de coupures
délivrées
aux guichets

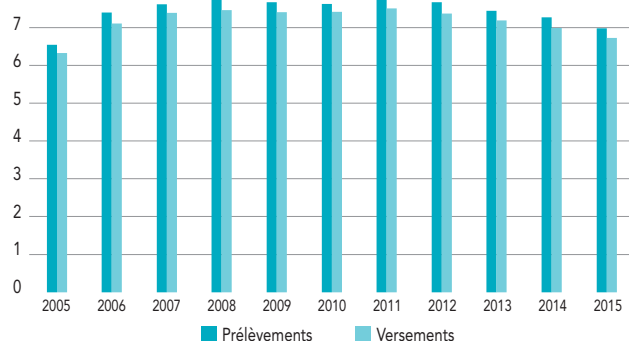


18,8
milliards
de pièces
en circulation



Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en milliards de billets)



Source : Banque centrale européenne.

Note : Les flux aux guichets concernent l'ensemble des billets en circulation.

activités d'imprimerie et de papeterie sur le site de Vic-le-Comte. Les travaux de modernisation des outils de production industrielle sur les prochaines années devraient permettre d'ancrer durablement le rôle de la Banque de France comme premier fabricant public de billets dans l'Eurosystème.

La surveillance des moyens de paiement

Des systèmes de paiement en parfait état de marche et des moyens de paiement sûrs et efficaces sont essentiels à l'économie dans son ensemble : leur bon fonctionnement contribue à la confiance des utilisateurs dans la

monnaie et favorise la mise en œuvre de la politique monétaire. Aussi, la Banque de France dispose-t-elle de larges compétences en matière de surveillance des systèmes de paiement, et des moyens de paiement scripturaux. Elle assure le secrétariat de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement³, instance de coordination de Place associant des représentants de l'offre et de la demande du marché des cartes de paiement, ainsi que des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la Banque de France assure une fonction de catalyseur du développement du marché des paiements, en favorisant l'émergence de solutions innovantes permettant de conjuguer robustesse du point de vue de la

³ Dernier rapport paru en juillet 2015 : <http://observatoire.banque-france.fr/accueil.html>



Faits saillants en 2015

2 juin 2015

Assises nationales des paiements, placées sous l'égide du ministre des Finances. La Banque de France a conduit l'élaboration des recommandations portant sur la sécurité des moyens de paiement dans le cadre de la concertation préalable à ces Assises.

sécurité, simplicité d'usage pour ses utilisateurs et interopérabilité au niveau européen. À ce titre, elle a coordonné les travaux de migration vers les instruments de paiement paneuropéens (SEPA).

En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la Banque de France élabore les conditions permettant d'atteindre, pour chaque moyen de paiement considéré, un niveau de sécurité élevé, tout en étant économiquement viable et proportionné aux risques encourus.



Chiffres clés en 2014 (dernières données disponibles)



20

milliards de transactions en volume via les moyens de paiement scripturaux



28 505

milliards d'euros de transactions via les moyens de paiement scripturaux



50%

la part des cartes bancaires dans les transactions en volume, devant les prélèvements et virements (36 %) et le chèque (13 %)







2

Stabilité financière

Supervision du secteur financier par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Sécurité des systèmes de paiement et des infrastructures de marché
Stabilité financière et prévention des risques systémiques

La Banque de France est un garant de la stabilité financière dans sa triple mission

de supervision du secteur financier,

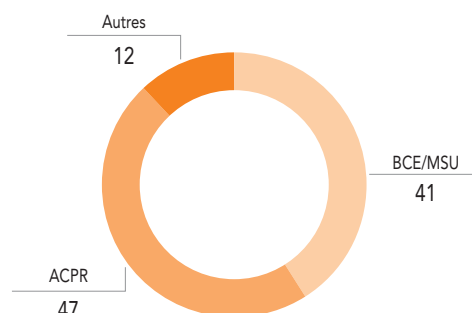
de surveillance des systèmes de paiement

et de prévention des risques systémiques

La supervision du secteur financier est assurée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de l'Union bancaire européenne

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) délivre les agréments et les autorisations prévues par la loi et la réglementation et exerce une surveillance permanente de la situation financière et des conditions d'exploitation des entreprises des secteurs de la banque et de l'assurance. Elle joue un rôle central dans la mise en place du régime de résolution bancaire (loi du 26 juillet 2013) ⁴. Ses missions s'exercent désormais, pour ce qui concerne les établissements de crédit, en partie au titre du mécanisme de supervision unique européen (MSU) ou au titre du mécanisme de résolution unique (MRU).

Répartition des missions
(en %)



La mise en œuvre de la supervision unique

Contrôles sur place dans le secteur bancaire

- 42 missions pour le compte de la BCE (relevant du MSU) : une douzaine de missions ont ciblé la revue de modèles internes tandis que les missions générales mettaient l'accent

sur les questions de gouvernance, de cybersécurité ou de risque de crédit.

- 48 missions pour le compte de l'ACPR : les contrôles ont porté sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et les conditions d'application de la loi sur la séparation des activités bancaires.

⁴ La résolution vise à limiter l'impact d'une défaillance bancaire sur les clients de l'établissement et sur l'ensemble de l'économie.

La protection des déposants et la « résolution » en France et en Europe

En France, la protection des déposants repose sur le Fonds de garantie des dépôts (et de la résolution depuis 2013) qui intervient lorsqu'une banque est en faillite en remboursant les dépôts garantis des clients à hauteur de 100 000 euros. Ses ressources proviennent des contributions des établissements de crédit préalablement collectées.

Cette protection a été renforcée par la directive Redressement et résolution bancaire 2014/59/UE du 15 mai 2014 qui a harmonisé les régimes de protection des déposants en Europe : définition commune des dépôts, unification du délai de remboursement et harmonisation des modalités de calcul des contributions des banques. Des systèmes de garantie préfinancés doivent être instaurés dans chaque État membre. La directive a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015.

En cas de défaillance bancaire, une mesure de résolution appelée le « renflouement interne » (*bail-in*) permet de faire absorber les pertes et de reconstituer les fonds propres par les créanciers de la banque. Les dépôts garantis sont placés en dehors du champ d'application de cette mesure et les autres dépôts de personnes physiques ou de petites ou moyennes entreprises bénéficient d'un privilège car ils ne peuvent être affectés par une mesure de renflouement interne qu'en dernier ressort, après les autres passifs (actions, créances subordonnées ou senior, notamment les obligations).

Contrôle permanent dans le secteur bancaire

La supervision des institutions significatives se fait par l'intermédiaire des JST (cf. focus) tandis que celle des autres institutions de crédit reste de la responsabilité des autorités locales sous coordination de la BCE.

Des équipes conjointes de contrôle : les JST

Le contrôle des banques faisant l'objet d'une supervision directe par la BCE (plus de 120 groupes) est effectué par des équipes conjointes (*joint supervisory teams – JST*) associant la BCE, qui coordonne, et les autorités nationales. Au sein des JST, les équipes assurent des travaux de contrôle sur pièces, conduisent des entretiens avec les représentants des banques, évaluent les besoins d'adaptation aux exigences supplémentaires de fonds propres et procèdent à des contrôles sur place.



Préparer l'évolution réglementaire dans le secteur de l'assurance

Pour le secteur de l'assurance, les priorités de contrôle se sont déployées autour de trois axes :

- suivi de la préparation du secteur à Solvabilité II (tests de collecte de données, sensibilisation des dirigeants, communication) ;
- instruction des demandes en vue de la mise en place du nouveau régime prudentiel (analyse des modèles internes) ;
- études sur l'impact de l'environnement de taux bas et contrôles spécifiques.

Contributions aux travaux internationaux

Dans le domaine bancaire, les équipes de contrôle sur place et de contrôle permanent ont été fortement sollicitées pour apporter leur expertise dans de nombreux groupes de travail constitués par la BCE (méthodologie de contrôle des risques de crédit, de marché et de liquidité, modèles internes prudentiels, systèmes d'information, contrôles comptables), l'Autorité bancaire européenne (ABE) ou encore le Comité de Bâle.

Les travaux internationaux relatifs aux groupes systémiques d'assurance ont porté sur la définition des critères d'identification des entités systémiques, le développement de la norme de calcul des exigences additionnelles de capital et les stratégies de résolution à mettre en œuvre par les superviseurs.

Lutte contre le blanchiment des capitaux

L'ACPR exerce une mission de contrôle des organismes financiers dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.



Chiffres clés 2015

204

missions de contrôle sur place des assurances et des banques au titre des missions nationales de supervision prudentielle de l'ACPR (hors celles effectuées pour le compte de la BCE) et du contrôle des pratiques commerciales



42

missions de contrôle pour le compte de la BCE dans le cadre du MSU



Faits saillants en 2015

Juillet : achèvement de la transposition de Solvabilité 2

En assurance, 2015 a vu l'achèvement de la transposition en droit français des textes européens relatifs au nouveau régime prudentiel dit « Solvabilité 2 » par l'ordonnance du 2 avril 2015, les décrets et arrêtés du 7 mai 2015 et divers textes et instructions en juillet 2015.

Novembre : publication de lignes directrices dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'ACPR a publié en novembre 2015 des lignes directrices conjointes avec Tracfin sur les obligations de déclaration de soupçon des organismes financiers et a soumis pour concertation aux professionnels des lignes directrices conjointes avec la direction générale du Trésor sur le gel des avoirs. http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acpr/Communication/Communiques%20de%20presse/20151119-LBFT-lignes-directrices.pdf

La Banque de France veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et des infrastructures de marché dont elle assure la surveillance

Tout dysfonctionnement au sein des systèmes de paiement et de règlement-livraison de titres est susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la stabilité du système financier. Les acteurs sont donc soumis à un contrôle prudentiel et les moyens et systèmes de paiement à une surveillance. La Banque de France dispose de larges compétences en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement, systèmes de compensation et systèmes de règlement-livraison d'instruments financiers).

Elle s'assure que les exigences réglementaires (règlement européen EMIR), déclinaisons européennes des *Principes pour les infrastructures des marchés financiers*, publiés en avril 2012 par le Comité sur les systèmes de paiement et les infrastructures de marché (CPMI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV-IOSCO), sont bien respectées par les infrastructures des marchés financiers. Cela concerne notamment la gestion du risque de crédit et du risque de liquidité par les infrastructures, mais également la nécessité pour les chambres de compensation de mettre à disposition de leurs utilisateurs un dispositif assurant la ségrégation et la portabilité des positions et du collatéral des membres et de leurs clients.

La Banque de France agit pour garantir la stabilité financière et prévenir les risques systémiques

Le système financier joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'économie, ses performances à long terme et sa capacité à créer durablement richesse et emplois. Sa stabilité, définie comme sa capacité à allouer efficacement les ressources et à résister aux chocs, est donc cruciale. La Banque de France a des responsabilités historiques en matière de stabilité financière, en tant que garante des systèmes de paiement et de prêteur en dernier ressort. Au cours de ces dernières années, elle a développé une expertise en matière d'analyse du risque systémique, de ses déterminants et de ses mécanismes de transmission. La loi bancaire du 26 juillet 2013 lui a confié un mandat explicite de stabilité financière en coordination avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) dont elle est un membre central.



Chiffres clés 2015



24

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par les systèmes de paiement de masse en France en décembre 2015



307

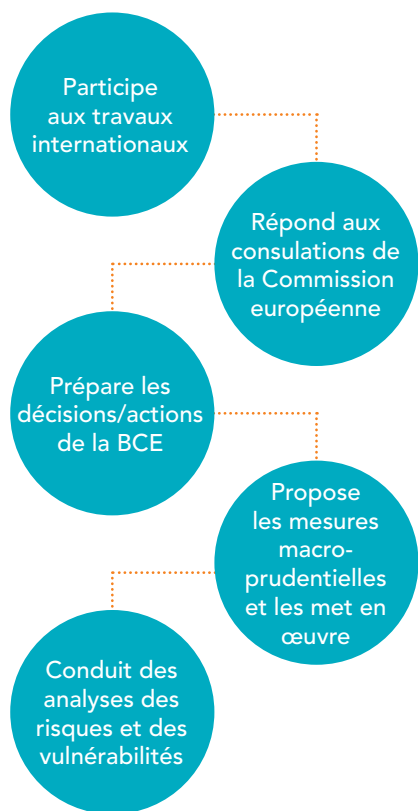
milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par le système de paiement Target2 (paiements de montant élevé) en France en décembre 2015



4

réunions du HCSF





La Banque de France contribue aux réflexions et actions menées afin de garantir la stabilité financière :

- en participant activement aux travaux internationaux (Comité de Bâle sur la supervision bancaire, Conseil de stabilité financière – CSF, Comité sur le système financier global, Conseil européen du risque systémique) qui visent à réduire les risques d'instabilité financière en s'appuyant sur un cadre de régulation de plus en plus harmonisé. Elle coprécide, depuis mai 2015, le Groupe consultatif régional pour l'Europe qui rassemble des autorités financières afin d'échanger sur les vulnérabilités des systèmes financiers et la mise en œuvre des initiatives du CSF ;

- en répondant aux consultations préalables à l'élaboration de la réglementation financière européenne initiées par la Commission européenne. En 2015 ont été rendues publiques ses réponses au livre vert relatif à un « cadre européen pour une titrisation simple, transparente et standardisée », au livre vert sur l'Union des Marchés de capitaux (UMC), ainsi qu'à la consultation portant sur l'impact éventuel du règlement CRR et de la directive CRD IV sur le financement de l'économie ;

- en préparant (au sein du Comité de stabilité financière et de ses groupes de travail) les décisions et les actions de la BCE visant à accompagner la sortie de récession de la zone euro tout en limitant les déséquilibres macrofinanciers ;



Chiffres clés 2015



1

numéro de la *Revue de la stabilité financière* sur le financement de l'économie à long terme dans le nouveau contexte réglementaire, paru en avril 2015



2

rapports sur l'évaluation des risques du système financier français publiés en juillet et décembre 2015

20

séminaires



1

conférence sur la stabilité et la réglementation financière dans le cadre de partenariats académiques avec l'École d'économie de Toulouse ou Sciences Po



15

projets d'étude et recherche lancés sur les politiques macroprudentielles, la réglementation financière, les mécanismes de contagion ou encore les risques associés à la transition énergétique

Les travaux du HCSF

Le HCSF se réunit tous les trimestres dans le but d'assurer la stabilité financière en France et de prévenir l'apparition de risques systémiques, notamment par la mise en œuvre d'instruments macroprudentiels tels que des exigences de fonds propres ou de liquidité contracycliques. Sa responsabilité couvre à la fois les risques de nature « transversale », résultant des interconnexions entre établissements, et les risques « temporels », liés à l'apparition de déséquilibres financiers au cours du cycle. Le gouverneur de la Banque de France en est membre de droit. Il dispose de prérogatives importantes car il est le seul à pouvoir proposer l'activation d'outils macroprudentiels. La politique macroprudentielle bénéficie ainsi de la crédibilité que donne à la Banque de France son statut d'autorité indépendante. De plus, la Banque de France fournit les données et les analyses nécessaires à l'évaluation des risques.

Le HCSF a finalisé ses travaux de mise en œuvre du coussin de fonds propres contracyclique, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Au regard de l'ensemble des indicateurs à sa disposition, le HCSF a examiné et accepté la proposition du gouverneur de fixer le taux du coussin contracyclique pour la France à 0 % des actifs pondérés du risque et de reconnaître les taux des coussins contracycliques appliqués en Norvège et en Suède (à partir du 31 décembre 2016, les banques françaises devront appliquer un coussin contracyclique de 1,5 % sur leurs expositions dans ces pays).

HCSF
Haut Conseil de Stabilité Financière

- en proposant au plan national, au sein du HCSF, des mesures de politique macroprudentielle et en les mettant en œuvre en tant que de besoin. Par ailleurs, la Banque élabore les instruments (coussin de risque systémique, coussin contracyclique, instruments contre le risque immobilier, etc.) qui seront nécessaires à l'application des décisions du HCSF ;

d'études et de recherche portant sur la stabilité financière, afin de renforcer les capacités d'analyse et les moyens d'action de l'institution et de nourrir les travaux du HCSF.

- en conduisant et en publiant semestriellement ses analyses des risques et des vulnérabilités du système financier français ainsi que ses travaux





A photograph of three business professionals (two men and one woman) in a modern office setting, standing and discussing documents. The scene is bathed in warm, golden light, suggesting a sunset or sunrise. The background features large glass windows and a reflective floor. A large white number '3' is overlaid on the left side of the image.

3

Service économique

Enquêtes de conjoncture et statistiques, un diagnostic régulier et détaillé de la situation économique

Suivi documenté des entreprises et évaluations rigoureuses

Service économique rendu aux particuliers

Le surendettement et l'inclusion bancaire

Secrétariat des commissions départementales de surendettement

La Banque de France, banquier de l'État

La Banque de France rend de nombreux services économiques à la collectivité nationale

enquêtes de conjoncture, diagnostic économique, suivi des entreprises, diffusion de statistiques

protection du consommateur, accès aux services bancaires, traitement du surendettement des ménages

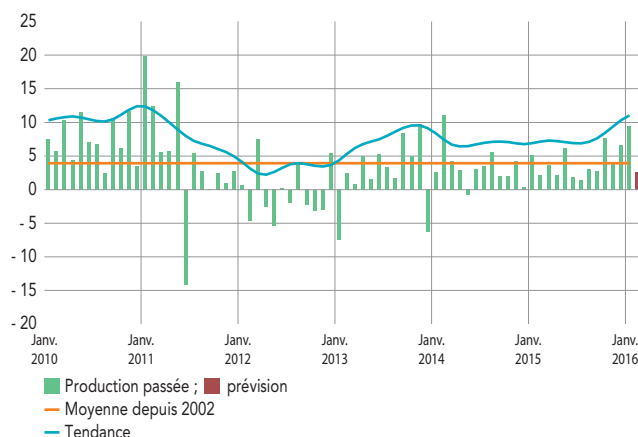
Les enquêtes de conjoncture et l'ensemble des statistiques produites par la Banque de France fournissent un diagnostic régulier et détaillé sur la situation économique

Les enquêtes de conjoncture

L'enquête de conjoncture au niveau national :

- synthétise les travaux de suivi et d'analyse de la conjoncture en mettant un diagnostic sur l'économie française à la disposition de la Banque centrale

Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie
(solde d'opinion en CVS-CJO)



Chiffres clés en 2015



15 000

entreprises répondent à l'une ou l'autre des enquêtes de conjoncture



100 000

abonnés aux enquêtes de conjoncture régionales et nationales



20 000

séries statistiques diffusées sur *webstat.banque-france.fr*



100

Stat Info diffusées sur le site *banque-france.fr*

européenne, des pouvoirs publics et de toute personne intéressée ;

- est réalisée par l'intermédiaire des implantations territoriales de la Banque auprès d'un large panel de chefs d'entreprise ;

- porte sur :

- l'industrie, les services marchands et le bâtiment (niveau et perspectives d'activité),

- le commerce de détail, avec des indices en volume de chiffres d'affaires ;

- est publiée sur le site internet de la Banque, les séries étant disponibles sur *webstat*, la base de données interactive de la Banque de France.

En complément, la Banque de France conduit et publie des enquêtes trimestrielles sur le commerce de gros et les travaux publics et sur la situation financière dans l'industrie.

Pour chaque région, des synthèses sont publiées sur le site internet de la Banque : <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance/publications-regionales.html>

Les autres statistiques produites par la Banque de France

La Banque de France a développé un système de collecte de statistiques monétaires, financières, de balance des paiements et de données sur le financement des entreprises qui contribue à fournir un tableau très complet de la situation économique, nourrit le diagnostic et les prévisions économiques et constitue une aide à la préparation des décisions de politique monétaire de l'Eurosystème (voir *supra* « La stratégie monétaire »). Ces statistiques sont d'une grande utilité pour les chercheurs et les décideurs économiques. Elles sont régulièrement accessibles sur le site internet de la Banque de France.

Le suivi documenté des entreprises, reposant sur une expertise forte, permet aux équipes de la Banque de France de mener des évaluations rigoureuses

La cotation : une expertise valorisée dans le cadre de la politique monétaire

La Banque de France a obtenu le statut d'ICAS (*In-house Credit Assessment System* – système interne d'évaluation du crédit) au sein de l'Eurosystème et est également reconnu comme un OEEC (organisme externe d'évaluation du crédit). À ce double titre, sa cotation peut être utilisée :

- dans le cadre de l'Eurosystème, pour évaluer la qualité des créances apportées en garantie des opérations de refinancement monétaire ;



Chiffres clés en 2015



7,2

millions d'entreprises recensées dans FIBEN au 31 décembre 2015



14

millions de consultations FIBEN



252 534

entreprises non financières (y compris des PME) bénéficient d'une cotation basée sur l'analyse de leurs documents comptables, sociaux ou consolidés. Le seuil de cotation est fixé à 750 000 euros de chiffre d'affaires



61%

des entreprises bénéficient d'une cote éligible au refinancement (cotes 3++ à 4) et 95 % d'entre elles affichent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros



La cotation

Une appréciation synthétique composée de deux éléments :

- la cote d'activité, lorsque le chiffre d'affaires (CA) est connu, significatif et récent, figurée par une lettre de A (CA égal ou supérieur à 750 millions d'euros) à M (CA inférieur à 100 000 euros) ;

- la cote de crédit, représentant l'appréciation sur le risque de solvabilité, figurée, par ordre de qualité décroissante, par les positions : 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9 ou P. Une cote 0 est attribuée en l'absence d'information défavorable et de documentation comptable récente. Les cotes 7 à 9 sont attribuées en présence d'incidents de paiement sur effets, la cote P lorsque l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation).

- par les établissements de crédit, pour apprécier la qualité de leurs engagements de crédit et calculer leur besoin en fonds propres réglementaires.

Par ailleurs, elle offre aux chefs d'entreprise une analyse externe de leur qualité de crédit et leur permet d'identifier les facteurs influant sur

cette analyse. Elle facilite ainsi le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue.

La Banque de France applique une approche à dire d'expert basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière et extrafinancière des entreprises ou groupes. Au sein de l'Eurosystème, elle est la banque centrale qui cote le plus d'entreprises non financières sur la base de leur documentation comptable.

Le suivi des très petites entreprises : mieux couvrir l'ensemble du tissu économique

La Banque de France a mis en place depuis 2011 un suivi trimestriel du financement bancaire des très petites entreprises (TPE), élargi depuis 2013, grâce à un partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (la FCGA regroupe 250 professions du commerce, de l'artisanat et des services et 300 000 petites entreprises françaises). L'enquête trimestrielle sur l'accès au crédit, synthèse de la demande et de l'offre de crédit du point de vue des entreprises, couvre ainsi un large spectre d'entreprises, reposant sur un échantillon de 4 000 PME et 500 ETI interrogées par

la Banque, ainsi que sur 3 000 TPE interrogées par la FCGA.

La médiation du crédit : un dialogue pour préserver des emplois

Dans le cadre de ce dispositif, les directeurs de la Banque de France, médiateurs départementaux du crédit, facilitent le dialogue entre les entreprises et les établissements de crédit et identifient des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés de financement.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, plus de 48 000 entreprises ont sollicité la médiation du crédit, dont 79 % ont été déclarées éligibles à la procédure, et plus de 20 000 entreprises ont pu surmonter un refus initial de financement, ce qui a permis de préserver ou conforter près de 380 000 emplois.



Élargir l'accès à FIBEN pour susciter de nouvelles sources de financement

Les pouvoirs publics recherchent de nouveaux canaux de financement de l'économie. En ouvrant à de nouvelles catégories d'investisseurs l'accès à la base nationale de données sur les entreprises (FIBEN) gérée par la Banque de France, qui constitue un outil de maîtrise du risque dont disposent déjà les établissements de crédit, les assureurs crédit et assureurs caution, le législateur leur a donné un accès large à des informations telles que la cotation des entreprises.

En 2015, dix des principales plateformes de *crowdfunding* sont ainsi devenues adhérentes de FIBEN, disposant depuis le 1^{er} octobre 2014 d'une autorisation légale. En outre, l'article 169 de la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a élargi le périmètre des adhérents potentiels à FIBEN aux assurances, mutuelles, et institutions de prévoyance, ainsi qu'à certaines sociétés de gestion (définies par le décret n° 2015-1854 du 30 décembre 2015), dès lors que ces acteurs investissent dans les entreprises par des prêts ou des titres assimilés.



Faits saillants en 2015

Signature d'une convention de partenariat avec l'association Financement Participatif France qui représente les acteurs de la finance participative (*crowdfunding*).

Fabrice Pesin nommé médiateur national du crédit en remplacement de Jeanne-Marie Prost.

Renouvellement de l'accord de place pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2017.

Participation des médiateurs départementaux du crédit aux cellules d'urgence dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.



Chiffres clés de la médiation du crédit en 2015



2 990

dossiers reçus
(- 16 %) dont 70 %
déclarés éligibles
(72 % en 2014)



1 102

entreprises confortées
dans leur activité
(1 258 en 2014)



18 379

emplois préservés
ou confortés
(20 033 en 2014)



61%

le taux de succès
(58 % en 2014)



Le service économique rendu aux particuliers vise en premier lieu à assurer la protection des consommateurs

Le contrôle des pratiques commerciales : une implication accrue

Le secrétariat général de l'ACPR est en charge du contrôle des pratiques commerciales des secteurs de la banque et de l'assurance, contrôle qui s'étend à celui des intermédiaires des deux secteurs et qui couvre tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité jusqu'à l'exécution des contrats.

Des pouvoirs adaptés à cette mission :

- contrôle sur place ou à distance,
- mesures de police administrative,

- saisie de la commission des sanctions en vue de sanctions disciplinaires,
- publication de la position de l'ACPR sur des points particuliers de la réglementation,
- recommandation de bonnes pratiques.

La coopération avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), au sein d'un pôle commun, ainsi qu'avec les services de l'État en charge de la concurrence, permet d'accroître l'efficacité de l'action de contrôle des pratiques commerciales.

Dans le domaine bancaire, l'action de l'ACPR a notamment mis en lumière les difficultés liées aux clôtures de comptes, aux renégociations ou aux rachats de crédits ainsi que les « arnaques » au crédit. En assurance, de mauvaises pratiques ont

été constatées en matière de démarchage, notamment téléphonique. Enfin, le contrôle des intermédiaires a confirmé que le fonctionnement des chaînes de distribution (un ou plusieurs intermédiaires intervenant entre la banque ou l'assureur et le client) constitue un enjeu important pour la protection des clients.

L'information et l'alerte du grand public interviennent sur le site internet ABEIS (Assurance Banque Épargne Info Service : <http://www.abe-infoservice.fr/accueil.html>) à travers des communiqués de presse expliquant les risques encourus par les consommateurs. Les offres frauduleuses au crédit, la liste des sites de Forex non autorisés ou bien les usurpations d'identité sont les principaux sujets ayant donné lieu à communication en 2015.



Chiffres clés en 2015



370 000

réclamations et appels
(majoritairement à travers la
plateforme téléphonique ABEIS)



2

sanctions disciplinaires

- l'une concernait le devoir de conseil (le 20/07/15 : blâme et 20 000 euros de sanction pécuniaire) ;
- l'autre concernait les contrats d'assurance sur la vie non réclamés (le 25/06/15 : blâme et 3 millions d'euros de sanction pécuniaire).

La loi a également confié à la Banque de France plusieurs missions qui visent à prévenir les situations de surendettement ou à favoriser l'inclusion bancaire

La gestion des grands fichiers : gagner en fiabilité

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers destinés à prévenir les situations de surendettement et à améliorer la sécurité des instruments de paiement.

- Le Fichier central des chèques (FCC) centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but de lutter contre l'émission de chèques sans provision et l'usage abusif de cartes bancaires.

- Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques ainsi que les mesures de traitement du surendettement.

- Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations, notamment sur les chèques perdus ou volés, permettant de vérifier la régularité des chèques.

Déjà fortement automatisées, ces activités ont connu en 2015 une nouvelle étape de dématérialisation des flux échangés avec les déclarants, permettant ainsi d'accroître la fiabilité des informations recensées, d'accélérer les échanges et d'améliorer leur suivi.

L'inclusion bancaire et financière : un enjeu national

La Banque de France mène une action constante en faveur de l'inclusion bancaire, favorisant l'accès des personnes en situation de fragilité financière à des services bancaires adaptés tout en s'assurant des bonnes pratiques des établissements de crédit en la matière.

La Banque est responsable de la procédure de droit au compte, instaurée en 1984, qui la conduit, sur demande d'une personne physique ou morale exposée à un refus d'ouverture d'un compte bancaire, à imposer cette ouverture à un établissement de crédit.



Chiffres clés en 2015



840

millions
de consultations
par les banques
pour les trois fichiers
(FCC, FICP, FNCI)



FCC

1,6

million de personnes
inscrites au FCC



FICP

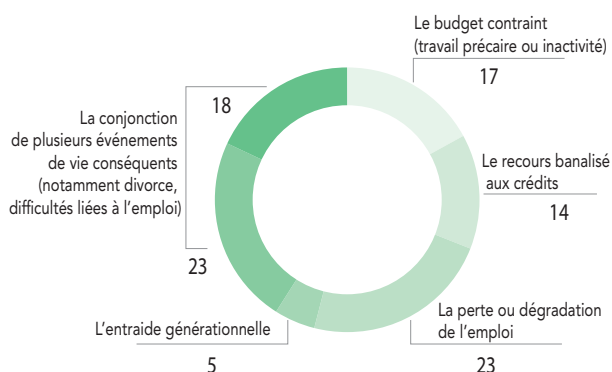
2,7

millions de personnes
inscrites au FICP



Typologie des parcours menant au surendettement

Dans le prolongement du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions, et à la demande du ministre de l'Économie et des Finances, la Banque de France a mené une étude des parcours menant au surendettement qui a été rendue publique en février 2015. Confirmant le caractère multicausal du surendettement (convergence des problématiques budgétaires, bancaires, sociales et comportementales), ainsi que l'impact de chocs externes, cette étude a permis d'identifier une typologie de parcours pouvant mener au surendettement, de mettre en exergue une combinaison de facteurs de fragilisation des situations et de proposer des pistes de prévention parmi lesquelles le développement de l'éducation budgétaire et financière.



https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/etude-parcours-menant-au-surendettement-2015.pdf

L'Observatoire de l'inclusion bancaire

Créé par la loi du 26 juillet 2013, présidé par le gouverneur de la Banque de France et composé de représentants des pouvoirs publics, des établissements de crédit et des

associations, l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) a pour mission de collecter et de publier régulièrement des informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires.

Le premier rapport annuel de l'OIB, portant sur l'année 2014, a été publié

le 20 juillet 2015. Il actualise notamment les données sur l'accessibilité présentées jusqu'ici dans le rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée.

Les premiers travaux de l'Observatoire ont porté sur la définition des



Chiffres clés en 2015



69 000

désignations d'établissements de crédit dans le cadre du droit au compte



+ 88%

progression des désignations entre 2008 et 2015



80%

des désignations concernant des personnes physiques

populations en situation de fragilité financière. Son conseil scientifique a parallèlement étudié la mise en place d'indicateurs permettant d'avoir une vision aussi objective que possible de l'impact des différents dispositifs d'inclusion bancaire.



L'État a confié à la Banque de France le secrétariat des commissions départementales de surendettement

Il s'agit d'une des tâches les plus importantes effectuées par son réseau de succursales.

Au titre de la mission confiée par l'État à la Banque de France, les unités du Réseau assurent le secrétariat des commissions départementales de surendettement, qui sont des instances administratives collégiales. Leur rôle consiste à apporter, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières importantes auxquelles sont confrontés certains particuliers.

Pour gagner en efficacité dans le traitement du surendettement et veiller à rendre un service de qualité au meilleur coût à la collectivité et à l'ensemble des parties impliquées

dans la procédure (État, ménages, créanciers, banques, etc.), la Banque de France a engagé la modernisation de l'ensemble de ses processus. L'année 2015 a été notamment marquée par une dématérialisation croissante des échanges de courriers avec les principaux créanciers ainsi que par la numérisation des accusés de réception, ce qui facilite le traitement des dossiers tout en garantissant sécurité et fiabilité.

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises ou recommandées, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées (voir en annexe au présent Rapport d'activité, la « Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement en 2015 »).



Chiffres clés en 2015



237 000
dossiers
de surendettement
définitivement traités



217 302
dossiers déposés
(- 6 % par rapport à 2014)
dont 56 % de primo-dépôts



70%
de mesures pérennes
établies par les commissions



Les crédits renouvelables, souvent à l'origine des dettes de consommation, sont en baisse selon une analyse de la Banque de France

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du comité de suivi de la réforme de l'usure, la Banque de France poursuit l'analyse de la distribution de crédits à la consommation. Avec un encours de 150 milliards d'euros, ceux-ci jouent un rôle important dans le financement de l'économie.

Les études montrent que depuis la mise en œuvre de la loi du 1^{er} juillet 2010 la distribution de crédits à la consommation est plus responsable, diversifiée et concurrentielle, ce qui se traduit par une baisse des encours de crédits renouvelables, relayés par la hausse de ceux des prêts personnels.

Autres enseignements :

- les profils des détenteurs de crédits renouvelables et des souscripteurs de prêts personnels sont différenciés,
- les établissements spécialisés distribuent des crédits renouvelables à des taux plus élevés que les banques de dépôt,
- les taux d'intérêt des crédits renouvelables et des prêts personnels diminuent généralement avec le revenu des emprunteurs.

La Banque de France réalise chaque année une enquête typologique sur le surendettement des ménages.

La dernière, portant sur 2015, a été publiée le 25 janvier 2016.

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/enquete-typo-surend-menages-2015.pdf



Principaux résultats de l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2015



417

dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus (moyenne nationale)



65,2%

sont des personnes vivant seules et connaissant une situation professionnelle fragile



76,8%

sont des locataires, mais la part des propriétaires et propriétaires accédants (11,2 %) tend à augmenter



53,4%

la part des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes



41 254

euros d'endettement moyen, en hausse de 2,5 % par rapport à 2014

La Banque de France est également le banquier de l'État

La tenue du compte du Trésor : assurer les meilleurs services

Au terme d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France permet aux comptes publics de pouvoir disposer d'un service de banque en ligne et à la direction générale des Finances publiques (DGFIP) de suivre pour le compte de l'État la gestion de ses ressources et de ses règlements spécifiques les plus

importants. La DGFIP est ainsi en mesure de respecter l'obligation qui lui est faite de maintenir positif le solde de son compte à la Banque de France depuis que la loi de 1993 prévoit que celle-ci ne peut plus consentir d'avance à l'État.

La gestion des adjudications des valeurs du Trésor

La Banque de France organise également plusieurs fois par mois les séances d'adjudications⁵ des valeurs du Trésor (OAT, bons du Trésor).

5 Une adjudication de dette se fait sous le principe de « l'enchère hollandaise », aussi appelée « enchère à prix multiples et à prix scellés ». Avant chaque adjudication, l'Agence France Trésor annonce le montant qu'elle souhaite emprunter. Ensuite, chaque spécialiste en valeurs du Trésor (SVT) effectue son enchère en indiquant le montant qu'il souhaite acheter et le prix auquel il est prêt à acheter.



Chiffre clé en 2015



573,7
milliards d'euros,
total des adjudications
de valeurs du Trésor







Stratégie de transformation

Triple objectif pour la modernisation du réseau
Réingénierie des fonctions opérationnelles
Réingénierie des fonctions de support
Plan numérique
Adaptation de la gestion des ressources humaines

La Banque de France se transforme

son plan d'action vise l'ensemble de ses métiers

et mobilise l'ensemble de ses agents

La transformation engagée depuis 2013 regroupe un ensemble d'actions couvrant la totalité des domaines d'activité de la Banque qui visent à faire évoluer en profondeur son organisation et ses modes de fonctionnement pour renforcer sa capacité à relever les défis de la prochaine décennie.

Ces actions trouvent leur traduction autour de quatre axes : la modernisation du réseau, la réingénierie des fonctions opérationnelles ainsi que celle des fonctions de support et la démarche « entreprise numérique ». Elles s'appuient sur une forte adaptation de la gestion des ressources humaines.

Un triple objectif pour la modernisation du réseau de la Banque de France : améliorer la qualité du service rendu, améliorer les conditions de travail des équipes, viser l'efficacité et la réduction des coûts

L'industrialisation de la gestion du fiduciaire

Le réseau de caisses connaît des évolutions profondes, visant à concentrer

les traitements sur des implantations à plus forte volumétrie (autour de deux grands centres fiduciaires et d'un nombre réduit de succursales avec caisse) tout en développant une plus grande automatisation des processus. Cette démarche s'appuie sur des équipements de tri standardisés et de grande capacité de traitement et sur une logistique interne plus efficace, qui ont conduit à revoir en profondeur les modalités de fonctionnement des ateliers de tri. Des étapes importantes ont été franchies en 2015 (cf. *supra* « la Banque de France, institut d'émission »).



L'évolution des modes de fonctionnement des caisses du réseau

La Banque de France a entrepris de faire évoluer en profondeur l'organisation et les modes de fonctionnement des caisses de son réseau. Cette démarche s'appuie sur la construction et la mise en service de nouveaux centres fiduciaires, des équipements de tri standardisés de grande capacité, l'introduction d'un nouveau système d'information et une logistique interne plus efficiente qui suppose une refonte des organisations en place. Avignon, premier site à être modernisé, a vu sa nouvelle machine de tri démarrer en avril 2015.

L'objectif central du plan de transformation est d'améliorer la qualité du service rendu tout en réduisant les coûts d'exploitation. Il s'agit de moderniser les modalités d'exercice de l'activité fiduciaire, dans toutes leurs composantes : gestion logistique, système d'information, traçabilité intégrale, sécurité des opérations, conditions de travail. Ces dernières constituent l'une des priorités des chantiers engagés : c'est ainsi que, par exemple, l'utilisation à Avignon de chariots pour le transport et de racks pour le stockage des cartons de billets a permis de diviser par trois le nombre des opérations de manutention.

Avancement des grands projets concernant les activités de service

Ces projets concernent le réseau de succursales et visent principalement à dématérialiser les dossiers de surendettement et de cotation des entreprises pour en faciliter le traitement et en réduire le coût, à moderniser les échanges avec les partenaires de la Banque et à améliorer l'accueil du grand public.

- Ils s'inscrivent dans la démarche de transformation numérique de la Banque, avec l'objectif de doter les métiers opérationnels d'un système d'information performant et au meilleur standard de la technologie. Cette réingénierie des systèmes d'information devrait notamment faciliter la mise en place de la nouvelle organisation fonctionnelle et territoriale du réseau de succursales d'ici 2020.
- L'optimisation de l'organisation territoriale de la Banque passe également par l'utilisation de toutes les ressources des outils de communication pour améliorer les services rendus : la gestion et le suivi des dossiers de surendettement seront beaucoup plus aisés et directs ; les échanges avec les entreprises s'appuieront plus largement sur internet ; l'accueil sera réformé en profondeur, dans une approche « multicanale » intégrée.
- Le portail surendettement s'ouvrira en 2016 aux membres des commissions de surendettement et aux créanciers afin d'améliorer les services rendus à l'ensemble des parties prenantes en leur fournissant « en ligne ».
- En avril 2016, les activités de service des unités de Nanterre, Paris-Raspail et Montrouge seront regroupées dans la nouvelle succursale de Paris-La Défense qui abritera également, au sein de la Tour EQHO, la direction régionale d'Île-de-France.

L'évolution des modes de gestion des activités de services

La Banque de France a entrepris de spécialiser une partie de ses implantations et d'encourager un fonctionnement en réseau pour accroître son expertise et optimiser sa gestion, en tirant parti de toutes les ressources des outils modernes de communication pour

améliorer le service rendu. Si toutes les succursales sont appelées à renforcer leurs contacts avec les entreprises, les particuliers, les collectivités locales et, d'une façon plus générale, les acteurs économiques et financiers des territoires, certaines d'entre elles comporteront des services communs assurant le traitement des dossiers d'entreprise ou de surendettement.



La Banque de France au 1^{er} janvier 2016



Ces évolutions majeures pour le fonctionnement du réseau sont mises en pratique de façon progressive. Elles devraient permettre des gains de productivité importants sur la période 2016-2020, certains réalisables dès 2016.

La réingénierie des fonctions opérationnelles vise à simplifier l'organisation et les processus tout en renforçant la maîtrise des risques et la compétence des agents

Nouvelle organisation à la direction générale des Opérations

La mise en place en 2016 d'une nouvelle organisation vise quatre objectifs principaux : séparer pour en renforcer l'efficacité la gestion des activités de marché pour compte propre et pour compte de la clientèle institutionnelle de la Banque, d'une part, et celle de la mise en œuvre de la politique monétaire, d'autre part ; rationaliser l'organisation des *back-offices* des services bancaires en les concentrant ;

mutualiser la gestion de services de maîtrise d'ouvrage ; renforcer le dispositif de contrôle permanent des risques.

Poursuite des efforts de modernisation et de rationalisation engagés à la papeterie et à l'imprimerie

La Banque de France se positionne comme le producteur public de référence de l'Eurosystème et dispose d'une grande capacité opérationnelle, avec en particulier la production réussie des trois premières coupures (5 €, 10 € et 20 €) de la nouvelle gamme ES2 de 2013 à 2015 et le lancement de la production pilote des billets de 50 €. Elle est également depuis 2013 centre de test pour l'Eurosystème en collaboration avec deux autres banques centrales.

La poursuite des projets liés à la filialisation et les travaux de modernisation des outils de production industrielle sur les prochaines années, qui entraînent une rationalisation des *process* engageant fortement l'organisation et le management des équipes, doivent permettre d'ancrer durablement le rôle de premier plan de la Banque de France.

La réingénierie des fonctions de support vise à les rendre plus performantes et plus efficientes

Cette réingénierie se décline en trois axes :

- l'automatisation (pour réduire les coûts liés aux traitements manuels) et la dématérialisation des processus (pour supprimer un grand nombre de traitements et de stockages de papier),
- le recours à davantage de mutualisation afin d'atteindre un volume suffisant d'activité pour une gestion efficiente,
- l'externalisation de certaines activités, quand cette solution permet d'assurer le meilleur rapport qualité/coût pour la Banque.

Certains projets engagés se sont concrétisés en 2015 avec la finalisation du nouveau processus de traitement des factures et le démarrage de la phase de mise en place de la nouvelle plateforme de traitement de l'ensemble des courriers sortants siège et réseau.



Le Plan numérique est constitué d'un ensemble de projets contribuant directement aux démarches de modernisation et de réingénierie

Le Plan numérique vise à :

- fluidifier et enrichir les relations avec les partenaires et clients de la Banque, en développant à la fois une plus grande interactivité (accès *via* internet y compris sur terminaux mobiles) et la mise à disposition d'informations selon des technologies numériques ;
- améliorer l'environnement de travail pour les équipes, ce qui regroupe à la fois des évolutions d'outils et le développement de nouveaux usages (réseau social d'entreprise Agora, lancé en 2014) ;
- mettre en place au sein du système d'information de la Banque des composants standards et mutualisables, qui permettront d'accélérer le développement de nouvelles applications s'appuyant sur des solutions technologiques éprouvées, dans une logique de standardisation.

La Banque a engagé une démarche d'adaptation de sa gestion des ressources humaines

Cette démarche intègre le développement ou le recrutement de nouvelles compétences et prend en compte l'impact de très nombreux départs en retraite.

Au 31 décembre 2015, la Banque compte 12 269 agents (en équivalent temps plein) : 83,1 % d'agents titulaires, 16,6 % d'agents contractuels et 0,3 % de fonctionnaires.

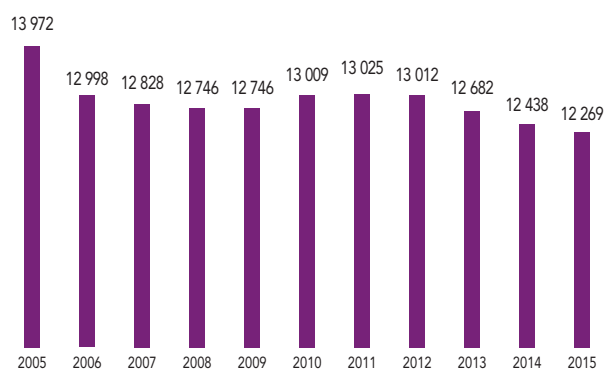
Les agents de la Banque sont affectés à hauteur de 49,2 % dans

les services centraux, 43,2 % dans le réseau des succursales et 7,6 % dans les sites industriels de fabrication des billets.

La réduction des effectifs – qui atteint plus de 12 % sur les dix dernières années malgré l'intégration en 2010 des équipes de contrôle des assurances venant de l'ACAM – se poursuit. Cette réduction est facilitée par l'évolution démographique, la proportion d'agents de 55 ans et plus représentant 35,4 % des effectifs : 730 agents sont partis à la retraite en 2015 et plus de 3 500 agents prendront leur retraite entre 2016 et 2020.

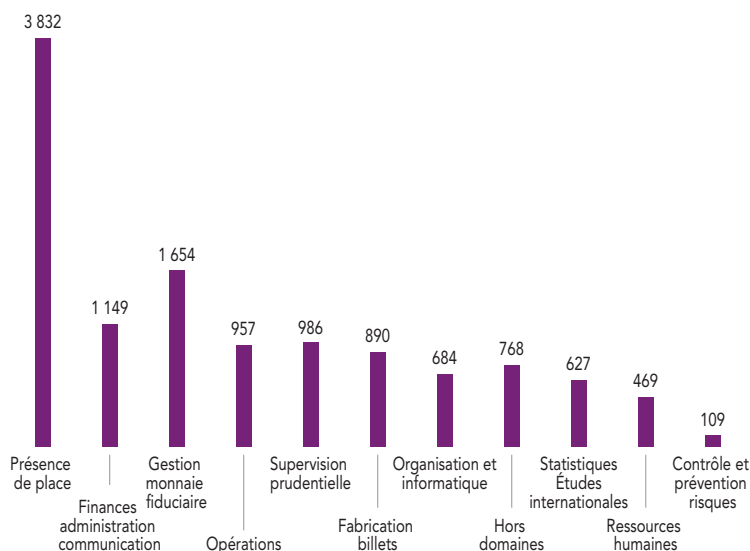
Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2015)



Répartition par domaine d'activité

(moyenne sur 2015 des effectifs mensuels moyens en équivalent temps plein)



Hors domaines = agents détachés et mis à disposition, agents en absence de longue durée, agents rattachés aux dépenses sociales (syndicats, comités d'établissement, associations ...).

La Banque de France s'est engagée dans un processus de transformation important qui lui permet de ne remplacer qu'en partie les départs naturels, sans préjudice de ses missions et de ses activités. La question de l'adaptation des moyens humains prend donc une importance particulière. Celle-ci s'articule autour de trois enjeux : mobilité, adaptabilité, attractivité.

- **Le développement de la mobilité interne** est une condition indispensable à la réussite de la transformation dans une entreprise comme la Banque de France où les agents font carrière.



Chiffres clés en 2015



12 269

salariés
(équivalent temps plein)



49,2%

des agents affectés
dans les services centraux



43,2%

des agents affectés
dans le réseau des succursales



7,6%

des agents affectés
dans les sites industriels
de fabrication des billets



12%

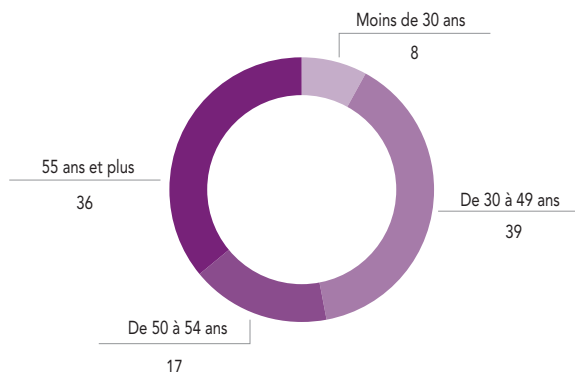
de réduction des effectifs
sur les dix dernières années



- Toute politique d'encouragement à la mobilité ne saurait être efficace sans mesures favorisant l'**adaptabilité** : de nombreux agents du réseau comme du siège vont être appelés à changer d'activité et/ou d'affectation et seront accompagnés par une offre de formation, qui s'inscrit dans le cadre d'un nouvel accord d'entreprise (cf. focus), en adéquation permanente avec les nouveaux besoins des métiers mais aussi en accordant une place croissante au développement des compétences comportementales et à l'accompagnement du changement.
- Les forts départs induisent des besoins de recrutement et donc une politique d'**attractivité** renforcée, marquée par une visibilité croissante sur les forums écoles comme sur les réseaux sociaux et une politique de recrutement qui s'ouvre plus largement aux profils de cadres scientifiques (cf. focus).

Répartition par tranche d'âge

(effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre 2015, en %)



Nouvel accord d'entreprise sur la formation et le développement des compétences

Un nouvel accord d'entreprise sur la formation a été signé le 30 octobre 2015 avec les partenaires sociaux. Il prévoit notamment de nouvelles voies de formation, le recours à un conseil en évolution professionnelle ainsi que plusieurs possibilités d'accès à la validation des acquis de l'expérience.

Changement de formule pour le concours de cadre de direction : le recrutement de profils scientifiques

La Banque adapte ses concours à ses besoins. Elle a ouvert en 2015 un concours de cadres de direction scientifiques. Il s'adresse aux diplômés d'une école supérieure d'ingénieurs, d'une école d'actuariat ou d'un master 2 scientifique et leur permet d'accéder à des postes de contrôleur des banques et des assurances, auditeur, actuaire, économètre, statisticien, analyste de risques financiers, opérateur de marché, responsable de projet informatique (...). 37 candidats ont été admis à la première session de ce concours.

La recherche active des meilleurs profils s'appuie sur une marque employeur reconnue et une présence forte sur le marché des jeunes diplômés.

En 2015, près de 500 recrutements ont été réalisés dont 45 % de cadres. 2016 verra cette tendance vers une « Banque de cadres » se poursuivre avec une prévision de 300 recrutements environ, dont une grande majorité de profils très qualifiés pour alimenter les secteurs de la supervision et de la stabilité financière, comme de l'informatique.

En support de la politique de recrutement, le niveau de notoriété de la Banque continue de s'affirmer :

- progression dans les classements par les étudiants ;
- accentuation de la présence sur les réseaux sociaux, en complément des actions traditionnelles (portes ouvertes, conférences, présentation des métiers sur les campus des écoles et participation à de nombreux forums emploi) ;

- accueil croissant de stagiaires conventionnés (262) et d'alternants (214 dont 92 nouveaux alternants en 2015).

Ambitions 2020

Début 2016, le Comité de direction a décidé de capitaliser sur les progrès déjà accomplis en termes d'organisation et de fonctionnement en unifiant, tout en l'amplifiant, la démarche de transformation : plusieurs groupes de travail ont été constitués pour faire émerger, puis partager un nouveau plan d'ensemble, « **Ambitions 2020** ». Les propositions donneront lieu à des plans d'action opérationnels, qui permettront de renforcer la Banque de France en tant qu'institution au service de la collectivité en la rendant plus agile.





A photograph of a modern office interior at sunset. Several people are silhouetted against the large windows, sitting at a long table. The sun is low on the horizon, creating a warm orange and pink glow. Long shadows are cast across the floor. The word 'Gouvernance' is overlaid in white text.

Gouvernance

Les organes exécutifs

Les organes délibératifs et de contrôle

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

La gouvernance

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans renouvelable une fois. François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France à compter du 1^{er} novembre 2015 par décret du 30 septembre 2015 ⁶.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, de l'Observatoire de l'épargne réglementée et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.



François Villeroy de Galhau
Gouverneur

Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement opérationnel de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général chargé de la stratégie et le directeur des services juridiques. Le directeur général de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) y siège également.

NB : Les organes de la gouvernance et les fonctions d'audit et de contrôle sont décrits, dans ce qu'ils ont d'invariant, dans le Rapport d'activité 2013 : <https://www.banque-france.fr/publications/rapport-dactivite-de-la-banque-de-france.html>

⁶ L'article 13 de la Constitution prévoit désormais que le pouvoir de nomination du président de la République sur certains emplois ou fonctions fait préalablement l'objet d'un avis public des commissions compétentes des deux assemblées. Aux termes de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010, la nomination du gouverneur de la Banque de France est soumise à cette procédure.



Anne Le Lorier
Premier sous-gouverneur



Robert Ophèle
Second sous-gouverneur

Les organes de la gestion opérationnelle

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques. Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif conseille ce dernier sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations

de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

L'organisation du réseau et le collège des directeurs régionaux

Le réseau de la Banque de France compte aujourd'hui 96 succursales départementales (dont 13 sièges

de direction régionale depuis le 1^{er} janvier 2016), auxquelles sont rattachées 21 antennes économiques et 6 centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 52 de ces établissements ainsi que dans 3 centres spécialisés.

Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte), 74 bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans des villes où la Banque de France ne dispose pas d'implantation permanente.



Membres du Comité de direction (au 1^{er} mars 2016)



Denis Beau
Directeur général
de la Stabilité financière
et des Opérations



Édouard Fernandez-Bollo
Secrétaire général
de l' Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution



Frédéric Peyret
Directeur général
des Ressources humaines



Michel Cardona
Adjoint au secrétaire général,
secrétaire du Comité

Gilles Vaysset
Directeur général
des Activités fiduciaires et de Place



Didier Elbaum
Contrôleur général

Marc-Olivier Strauss-Kahn
Directeur général
des Études et des Relations internationales



Jacques Fournier
Directeur général des Statistiques

Érick Lacourrège
Directeur général
de la Fabrication des billets



Nathalie Aufauvre
Secrétaire général



Hervé Gonsard
Directeur général
de l'IEDOM et de l'IEOM



Jacques Milleret
Directeur
des Services juridiques



Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du SEBC.

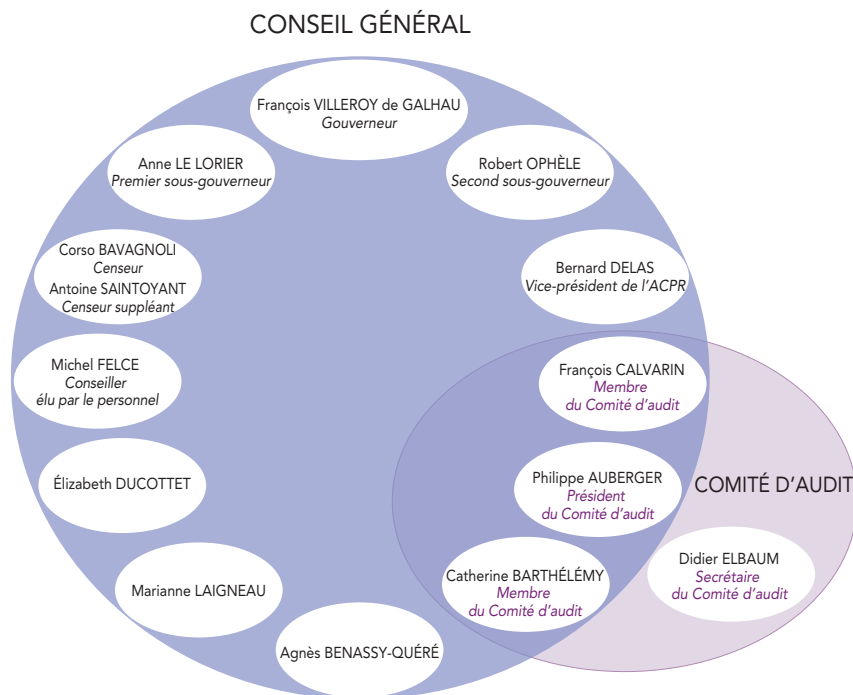
Le Conseil général est composé au 14 mars 2016 du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Philippe Auberger, Agnès Benassy-Quéré, Catherine Barthélémy, François Calvarin, Élisabeth Ducottet, Michel Felce, conseiller général élu par le personnel, Marianne Laigneau, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, Corso Bavagnoli, censeur, et Antoine Saintoyant, censeur suppléant.

En 2015, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions concernant l'information financière,

Le Conseil général et le Comité d'audit



l'audit externe et interne, le contrôle interne et la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.

Le Comité a également examiné :

- les principales conclusions des missions d'audit interne ainsi que les suites données aux plans d'action élaborés par les unités auditées ;

- le programme d'audit de l'année 2016 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques, notamment celles relatives aux opérations de marché.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations examine les rémunérations du haut encadrement de la Banque.

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

L'audit interne

L'audit interne a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque de France. Ses missions sont conduites par l'Inspection générale aussi bien au siège que dans les unités en province.

Établissant son programme annuel selon une approche fondée sur les risques, l'audit interne a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des processus de gestion, de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein de la Banque, en lui donnant une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et en lui apportant des conseils pour la renforcer. En aidant la Banque de France à atteindre ses objectifs,

l'audit interne contribue à l'amélioration de la gouvernance.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne de la Banque de France se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'Institute of Internal Auditors (IIA). La conformité de l'audit interne à ces normes internationales d'audit est régulièrement confirmée par des évaluations internes et externes.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee* – IAC) qui se réunit plusieurs fois par an à la BCE. Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions

conduites sous l'égide de l'IAC. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE ; celles qui touchent au mécanisme de supervision unique (MSU) sont également transmises au Conseil de surveillance prudentielle.

La maîtrise des risques

La Banque de France assure une gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent qui répond à un double objectif :

- renforcer la maîtrise globale, en évaluant, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire, et d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- adopter les meilleures pratiques en vigueur au sein du SEBC et préconisées par le Comité de Bâle.







Responsabilité sociale d'entreprise

Un engagement éducatif et culturel
Un engagement économique et citoyen
Un engagement vis-à-vis des collaborateurs
Un engagement environnemental

Notre responsabilité sociale d'entreprise

L'année 2015, marquée par l'adoption de l'Accord de Paris par les 195 pays présents à la Conférence Paris-Climat 2015 (COP21), a concrétisé la nécessité de limiter le réchauffement climatique sous le seuil des 2 °C. L'ensemble des acteurs financiers ont salué cet accord. Lors d'une conférence organisée fin novembre 2015 ⁷ sur la finance et le climat, le gouverneur de la Banque de France a réaffirmé la nécessité pour les banques centrales et les superviseurs financiers de prendre en compte les risques liés au changement climatique.

Cette même année, la publication de la loi sur la transition énergétique fixant les objectifs d'un nouveau modèle énergétique, conduit les entreprises à s'engager de façon responsable dans cette transition.

Durant l'année 2015, la Banque de France a poursuivi et renforcé ses actions, témoignant de la mobilisation continue de l'Institution sur le terrain de la RSE. Une nouvelle étape a été franchie dans ce sens avec l'intégration de critères extra-financiers dans le processus de cotation des entreprises (cf. focus).

“
« Le défi principal
serait d'inclure les risques
liés au changement climatique »

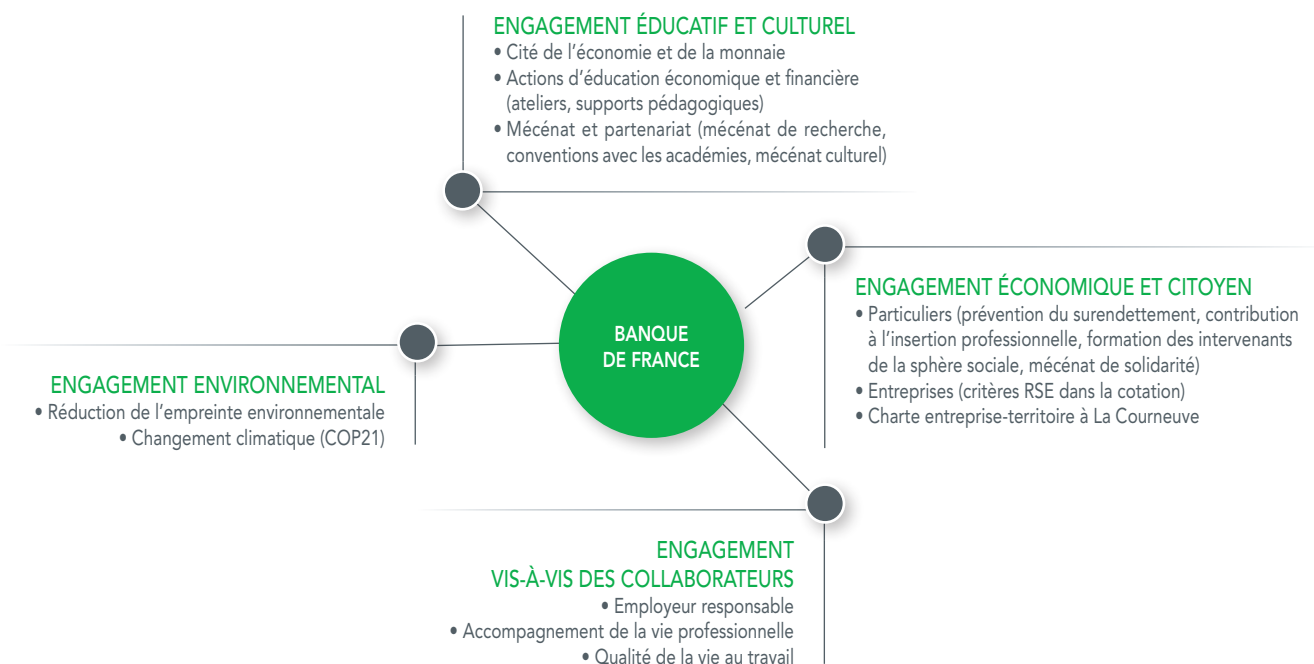
(François Villeroy de Galhau,
gouverneur de la Banque de France,
lors de la conférence « Changement climatique : le secteur
financier et le chemin vers les 2 degrés », 30 novembre 2015)

Intégration de critères RSE dans la cotation des entreprises

À la suite de l'intégration à titre expérimental, de critères RSE dans le processus de cotation des entreprises, la Banque de France a interrogé près de 4 500 entreprises afin de recueillir des données sur leur niveau de prise en compte de la RSE. Objectif : mieux cerner les atouts ou les risques qualitatifs des entreprises permettant de conforter ou nuancer la cotation issue de l'analyse des données comptables et financières.

Une refonte des outils de collecte doit permettre, courant 2016, d'intégrer de façon pérenne le questionnement RSE dans les entretiens de cotation. Les données recueillies en matière de RSE feront en outre désormais l'objet d'une analyse qualitative susceptible d'influencer la cotation à la hausse comme à la baisse. Environ 5 000 entreprises ciblées pour un entretien RSE en 2016 enrichiront la base de données en cours pour approfondir l'étude des liens potentiels entre l'implication dans une démarche RSE et la robustesse d'une entreprise, tout particulièrement s'agissant de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

⁷ Par 2^e Investing Initiative, Oxford Martin School et France Stratégie le 30 novembre 2015.



La responsabilité est un principe fondamental de la Banque de France, inscrit dans ses valeurs et mise en œuvre dans ses relations avec ses parties prenantes avec lesquelles la Banque a poursuivi un dialogue soutenu.

La démarche de responsabilité fondée sur quatre engagements principaux :

- un engagement éducatif et culturel,
- un engagement économique et citoyen,

- un engagement vis-à-vis des collaborateurs,
- un engagement environnemental.

Un engagement éducatif et culturel

L'une des missions de la Banque de France est de rendre l'économie plus compréhensible et plus accessible aux yeux de tous. Forte de son expertise en matière de communication et d'information financière, elle a intensifié en 2015 ses actions à l'égard

du grand public, afin d'améliorer la compréhension des mécanismes économiques notamment des populations les plus jeunes.

Citéco, la Cité de l'économie et de la monnaie

Les travaux de rénovation et de transformation de l'Hôtel Gaillard ont démarré en 2015 pour une inauguration prévue en 2018. La Cité, d'ores et déjà en action, a dévoilé son nom, Citéco, sa nouvelle identité visuelle, son nouveau site internet adapté



aux supports mobiles (citeco.fr), et sa première programmation, pour la saison 2015-2016.

Plusieurs événements publics et pédagogiques ont ponctué l'année 2015 de Citéco, parmi lesquels des conférences organisées lors des *Rencontres des sciences économiques et sociales*, réalisées en partenariat avec l'académie de Paris, des *Rendez-vous de l'histoire de Blois*, des *Journées de l'économie* de Lyon et du festival *Science and You 2015* de Nancy. En outre, l'exposition itinérante « L'économie : krach, boom, mue ? » a effectué une première étape à Marseille (cf. focus). Un nouveau partenariat a été signé en 2015 avec Cap sciences, le centre de culture scientifique de Bordeaux, qui accueille l'exposition de février à mai 2016.

L'offre pédagogique a été régulièrement enrichie, que ce soit sur le site internet www.citeco.fr ou via les réseaux sociaux de la Cité de l'économie.



Cité de l'Économie et de la Monnaie

« L'économie : krach, boom, mue ? » à Marseille

L'exposition temporaire « L'économie : krach, boom, mue ? », coproduite avec la Cité des sciences et de l'industrie, propose sur une surface de 1 000 m² une approche pédagogique et interactive de quelques concepts économiques essentiels pour aider à mieux comprendre les enjeux et débats économiques actuels. Après sa présentation à Paris en 2013-2014, elle a été ouverte à Marseille de mars à juin 2015 avec un parcours renouvelé. Citéco a mis en place trois nouveautés importantes, qui préfigurent elles aussi la future Cité : des visites guidées de l'exposition, un atelier pédagogique pour les groupes scolaires permettant d'illustrer la formation d'un prix sur un marché et un cycle de neuf conférences-débats. Les films d'animation présentés dans l'exposition ont de nouveau suscité l'intérêt de maisons d'édition de manuels scolaires en vue de leur inclusion dans des supports pédagogiques à l'attention de classes de lycée.

Les autres actions de la Banque de France en matière de pédagogie économique

Les ateliers pédagogiques

En 2015, les ateliers pédagogiques ont été poursuivis. Animés par des experts de la Banque de France, ils sont dispensés à des groupes scolaires, universitaires ainsi qu'à des associations. Ils présentent de manière interactive et concrète les missions de la Banque de France et son rôle au sein de l'Eurosystème. Ils abordent également des

thèmes plus techniques, comme la création monétaire, la politique monétaire, ou encore le marché des changes.

Les supports pédagogiques

Afin de permettre à un public plus large de mieux comprendre les principales notions économiques, une nouvelle collection de documents pédagogiques *L'éco en bref*, a été mise en ligne sur le site internet de la Banque de France et la rubrique « ABC de l'économie » a été enrichie (cf. focus).

Supports dédiés à l'éducation économique et financière des plus jeunes

La Banque de France a réalisé deux types de supports pédagogiques destinés au grand public, en particulier les jeunes :

- une nouvelle collection de fiches pédagogiques, *L'éco en bref*. Couvrant des thèmes variés tels que la création monétaire, l'or, le surendettement des ménages, elles incluent des infographies, cartes et chronologies... À fin 2015, une dizaine de fiches pédagogiques ont ainsi été mises en ligne sur le site internet de la Banque (rubrique « ABC de l'économie ») ;
- des *Notes d'information* plus détaillées sur différents sujets proches de l'activité de la banque centrale. À fin 2015, treize *Notes d'information* étaient en ligne.



L'essor des partenariats avec les académies

La Banque de France a engagé depuis trois ans la signature de conventions avec les académies qui visent à informer les professeurs et les élèves des collèges et des lycées sur l'actualité monétaire et économique ainsi que sur le contrôle prudentiel. Le développement des relations avec le monde académique s'est accentué en 2015 grâce à l'engagement des directeurs régionaux de la Banque de France et de leurs équipes. D'autres contacts ont été noués qui permettront de nouvelles signatures en 2016.



Chiffres clés en 2015



14 000

visiteurs à l'occasion des
*Journées européennes
du patrimoine* (19-20 septembre)



800

participants
aux ateliers
pédagogiques



796

professeurs et 7 000 élèves ayant participé
au cours de l'année scolaire 2014-2015 aux sessions
de formation organisées par la Banque de France,
dont 4 000 dans le cadre de l'exposition « *Krach,
boom, mue ?* » présentée par Citéco



3 000

collégiens accueillis individuellement
ou collectivement pour effectuer leur stage
de découverte de l'entreprise ou dans le cadre
de sessions organisées dans des établissements
scolaires (+ 50 % par rapport à 2014)



12

conventions conclues : avec les académies
d'Ajaccio, Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Lyon,
Marseille, Nantes, Orléans, Poitiers et Toulouse



Une politique de mécénat

La Banque de France mène depuis de nombreuses années des actions de partenariat et de mécénat.

Dans le domaine économique, les principales actions portent sur le mécénat de recherche. Dans le cadre du développement de ses propres activités de recherche, la Banque de France a noué des partenariats solides avec trois centres de recherche au financement desquels elle contribue (Toulouse School of Economics, Paris School of Economics et Sciences Po). Elle entretient des relations croisées importantes avec d'autres, comme Aix-Marseille School of Economics (cf. « Stratégie de transformation »).

Elle intervient également grâce à la Fondation Banque de France pour la recherche qui a accueilli en 2015 dix chercheurs affiliés à des institutions étrangères.

Les appels d'offres à projets de recherche constituent le programme phare de la Fondation pour promouvoir la recherche économique. En 2015, cette dernière a accordé quatre bourses de recherche à des équipes internationales, pour un montant global de l'ordre de 120 000 euros. Cette même année, la

Fondation a également remis le « *Prix jeune chercheur* » et le « *Prix de thèse monétaire, financière et bancaire* », chacun constitué d'une somme de 3 000 euros et, le cas échéant, du rachat de 80 heures (sur deux ans) d'obligations d'enseignement.

La conférence anniversaire des 20 ans de la Fondation, présidée par le gouverneur, a été l'occasion de réfléchir aux spécificités des économistes et au rôle de la finance dans la société.

En matière de mécénat culturel, la Banque de France a choisi d'accompagner les grandes institutions de l'État dans l'acquisition de biens classés *Trésor national* ou *Œuvre d'intérêt patrimonial majeur*. Les archives de Turgot sont ainsi entrées en 2015 dans les collections des Archives nationales grâce au mécénat de la Banque de France. Celui-ci a également permis l'acquisition par le musée du Louvre d'un tableau de Rembrandt.

Un engagement économique et citoyen

La Banque de France est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'exclusion sociale et financière.

Elle développe de nombreuses actions pour accompagner les personnes les plus fragiles et s'implique particulièrement dans les zones urbaines sensibles. En tant qu'acteur local, elle contribue à l'essor économique et social des territoires où elle est implantée.

La contribution à l'insertion professionnelle

La Banque de France a signé une convention de partenariat avec l'académie de Créteil. Celle-ci, qui concerne des jeunes issus de la diversité, scolarisés de la classe de seconde jusqu'au BTS, a pour objectif de renforcer leurs connaissances en matière économique et financière, de les accueillir en stage et de faciliter leur insertion professionnelle.



En 2015, l'engagement de la Banque dans ce partenariat s'est traduit par :

- des séances de soutien méthodologique (450 élèves) ;
- le parrainage individuel, action conduite grâce aux agents de la Banque : 56 binômes parrains/filleuls ont participé à 21 rencontres dédiées à l'orientation professionnelle et aux épreuves du baccalauréat ;
- la participation à des ateliers d'économie (180 lycéens) ;
- un cycle de conférences animées par des experts de la Banque dans les lycées partenaires.

Le partenariat avec l'académie de Créteil, signé en 2010, dispose d'une unité dédiée à sa mise en œuvre : le pôle lycéens. Ce dernier a accompagné avec succès 800 élèves dans deux lycées partenaires, Jean Moulin et Samuel de Champlain.

Les interventions en faveur des travailleurs sociaux

La Banque de France, soucieuse de la qualité d'accompagnement des personnes surendettées, a poursuivi ses actions de formation

ou d'information des acteurs de la sphère sociale. Ces interventions permettent de présenter les évolutions législatives et réglementaires et d'expliquer la procédure de traitement du surendettement.

Partenariat avec le Crédit municipal de Paris

En mai 2015, la Banque de France a reconduit le partenariat qu'elle avait mis en place en 2011 avec le Crédit municipal de Paris (CMP), afin de proposer aux personnes surendettées un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de la solution retenue par la commission départementale de Paris.

L'appréciation de l'utilité sociale de l'accompagnement dispensé dans ce cadre a, en outre, fait l'objet d'une enquête menée par la Banque de France et le CMP auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires de ce dispositif. Les enseignements dégagés de ces entretiens qualitatifs, mis en regard avec ceux issus d'échanges auprès d'un échantillon témoin et de représentants d'acteurs impliqués dans ce dispositif, ont confirmé l'adéquation du dispositif avec les besoins des publics concernés en matière d'écoute, de soutien et d'accompagnement, que ce soit pour la mise en œuvre de la décision de la commission, la gestion du budget du ménage ou encore l'accès aux droits.



Chiffres clés en 2015



738

sessions organisées destinées aux travailleurs sociaux



11 935

personnes sensibilisées au surendettement (centres communaux d'action sociale, services sociaux des départements, caisses d'allocations familiales...)



La convention conclue avec l'Union nationale des centres d'actions sociales, le partenariat avec le Crédit municipal de Paris ou encore la collaboration avec l'association des Points d'information médiation multiservices, comme c'est le cas à Longwy, ont permis de renforcer davantage la coopération indispensable entre la Banque et le secteur social et associatif, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de fragilité financière.

Parrainage et mécénat de solidarité

Partenaire de l'association Jeunesse et entreprise, la Banque de France parraine et remet également le *Prix des délais de paiement* et le *Prix du microcrédit accompagné*. L'opération phare de la Banque en matière de mécénat de solidarité est son partenariat avec la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France. Les agents de la Banque de France assurent depuis 1992 le comptage et le tri de l'ensemble des pièces collectées au travers de l'opération *Pièces jaunes*. La Banque de France est également un partenaire ancien des *Restos du cœur*.



L'implication au cœur des territoires : signature d'une charte entreprise-territoire pour l'implantation du pôle fiduciaire francilien de La Courneuve

En mai 2015, dans le cadre des travaux d'implantation du futur pôle fiduciaire à La Courneuve, la Banque de France a signé une charte entreprise-territoire. À travers cette signature, elle s'est engagée à favoriser le développement économique et social du territoire, à promouvoir l'égalité des chances et l'absence de discriminations à l'embauche ainsi qu'à faciliter l'implantation de la Banque sur son nouveau territoire d'accueil.

Premier résultat concret : 45 000 heures d'insertion seront intégrées dans les marchés de travaux. La Maison de l'emploi assure le suivi de ce dispositif en collaboration avec la Banque, dont l'ancrage territorial est renforcé par cet engagement.



Chiffres clés en 2015



165

tonnes de pièces récoltées



1,9

million d'euros au total pour l'opération *Pièces jaunes*

Un engagement vis-à-vis des collaborateurs

Accompagnement de la vie professionnelle

Faire travailler ensemble les générations

Attirer des jeunes, assurer l'adaptabilité, accompagner les collaborateurs tout au long de leur carrière et organiser les fins de carrière sont les objectifs principaux de l'accord intergénérationnel signé avec les partenaires sociaux le 24 décembre 2013.

Avec 92 recrutements de jeunes en alternance en 2015, la Banque a poursuivi sa politique de recours à une formule qui répond tant aux besoins des unités qu'à ceux des jeunes en recherche d'une entreprise partenaire. Ce sont aujourd'hui plus de 210 jeunes en alternance qui sont présents au sein de l'entreprise. 37 d'entre eux se sont présentés à un concours de la

Banque et ont pu bénéficier d'une préparation gratuite assurée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED). Ils ont été dispensés des tests d'aptitude du concours de secrétaire comptable.

S'agissant des fins de carrière, 125 agents ont demandé à bénéficier, trois ans au plus avant leur départ à la retraite, du temps partiel seniors mis en place par l'accord ; pour 26 d'entre eux, il s'agissait du temps partiel seniors amélioré, dispositif qui permet aux agents ayant occupé des emplois pénibles de bénéficier d'un taux de rémunération supérieur.

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'accord d'entreprise signé le 6 mai 2014 vise à la consolidation des acquis et au développement de nouvelles actions en vue notamment d'assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale et l'accès des femmes aux postes à responsabilité, axes prioritaires de ce nouvel

accord. La désignation début 2015 d'une responsable de l'égalité professionnelle à la Banque, a donné une nouvelle impulsion aux actions menées dans ce domaine et contribué à une meilleure visibilité de ces actions tant en interne qu'à l'extérieur. Celle-ci s'est attachée, avec l'appui d'ambassadeurs de l'égalité professionnelle, au recueil et à la diffusion de bonnes pratiques afin de faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers et aux carrières de la Banque.

Une première femme pompier a ainsi été recrutée à la Banque en 2015, illustrant la volonté de développer la mixité dans tous les métiers.

Pour lutter contre les stéréotypes, de nouvelles actions de sensibilisation ont été mises en place, parmi lesquelles une formation « leadership égalité ». Un réseau des femmes managers, déployé en 2015, permet d'échanger sur les éventuels obstacles limitant la carrière des femmes au sein de la Banque et de proposer des solutions afin de les lever.



Chiffres clés en 2015



210

jeunes en alternance



125

bénéficiaires du temps partiel seniors



Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Dans le cadre du 9^e accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (2014-2016) signé en février 2014, la Banque poursuit ses efforts dans le domaine du recrutement, de l'accueil et de l'insertion de ces personnes comme de l'adaptation de leurs conditions de travail. Ainsi, environ 600 travailleurs en situation de handicap sont présents au sein de l'entreprise. La mission Handicap a participé en 2015 à plusieurs forums (Adapt, Paris pour l'emploi, Essec...) qui se sont traduits par le recrutement de 15 personnes.

Un recensement des référents d'agents en situation de handicap a été réalisé en 2015 et une brochure d'information élaborée afin de sensibiliser l'ensemble du personnel sur le rôle et les missions d'un référent handicap.

La Banque accueille par ailleurs dans ses locaux un Centre d'adaptation et



de réinsertion par le travail (CART) qui permet de donner à 22 travailleurs handicapés une expérience professionnelle et contribue à leur intégration sociale. En 2015, l'activité de numérisation des notes de frais leur a été confiée.

Qualité de vie au travail

Faciliter les échanges entre les collaborateurs

Créé en 2014, l'espace dédié aux managers du réseau social

d'entreprise Agora a poursuivi son développement avec plus de 900 managers qui ont expérimenté au moins un atelier de la communauté managériale. Avec 340 membres connectés sur son site collaboratif « Métier manager », la communauté managériale est devenue très active sur le réseau Agora.

La prévention des risques psychosociaux

Les travaux se sont poursuivis sur la charge de travail et la charge mentale, qui sont les deux principaux facteurs de risques identifiés par l'enquête de mesure des risques psychosociaux (RPS) en 2013. Une démarche participative et qualitative de mesure et de régulation de la charge de travail a été expérimentée. Elle a concerné au total 400 agents et managers et va être déployée progressivement dans l'ensemble de la Banque.



Chiffres clés en 2015



600

travailleurs handicapés
employés dans l'entreprise



900

managers actifs
sur le réseau social d'entreprise



72%

taux de satisfaction au travail



En septembre 2015, les personnels de la Banque ont participé à la seconde enquête bisannuelle de mesure des RPS, avec un taux de participation témoignant d'un intérêt soutenu pour le sujet. Alors que le taux de satisfaction au travail de 72 % est stable, le taux de stress, calculé selon une méthodologie standardisée, baisse légèrement, de 32 à 29 %. Les résultats sont généralement stables ou en amélioration par rapport à 2013, alors même que la Banque est engagée dans un plan de transformation. La formation de tous les managers à la prévention des RPS, le succès des formations proposées sur la gestion du stress et sur le bien-être au travail ainsi que les actions concrètes de prévention ancrées dans les réalités du terrain dans les régions et les directions générales ont apporté des éléments

de soutien aux managers et aux équipes dans ce contexte exigeant.

Grâce au dispositif prévu en cas d'événement dramatique, un soutien psychologique a été apporté aux personnes proches des victimes des attentats du 13 novembre à Paris.

Un engagement environnemental

La fixation de nouveaux objectifs de réduction de l'empreinte environnementale

Dans le cadre de la publication de la loi sur la transition énergétique (LTE), la Banque de France s'est fixé en 2015 de nouveaux objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (cf. focus).

L'objectif triennal de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Banque s'inscrit dans celui des pouvoirs publics d'une réduction de 40 % entre 1990 et 2030, réaffirmé par la loi sur la transition énergétique qui comporte également un objectif, à l'horizon de 2050, de division par quatre des émissions de GES par rapport aux émissions de 1990.

Objectifs de réduction des consommations énergétiques

Année de référence : 2008

(en %)

2015	2016	2018	2020
- 24	- 27	- 33	- 38

S'agissant des objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la démarche s'inscrit dans les orientations des lois Grenelle 1 et 2 (notamment celle de réduire de 38 % la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2020). La Banque s'est également appuyée sur les objectifs européens du « Paquet Énergie-Climat ».

Actions menées en matière environnementale : les faits marquants en 2015

Le recours systématique à l'électricité d'origine renouvelable

À la suite de l'accord-cadre global signé fin 2014, la Banque de France s'est approvisionnée exclusivement en électricité d'origine renouvelable en 2015. Cette politique d'achat a permis d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 5 000 tonnes de CO₂.



Un objectif de réduction des émissions de 3,8 % d'ici 2017 s'inscrivant dans la stratégie à long terme de la France

Dans le cadre de l'obligation légale de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre ¹ (BEGES), la Banque de France s'est fixé un nouvel objectif de réduction de ses émissions de 3,8 % en 2017 par rapport à 2014. Pour ce faire, la Banque a recouru, comme pour le précédent exercice, à la méthode Bilan Carbone® pour procéder à l'évaluation de ses émissions et aux prévisions à 2017. Les émissions recensées proviennent principalement de la consommation d'énergie, des déplacements des collaborateurs, des immobilisations de biens et des achats de biens et services.

L'effort de réduction porte notamment sur les énergies, soit près de 22 % des émissions, avec une baisse de 8 % d'ici 2017, et sur les déplacements professionnels et domicile-travail des agents qui devraient enregistrer une réduction de leurs émissions de 10,6 %.

¹ https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/DD-2015-BEGES-Banque_de_France.pdf

Une politique immobilière axée sur l'efficacité énergétique et la qualité environnementale

La Banque de France conduit une politique active de construction et de rénovation de son patrimoine immobilier. Ainsi, la succursale de Lyon-Confluence, qui est engagée depuis 2014 dans une démarche de certification « NF HQE Bâtiments Tertiaires en exploitation » pour son immeuble « Le Bayard », a validé en début d'année 2015 les niveaux « excellent » pour l'axe utilisation durable, et « très bon » pour les axes gestion et bâtiment durable. Il s'agit du premier immeuble de la Banque de France à obtenir une certification pour sa démarche en exploitation.

Le pôle fiduciaire francilien de La Courneuve, en cours de construction, a obtenu fin 2015 la certification HQE en phase conception, validée par un passeport « HQE Exceptionnel » en construction et « HQE Excellent » en rénovation. Ce programme, portant sur plus de 22 000 m² de surface de plancher, a été conçu en répondant aux meilleurs critères du bâtiment responsable : chantier à faibles impacts, gestion optimisée de l'énergie, végétalisation des surfaces.

L'optimisation des matériels et logiciels informatiques

Les actions de la Banque portent également sur les matériels informatiques. Ainsi, l'objectif national triennal d'intéressement qui portait sur la réduction du parc de matériels d'impression est atteint. Cette action se poursuivra par la mise en place de nouvelles solutions matérielles et logicielles permettant de diminuer le nombre d'impressions.

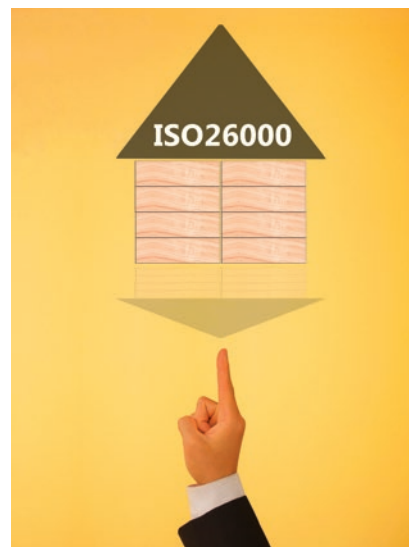


La collecte des bilans par télétransmission

La mise en place début 2010 du service de collecte des bilans par télétransmission, BilanDirect FIBEN, auprès des entreprises et des experts comptables a constitué un progrès important pour l'action en faveur d'un développement durable. En 2015, 200 000 bilans ont été reçus par télétransmission, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2014. Ce sont désormais 68 % des bilans qui sont intégrés par ce canal dans la base FIBEN. La campagne 2015 a bénéficié du recrutement de nouveaux partenaires et d'une coopération toujours étroite de l'ordre national des experts-comptables et de ses relais régionaux.

Des démarches RSE reconnues

En 2015, deux directions ont conduit une évaluation de leur démarche RSE selon le référentiel de la norme ISO 26000⁸. La direction générale de la Fabrication des billets (DGFB) a obtenu le renouvellement de cette norme avec la confirmation du niveau « maturité ». Cette évaluation permet à la Banque de se positionner à l'état de l'art en matière de critères RSE chez les imprimeurs fiduciaires. Une direction du siège⁹ a également procédé à un audit de suivi de sa démarche ISO 26000 auprès d'un organisme extérieur qui a confirmé le maintien de son niveau « progression ».



⁸ Norme internationale sur la RSE.

⁹ Direction des Centres administratifs et du Développement durable.



Faits saillants

Niveau « maturité » confirmé pour la démarche RSE à la direction générale de la Fabrication des billets.
Niveau « progression » confirmé pour la démarche RSE à la direction des Centres administratifs et du Développement durable.



Chiffres clés en 2015



5 000
tonnes de CO₂ non
rejetées en s'appro-
visionnant en
électricité d'origine
renouvelable



200 000
bilans reçus par
télétransmission



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2015

La réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies

En 2015, toutes sources d'énergies confondues et pour l'ensemble de ses activités, la Banque de France a consommé 173 GWh d'énergie (– 11 %) et les émissions de GES associées se sont établies à 21 280 TCO₂ (– 1,3 %). Ces énergies ont des facteurs d'émission de GES très différents. Ainsi, l'électricité d'origine renouvelable émet 10 grammes de CO₂/kWh, le fioul 329 grammes et le gaz 241 grammes. Les émissions de la Banque dépendent donc à la fois de sa consommation et de son mix énergétique.

En 2015, si l'électricité demeure l'énergie la plus consommée avec 84 GWh (– 7 %), les émissions de CO₂ sont faibles. Le gaz est la deuxième source d'énergie (60 GWh, + 9 %), notamment dans la fabrication des billets (papeterie et imprimerie) ; la hausse de la consommation de gaz ne devrait être que transitoire car elle trouve en partie son origine dans une substitution à la chaleur produite par des ordinateurs qui ont été mis à l'arrêt pendant des travaux de rénovation. Bien qu'un

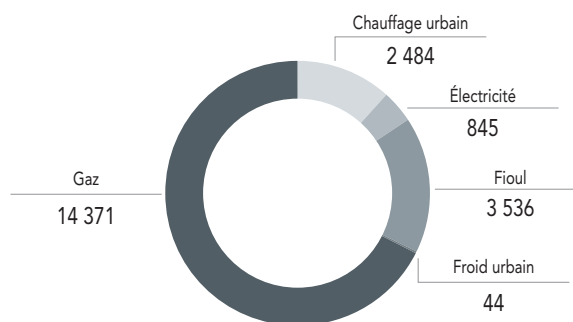
peu moins utilisé que le chauffage urbain (11 GWh contre 12 GWh), le fioul pâtit de son haut facteur d'émission. Utilisé principalement comme énergie de chauffage, il voit son usage se marginaliser à mesure que la Banque remplace ses anciens équipements par des chaudières à gaz plus performantes (cf. *infra*).

La réduction des émissions de GES liées aux déplacements

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont été réduites de près de 7 % par rapport à 2014. Si les déplacements effectués en avion croissent légèrement (+ 1 %), la part des voyages réalisés en classe

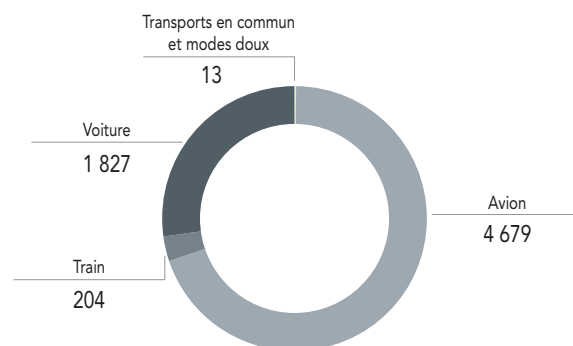
Émissions de gaz à effet de serre par source d'énergie en 2015

(en tonnes équivalent CO₂)



Émissions de gaz à effet de serre par mode de déplacement professionnel en 2015

(en tonnes équivalent CO₂)



économique augmente significativement (+ 4 points) ce qui a un impact positif en matière de calcul d'émission de GES. Il faut relever que, depuis 2013, la politique de voyages réserve l'utilisation de la classe affaire aux voyages d'une durée supérieure à six heures.

La réduction des consommations des bâtiments tertiaires

L'objectif de réduction de la consommation d'énergie s'applique sur la seule activité d'exploitation, hors centres industriels et informatiques, avec

l'année 2008 comme référence. Alors que l'objectif pour 2015 était de – 24 %, la réalisation, avec une consommation de 88,6 GWh, n'a été que de – 19 %. L'objectif n'est pas atteint du fait, notamment, de la poussée de la consommation de gaz.



Chiffres clés en 2015



- 11 %
de consommation d'énergie



- 1,3 %
d'émissions de GES associées
à la consommation d'énergie



- 7 %
d'émissions de GES
liées aux déplacements







Gestion financière et comptes

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats
Les comptes individuels de la Banque de France
Les comptes combinés

Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2015 au cours de la séance du 14 mars 2016. Le résultat net de la Banque de France s'établit à 2,228 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 161 millions).

La taille du bilan de la Banque de France a fortement augmenté en 2015, le total de bilan passant de 578 milliards au 31 décembre 2014 à 710 milliards au 31 décembre 2015. Cette évolution résulte de la mise en œuvre, à compter de mars 2015, du nouveau programme d'assouplissement monétaire quantitatif décidé par la Banque centrale européenne : un programme d'achats de titres du secteur public (PSPP), qui s'ajoute au troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3) et au programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP) initiés en octobre 2014. Au total, depuis mars 2015, l'Eurosystème acquiert 60 milliards d'euros de titres chaque mois.

S'agissant du compte de résultat de la Banque de France, ces mesures ont eu pour effet, dans un contexte de taux très bas, de limiter la diminution

du produit net des activités qui atteint 6,897 milliards en 2015, contre 7,013 milliards en 2014. Après couverture des charges d'exploitation, en baisse de 0,9 % par rapport à 2014, le résultat ordinaire avant impôts s'établit à 4,713 milliards.

Dans la continuité de l'action menée depuis 2007, la Banque a poursuivi le renforcement de sa structure financière. Elle a procédé à une dotation à son fonds pour risques généraux de 500 millions, après 590 millions en 2014.

À des fins d'analyse, les postes figurant dans les comptes publiés ont fait l'objet de regroupements dans la présentation ci-après. Au bilan, les chiffres négatifs traduisent des ressources ou passifs nets, les chiffres positifs des emplois ou actifs nets.

Équilibre financier

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Ressources nettes (-)	- 455 165	- 317 227	- 137 939
Ressources fiduciaires nettes	- 195 735	- 184 799	- 10 936
Dépôts des banques dans le cadre de la politique monétaire	- 219 802	- 109 955	- 109 847
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 21 315	- 5 216	- 16 099
Ressources propres et divers	- 18 313	- 17 256	- 1 056
Emplois nets (+)	455 165	317 227	137 939
Refinancement bancaire	89 303	76 054	13 249
Portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	162 656	42 483	120 172
Position nette avec l'Eurosystème	67 090	72 717	- 5 627
Réserves de change en or et devises (position nette)	43 020	35 388	7 632
Autres actifs en euros	93 096	90 585	2 511

Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels.

La situation patrimoniale

Au bilan de la Banque, l'augmentation de la taille des portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire dépasse 120 milliards d'une fin d'année à l'autre. Elle a eu pour principale contrepartie une augmentation des dépôts des établissements de crédit au passif – dépôts rémunérés au taux de la facilité de dépôt marginale.

Par ailleurs, l'encours des prêts aux banques dans le cadre de la politique

NB : Dans les tableaux ci-dessous la somme des composantes peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis.

monétaire en lien avec la conduite d'opérations de refinancement à long terme ciblées, enregistrés à l'actif, a augmenté, de même que les ressources nettes en billets et les dépôts du Trésor public.

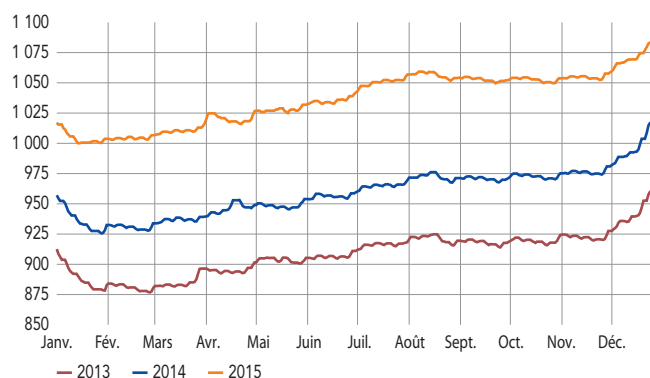
La ressource fiduciaire

Les billets en euros sont émis par l'Eurosystème. En 2015, la croissance de la circulation fiduciaire en euros s'est poursuivie à un rythme plus soutenu qu'en 2014 (+ 6,6 % d'une fin d'année sur l'autre, + 8,1 % en moyenne annuelle contre + 5,6 % en 2014 en moyenne annuelle).

En application des règles de répartition au sein de l'Eurosystème, la Banque de France porte au passif de son bilan la quote-part de la valeur des billets en euros émis par l'Eurosystème correspondant à son pourcentage de participation dans le capital libéré de la BCE (20,14 % en 2015) après déduction des billets alloués à la BCE à hauteur de 8 % de l'encours global en circulation.

Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème

(en milliards d'euros)



Source : Banque centrale européenne.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) agit au nom et pour le compte de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les cinq départements d'outre-mer, et certaines collectivités d'outre-mer. Il bénéficie d'une avance non rémunérée, qui atteint 5,0 milliards d'euros fin 2015, en contrepartie des coupures qu'il met en circulation. Le montant de l'avance correspond à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis

le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème. Cette avance est annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

L'encours des billets en euros alloués à la Banque de France, net du montant de l'avance gratuite consentie à l'IEDOM, constitue la ressource fiduciaire nette pour la Banque de France.

Le refinancement bancaire et les dépôts des banques

En tant que banque centrale nationale membre de l'Eurosystème, la Banque de France accorde des prêts aux établissements de crédit agréés qui en font la demande.

Ressources fiduciaires

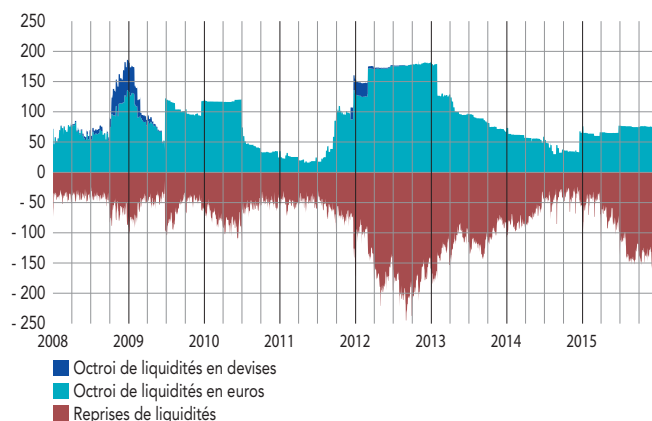
(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	- 195 735	- 184 799	- 10 936
Billets alloués à la Banque de France	- 200 781	- 189 498	- 11 283
Avance à l'IEDOM	5 046	4 699	347



Octrois et absorption de liquidités par la Banque de France

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

De nouvelles opérations de refinancement à long terme ciblées ont été conduites en 2015 à un taux fixe abaissé à 0,05 % contre 0,15 % pour les opérations réalisées en 2014. Les établissements de crédit peuvent choisir de rembourser de manière anticipée ces prêts après 24 mois. Ils seront contraints de les rembourser intégralement s'ils ne respectent pas les conditions fixées en termes de distribution de crédits.

Les octrois de liquidité aux établissements de crédits en France figurent à l'actif du bilan de la Banque de France, tandis qu'à son passif sont enregistrés des dépôts des banques correspondant aux réserves obligatoires qu'elles doivent constituer.

À ces encours, s'ajoutent des réserves constituées sur leurs comptes courants en excédent des réserves obligatoires ainsi que des dépôts à la facilité marginale. Après s'être résorbé en 2013 et 2014, l'excédent de liquidité s'est à nouveau accru en 2015, en lien avec les nouveaux programmes d'achats de titres (PSPP et CBPP3).

À noter que le taux de la facilité de dépôt est négatif (il s'applique donc également aux réserves excédentaires) : fixé à - 0,20 % en septembre 2014, il a été abaissé à - 0,30 % le 9 décembre 2015 tandis que le taux des opérations principales de refinancement est resté inchangé à 0,05 %.

Les portefeuilles de titres en euros détenus dans le cadre de la politique monétaire

Ces portefeuilles recouvrent :

- les titres des programmes d'achats d'obligations sécurisées (*Covered Bonds Purchase Programme* ou CBPP) n° 1, 2 et 3 lancés respectivement en 2009, 2011 et 2014 ;
- ceux du programme pour les marchés de titres, dit SMP (*Securities Markets Programme*), lancé en 2010 ;
- les titres du programme d'achats d'obligations du secteur public (PSPP) annoncé le 22 janvier 2015. La mise en place de ce nouveau programme s'inscrit dans le cadre des mesures d'assouplissement monétaire visant à créer une situation d'excédent de liquidité pour lutter contre les risques de déflation en zone euro conformément au mandat donné à l'Eurosystème par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

En l'absence de nouvelles opérations d'achat, l'encours des portefeuilles CBPP1 et 2 et SMP détenus dans le cadre de la politique monétaire s'est réduit à hauteur des titres arrivés à échéance. À l'inverse, les encours

au bilan liés à la mise en œuvre des programmes CBPP3 et PSPP ont fortement progressé.

Au total, l'encours des portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire s'élève à 163 milliards d'euros, en hausse de 120 milliards d'une fin d'année à l'autre.

À noter qu'aucun encours n'est constaté pour le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP) sur les livres de la Banque, car l'ensemble des achats de ce programme est aujourd'hui inscrit au bilan de la BCE.

La position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

La Banque détient plusieurs positions vis-à-vis de l'Eurosystème, en particulier :

- une créance au titre de l'ajustement sur billets qui correspond à la différence entre les billets qui lui sont alloués selon sa participation dans le capital de la BCE et les billets mis en circulation par la Banque de France ;
- une créance correspondant aux avoirs en or (15 %) et en devises (85 %) transférés à la BCE ;

Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

(en millions d'euros)

	2015	2014	2015/2014
Position nette avec l'Eurosystème	67 090	72 717	- 5 627
Créance sur l'Eurosystème			
au titre des billets	88 022	81 199	6 822
Créance sur la BCE au titre des avoirs en or et en devises transférés	8 221	8 229	- 8
Autres créances sur l'Eurosystème	164	309	- 208
Dettes vis-à-vis de l'Eurosystème dont dette liée à Target 2	- 29 315	- 17 020	- 12 234

- une dette, liée au fonctionnement du système de paiement Target2 ; qui correspond au solde des paiements initiés par la Banque, pour son propre compte et pour les entités dont elle tient le compte, envers les autres banques centrales de l'Eurosystème ;
- des produits à recevoir au titre de l'acompte sur le dividende de la BCE (164 millions d'euros) et une charge à payer au titre du solde de partage du revenu monétaire

(71 millions en 2015, contre un produit de 129 millions en 2014).

Ces positions – à l'actif ou au passif – sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, à l'exception des 15 % de la créance sur la BCE correspondant aux avoirs en or transférés.

Or et devises

La Banque de France gère les réserves en or et en devises de l'État

Cours de l'once d'or

(en euros)



Source : Banque de France.



Réserve de change en or et en devises

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Réserves de change en or et en devises	43 020	35 388	7 632
Avoirs en or	76 211	77 343	- 1 132
Avoirs nets en devises de réserve	50 817	38 689	12 128
Avoirs en DTS (relations avec le FMI)	17 292	17 198	94
Contrepartie des allocations de DTS	- 12 900	- 12 085	- 815
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	- 66 341	- 63 627	- 2 714
Réserve de réévaluation des réserves en or et devises de l'État	- 22 060	- 22 130	70

en application de la convention passée entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change publiée au JORF le 2 février 2011. En vertu de ce texte, ces avoirs sont adossés, pour partie, à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État (RRRODE) qui couvre le risque de change.

Les avoirs en or de la Banque de France sont inchangés à 2 435 tonnes. Leur valeur a diminué de 1,1 milliard d'euros, sous l'effet de la baisse du prix de l'or en euros d'une fin d'année à l'autre. Les écarts de réévaluation sur or ont diminué à due concurrence.

Les avoirs en devises, dont la valeur en euro a augmenté en lien avec l'appréciation du dollar américain, ont été renforcés en 2015. Ils sont principalement investis en dollars américains, dans des titres ou instruments monétaires de placement à court terme. Des portefeuilles d'investissement à long terme, ont également été constitués avec, outre l'objectif de sécurité, un objectif de rendement.

Les positions en droits de tirage spéciaux (DTS) traduisent les relations avec le FMI et sont inscrites au bilan de la Banque de France, en application de la convention de 2011 passée entre l'État et la

Banque de France. Après trois années d'augmentation entre 2010 et 2012, la position nette en DTS enregistre un repli depuis 2013, sous l'effet de la diminution des besoins de financement du FMI.

Les autres actifs en euros de la Banque de France

Outre les portefeuilles constitués dans le cadre des programmes de politique monétaire, la Banque détient des portefeuilles en emploi de ses ressources monétaires dans les limites définies par l'accord sur les actifs financiers nets adopté par l'Eurosystème à compter de 2003 et revues chaque année par la BCE (cf. *infra* « Les actifs financiers nets de la Banque de France »). La Banque détient dans ce cadre un portefeuille de placement à court terme, ainsi qu'un portefeuille d'investissement qui permet, via des placements à long terme, de réduire la sensibilité du résultat financier au cycle des taux directeurs.

Les autres titres en euros détenus par la Banque de France correspondent aux portefeuilles en emploi des ressources propres (capital, réserves et provisions), ainsi que les participations détenues par la Banque de France, dans le capital de la BCE notamment.

Autres actifs en euros

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Autres actifs en euros	93 096	90 585	2 511
Portefeuilles monétaires en euros	81 852	80 100	1 752
Titres de placement	4 170	4 178	- 8
Titres d'investissement	77 682	75 922	1 760
Portefeuille en emploi des ressources propres et provisions	11 244	10 485	759
dont part dans le capital BCE	1 545	1 545	0

Opérations avec la clientèle institutionnelle

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 21 315	- 5 216	- 16 099
Actif	108 454	132 105	- 23 652
dont créances sur le Trésor public	0	0	0
Passif	- 129 769	- 137 322	7 552
dont compte courant du Trésor	- 13 869	- 2 438	- 11 431

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

La Banque de France propose à ses clients institutionnels (majoritairement des banques centrales en dehors de l'Union européenne) des services bancaires, dont la tenue de compte courant. Les banques centrales hors zone euro et les organisations internationales bénéficient d'une gamme de services leur permettant notamment de placer une partie de leurs réserves de change et d'effectuer des opérations de change.

L'encours du compte courant du Trésor public et des administrations

centrales a progressé d'une fin d'année à l'autre, passant de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 à 13,9 milliards au 31 décembre 2015, mais est resté marginal en regard de l'encours des dépôts de la clientèle institutionnelle étrangère qui sont replacés sur les marchés.

Fonds propres et divers

Le solde de la rubrique « fonds propres et divers » constitue une ressource dont la croissance, si on exclut le résultat net de l'année, traduit le renforcement de la structure financière de la Banque de France.

Le renforcement de la structure financière de la Banque résulte principalement des dotations aux réserves effectuées en affectation du résultat 2014.

Par ailleurs, le fonds pour risques généraux a été porté à 8,0 milliards d'euros par une dotation de 500 millions afin d'améliorer la couverture des risques financiers auxquels la Banque est exposée dans le cadre des opérations menées dans l'exercice de ses missions, risques que les crises financière et souveraine commencées en 2008 ont sensiblement accrus. Le fonds pour risques généraux, en appui d'un résultat courant qui diminue en général en période de taux bas, doit permettre à la Banque de France de faire face à une perte exceptionnelle.

Les actifs financiers nets de la Banque de France

L'accord sur les actifs financiers nets est un accord signé en 2003 engageant les banques centrales nationales de l'Eurosystème à plafonner le montant de leur « actifs financiers nets » (ensemble des postes comptables hors ceux nécessaires pour la conduite de la politique monétaire). Il vise à assurer la bonne transmission à l'économie réelle des

Fonds propres et divers

(en millions d'euros)

	Montant en fin d'exercice		Variation
	2015	2014	2015/2014
Fonds propres et divers	18 313	17 256	1 056
Capital, réserves et report à nouveau	7 857	7 440	417
Provisions pour risques et charge	898	927	- 29
Fonds pour risques généraux	8 000	7 500	500
Immobilisations	- 1 047	- 982	- 65
Autres postes	378	306	72
Résultat net	2 228	2 066	161



décisions de politique monétaire en maintenant un déficit de liquidité minimal en période de politique monétaire conventionnelle. Le besoin de liquidité des banques correspond à la base monétaire constituée des billets en circulation et des réserves obligatoires qui figurent au passif de l'Eurosystème. Ce besoin de liquidité est couvert par les opérations de politique monétaire (opérations de refinancement et achats de titres) et par les actifs financiers nets. La définition d'un plafond pour les actifs financiers nets permet ainsi d'assurer un plancher pour les opérations de refinancement toutes choses égales par ailleurs.

Le montant global des actifs financiers nets de la Banque de France au 31 décembre 2015 s'élève à 111,8 milliards d'euros, en diminution de 5,8 milliards par rapport au 31 décembre 2014, en lien avec l'augmentation des passifs envers la clientèle. Ce montant comprend principalement les réserves de change en or et en devises et la créance sur la BCE au titre des réserves transférées, l'avance gratuite consentie à l'IEDOM, les autres actifs en euros mentionnés *supra*, diminués des fonds propres et divers, ainsi que le net des actifs et passifs liés aux activités avec la clientèle.

L'analyse des résultats

La diminution du résultat ordinaire avant impôt traduit la baisse du produit net des activités, passé de 7,013 à 6,897 milliards d'euros. Cette baisse qui demeure limitée provient essentiellement de la diminution des revenus liés à la politique monétaire à hauteur de 165 millions. Dans ce contexte, le taux de rendement moyen perçu sur l'actif net rémunéré est passé de 3,1 % en 2014 à 2,7 % en 2015, et demeure très supérieur au point mort (0,67 %, contre 0,73 % en 2014).

Malgré la diminution du résultat ordinaire, le résultat net pour l'exercice 2015 s'établit à 2,2 milliards d'euros, en hausse de 161 millions

par rapport à 2014, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés.

Le produit net des activités

Le produit net des activités de la Banque de France enregistre une contraction de 2 % en 2014 et s'établit à 6 897 millions d'euros en 2015 contre 7 013 millions en 2014.

La décomposition analytique de ce produit net des activités fait ressortir l'augmentation des intérêts reçus par application du taux négatif de la facilité de dépôt accordée aux établissements de crédit, ainsi qu'une augmentation des revenus sur les réserves de change et des revenus liés aux activités avec la clientèle institutionnelle, tandis que

Produit net des activités

(en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS	6 897	7 013	- 116
Revenus nets au titre de la politique monétaire	2 103	2 268	- 165
Intérêts reçus sur les opérations de refinancement	85	100	- 15
Intérêts versés/reçus sur les dépôts des banques	183	- 51	234
Revenus sur les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	1 890	2 011	- 120
Solde d'intérêts sur les positions envers l'Eurosystème	16	79	- 63
Solde de partage du revenu monétaire	- 71	129	- 201
Revenus des avoirs en devises et en DTS	829	739	90
Revenus nets des autres avoirs en euros	3 965	4 006	- 40
Revenus des titres en euros adossés à la base monétaire (hors politique monétaire)	2 629	2 728	- 99
Dividendes versés par la BCE et l'IEDOM	201	189	12
Revenus nets des activités avec la clientèle institutionnelle	336	224	112
Revenus non monétaires	799	865	- 66

les revenus tirés des portefeuilles de titres en euros s'inscrivent en baisse dans un environnement persistant de taux obligataires très bas. Les revenus générés par les achats de titres réalisés dans le cadre des programmes d'achat PSPP et CBPP3 ne compensent en effet que partiellement la perte de revenus induite par l'arrivée à échéance des titres des programmes précédents (SMP et CBBP1 et 2) qui avaient été acquis à des niveaux de taux sensiblement supérieurs. S'agissant des portefeuilles d'investissement, les titres arrivés à échéance n'ont pu être réinvestis sur les niveaux de taux qui prévalaient lors de leur achat.

Au titre de son résultat dégagé en 2014, la BCE a versé sur l'exercice 2015 un complément de dividende de 37 millions à la Banque de France. La BCE a par ailleurs versé au titre de 2015 le revenu de seigneurage ainsi que le revenu sur les titres qu'elle détient dans le cadre de la politique monétaire, soit pour la Banque de France un acompte sur dividende de 164 millions.

S'agissant des autres recettes non monétaires, le montant payé par l'État en remboursement des services qui lui sont rendus est en baisse de 17 millions.

Charges d'exploitation

(en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
Charges d'exploitation	- 2 184	- 2 204	20
Frais de personnel et charges assimilées	- 997	- 1 006	9
Retraites et charges assimilées	- 461	- 455	- 5
Impôts et taxes	- 46	- 39	- 7
Amortissements sur immobilisations	- 129	- 115	- 15
Autres charges d'exploitation	- 551	- 589	38

Enfin, la contribution prélevée auprès des organismes assujettis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, adossée à la Banque de France, a couvert le coût des ressources affectées à leur supervision, sans incidence sur le résultat de la Banque.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 2,184 milliards d'euros en 2015, en baisse de 0,9 % par rapport à 2014.

Au sein des charges d'exploitation, les dépenses de personnel sont en baisse de près de 1 % en lien avec la diminution des effectifs et la stabilité des rémunérations. Les autres charges d'exploitation sont également en contraction sensible, en raison de la charge exceptionnelle supportée en 2014 au titre de l'exercice d'évaluation des banques dans le cadre de la création du mécanisme de supervision

unique. Les charges de pension servies au titre du régime spécial de retraite progressent compte tenu des évolutions démographiques.

La maîtrise des dépenses et l'augmentation des actifs rémunérés permettent d'abaisser le point mort de la Banque de France, qui représente le rendement minimal à dégager sur les actifs nets rémunérés pour couvrir les charges récurrentes nettes, à 0,67 %.

Le résultat

Le fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux (FRG) est calibré pour couvrir les risques auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par la RRRODE. Il s'agit d'une ressource utilisable pour faire face à toute occurrence du risque pour lequel le résultat courant ne



Résultat

(en millions d'euros)

	2015	2014	Variation 2015/2014
Résultat net des activités de la Banque de France	6 897	7 013	- 116
Charges d'exploitation	- 2 184	- 2 204	20
Résultat ordinaire avant impôt	4 713	4 809	- 96
Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 504	- 592	88
Charges exceptionnelles	- 80	-	- 80
Impôt sur les bénéfices	- 1 902	- 2 151	249
Bénéfice de l'exercice	2 228	2 066	161

permettrait pas d'assurer une couverture adéquate.

La hausse du volume des opérations réalisées au titre de la politique monétaire depuis 2007, hausse qui s'est accentuée en 2015, et les risques associés aux mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise financière ont nécessité la poursuite du confortement de ce fonds, dans la lignée de la politique menée depuis 2007 et accélérée à partir de 2009, avec une dotation de 500 millions d'euros en 2015. Cette dotation porte le FRG à 8,0 milliards.

Une charge exceptionnelle de 80 millions a été enregistrée en 2015 au titre de l'opération de mécénat engagée par la Banque au profit du musée du Louvre et destinée à financer l'acquisition d'une œuvre d'art présentant un intérêt patrimonial majeur. Conformément à la législation fiscale en vigueur, la Banque a bénéficié d'un crédit d'impôt égal à 90 % de la somme versée.

L'impôt sur les bénéfices

La Banque de France est soumise à l'impôt sur les sociétés et aux contributions additionnelles. L'impôt au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1,902 milliard d'euros, dont 183 millions pour la contribution additionnelle de 10,7 % mise en place par la loi de finance rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 modifiée par la loi

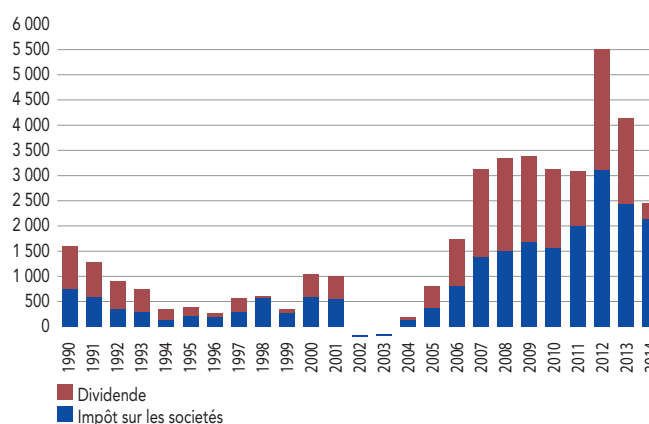
de finance rectificative n° 2013-1279 du 29 décembre 2013, et 45 millions au titre de la taxe sur les dividendes mise en place par la loi de finance rectificative pour 2012.

Après le confortement du fonds pour risques généraux, une dotation de 4 millions d'euros aux amortissements dérogatoires et paiement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de la Banque de France pour l'exercice 2015 s'établit en hausse de 161 millions à 2,228 milliards d'euros.

Dans sa séance du 14 mars 2016, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2015 certifiés, sans réserve, comme les années précédentes, par les commissaires aux comptes.

Versements à l'État

(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

Les comptes individuels de la Banque de France

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan	ACTIF	2015	2014	Notes annexes au bilan	PASSIF	2015	2014
1	A1 Avoirs en or	76 211	77 343	14	P1 Billets en circulation	200 781	189 498
2	A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	51 750	39 859	4	P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	219 802	109 955
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	32 799	23 751		2.1 Comptes courants	133 034	95 753
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	18 951	16 108		2.2 Autres engagements	86 768	14 202
3	A3 Relations avec le FMI	17 292	17 198	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	10	15
	3.1 Concours au FMI	3 782	4 777	15	P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	15 039	28 472
	3.2 Acquisitions de DTS	13 510	12 421	2	P5 Engagements en devises	933	1 170
5	A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	4 376	3 226	3	P6 Contrepartie des allocations de DTS	12 900	12 085
4	A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	89 303	76 054	16	P7 Relations au sein de l'Eurosystème	29 315	17 020
5	A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	30 538	44 144	17	P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	19 878	6 612
6	A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	243 312	121 039		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	13 869	2 438
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	162 656	42 483		8.2 Autres engagements	6 009	4 174
	7.2 Autres titres	80 656	78 557	18	P9 Comptes de recouvrement	100	157
	A8 Relations au sein de l'Eurosystème	97 951	91 282	19	P10 Opérations bancaires	95 844	102 224
13	8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545	20	P11 Divers	6 183	5 037
7	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 221	8 229	21	P12 Provisions pour risques et charges	898	927
8	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	88 022	81 199	22	P13 Comptes de réévaluation	68 438	65 335
9	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	164	309	23	P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	8 098	7 594
10	A9 Avance à l'IEDOM	5 046	4 699	24	P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État	22 060	22 130
	A10 Créances sur le Trésor public	0	0	25	P17 Capital, réserves et report à nouveau	7 857	7 440
11	A11 Autres actifs financiers en euros et en devises	87 818	90 763		P18 Résultat net	2 228	2 066
12	A12 Divers	5 179	10 742				
13	A13 Valeurs immobilisées	1 588	1 389				
	13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 047	982				
	13.2 Titres de participation	541	407				
	TOTAL DE L'ACTIF	710 364	577 737		TOTAL DU PASSIF	710 364	577 737

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.



Compte de résultat de l'exercice 2015

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan		2015	2014
1	Produit net des activités de la Banque de France	6 897	7 013
31	1.1 Produit net d'intérêt	5 928	5 792
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	6 362	6 386
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 434	- 594
32	1.2 Résultat net des opérations financières	63	94
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	- 70	+ 229
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	+ 70	- 229
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	63	94
	1.3 Commissions	18	18
	1.3.1 Commissions (produits)	43	40
	1.3.2 Commissions (charges)	- 25	- 22
33	1.4 Produits des actions et des titres de participation	236	224
34	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 71	129
35	1.6 Net des autres produits et charges	724	755
2	Charges d'exploitation	- 2 184	- 2 204
36	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 997	- 1 006
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 461	- 455
	2.3 Impôts et taxes	- 46	- 39
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 129	- 114
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 551	- 589
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	4 713	4 809
3	Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 504	- 592
4	Résultat exceptionnel	- 80	-
	4.1 Produits exceptionnels	-	-
	4.2 Charges exceptionnelles	- 80	-
37	5 Impôt sur les bénéfices	- 1 902	- 2 151
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2 228	2 066

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil général et conforme aux dispositions

de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010¹⁰ concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le système européen de banques centrales (BCE/2010/20) amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54) et du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)¹¹. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

¹⁰ JOUE du 09/02/2011, L35 page 31.

¹¹ Une version consolidée non officielle a été publiée au JO de l'UE le 21 juillet 2015.

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002, remplacée par celle du 15 décembre 2014.

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change
sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen

pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé.

Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes

sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation
des réserves en or et en devises

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE¹². L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en

¹² Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.



or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;

- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale nationale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de changes latents et réalisés, sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Le mode de comptabilisation des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) a été modifié en 2014 : ils sont désormais évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil

des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel. À cet effet, la *Guideline* comptable a été modifiée le 15 décembre 2014 pour tenir compte de ce nouveau cadre comptable.

Pour les autres titres à revenu fixe, le mode de comptabilisation précédent reste inchangé :

- les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions

réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Enfin, les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation

(poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises. ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont

réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat. Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système TARGET2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes TARGET2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système TARGET2 pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans TARGET2 vis-à-vis de la BCE ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un



engagement net vis-à-vis de l'Euro-système porté au poste P7 du bilan (cf. note 16) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Euro-système porté au poste A8 du bilan si elle est débitrice.

La créance de la Banque la France vis-à-vis de l'Euro-système du fait de sa participation au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 13), celle résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2 (cf. note 7), celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 9) est enregistrée au poste A8.4 et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les banques centrales nationales et la BCE (cf. note 14) est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué

des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation
Cf. note 14

Le Fonds pour risques généraux
Cf. note 23.

Le régime de retraite
Cf. note 30

Les événements marquants en 2015

Au cours de l'exercice 2015 le bilan de la Banque de France a surtout été impacté par l'amplification des mesures non conventionnelles de politique monétaire qui se sont traduites par une forte croissance des postes concernés et du bilan dans son ensemble.

Ainsi, un nouveau programme d'acquisition de titres publics (PSPP) dans le cadre des opérations de politique monétaire, a été lancé au cours de l'année 2015, parallèlement à la poursuite des programmes lancés au cours de 2014 (ABS et CBPP3).

Enfin le 27 octobre 2015, la banque de France a filialisé son activité papetière par la création d'une SAS au capital de 133 millions d'euros, pour laquelle elle a constitué un apport en nature à hauteur de 41 millions et le solde par un apport en numéraire de 92 millions appelé à hauteur de 50 %.

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

En 2014, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Banque royale de Suède ont renouvelé, pour une période de cinq ans, l'accord limitant leurs ventes d'or.

Le stock d'or de la Banque de France, 2 435 tonnes, n'a pas varié en 2015.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Les titres à revenu fixe libellés en devises sont constitués de titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et de titres qui peuvent être cédés.

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif
(en millions d'euros)

	2015	2014
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	32	134
Comptes à terme	7 684	5 551
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	—	—
Titres reçus en pension	5 484	6 786
Titres à revenu fixe	38 302	27 178
Créances rattachées	247	209
TOTAL	51 750	39 859
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	924	1 161
Dettes rattachées	9	9
TOTAL	933	1 170

Ces deux catégories de portefeuilles sont soumises à des règles d'évaluation différentes qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessus consacré aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation. Les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance s'élèvent à 17,033 milliards d'euros au 31/12/2015 contre 10,537 milliards au 31/12/2014.

Note 3 : Relations avec le FMI

Le montant des concours au FMI est égal à la contre-valeur en euros :

- des droits de tirage dans le cadre de la tranche de réserve qui correspond à la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le

capital du FMI ¹³, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et reversements en euros effectués sur la France par les pays membres ;

- des prêts consentis au FMI dans le cadre de l'accord entré en vigueur le 2 décembre 2009 (cf. *infra*) ;

¹³ Au cours du 1^{er} trimestre 2016, la part de la France dans le capital du FMI sera augmentée de 2,354 milliards de DTS correspondant à 25 % de l'augmentation totale de 9,4 milliards de DTS. En contrepartie, l'engagement de la France de prêter au titre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) à hauteur de 18,7 milliards de DTS sera réduit à hauteur de 9,2 milliards de DTS.



Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif
(en millions d'euros)

	2015	2014
ACTIF		
Concours au FMI	3 782	4 777
Acquisitions de DTS	13 509	12 420
Créances rattachées	1	1
TOTAL	17 292	17 198
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	12 899	12 084
Dettes rattachées	1	1
TOTAL	12 900	12 085

- des prêts consentis au trust PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Elle se compose pour l'essentiel des DTS alloués à la France dans le cadre des opérations d'allocations générales de DTS aux États membres réalisées par le FMI et des achats de DTS réalisés dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec des États membres désignés par le FMI.

Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant des acquisitions des droits de tirage spéciaux doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

La variation des concours au FMI en 2015 résulte :

- du remboursement net par le FMI du quota en euros de la France pour 615 millions d'euros (excédent des remboursements sur les tirages) ;
- du remboursement net de 421 millions de DTS (équivalents à 533 millions d'euros) en 2015 suite à l'accord de prêt intervenu entre la Banque de France et le FMI en décembre 2009. Cet accord porte sur un engagement de financement maximal de 21,178 milliards d'euros depuis que les accords bilatéraux d'emprunts ont été fusionnés avec les nouveaux accords d'emprunts en février 2011 ;
- le solde de la variation est dû à l'appréciation du DTS par rapport à l'euro.

La variation du poste A3.2 « Acquisitions de DTS » (avoirs en DTS) résulte du paiement des intérêts relatifs aux créances et aux dettes en DTS ainsi que des acquisitions de DTS dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec d'autres banques centrales et de l'effet de la variation de cours du DTS d'une fin d'année à l'autre. En 2015,

les accords volontaires d'échanges se sont élevés à 196 millions de DTS (249 millions d'euros). La contrepartie des prêts accordés au trust PRGT est le poste « Avoirs en DTS ». En 2015, ont été octroyés 146 millions de DTS de prêts dans ce cadre (équivalents à 187 millions d'euros).

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus

des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Le total des créances détenues par l'Eurosystème au titre des opérations de politique monétaire s'élevait à 558,989 milliards d'euros dont 89,303 milliards sont inscrits au bilan de la Banque de France. Sauf décisions particulières prises par le Conseil des gouverneurs, les risques générés par les opérations de politique monétaire, s'ils se matérialisent, sont *in fine* partagés en totalité par les BCN de l'Eurosystème à hauteur

de leur quote-part dans le capital de la BCE.

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

Jusqu'en 2008, les principales opérations de refinancement étaient les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème ; elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Les opérations de refinancement à plus long terme (*Long Term Refinancing Operation* ou LTRO et *Targeted Long Term Refinancing Operations* ou TLTRO) sont assurées par voie d'appels d'offres pour des concours pouvant aller jusqu'à 48 mois.

À partir de décembre 2011, dans le cadre des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit

destinées à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'effectuer des opérations de refinancement à plus long terme. Ces opérations sont effectuées sous la forme d'appels d'offres, la totalité des soumissions étant servie.

Dans ce cadre, ont été mis en place des opérations de refinancement de plus long terme : 36 mois (VLTRO) et 48 mois (TLTRO).

Fin 2011 et début 2012 deux opérations de refinancement (VLTRO) d'une durée de 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après un an, d'un montant total de 1 018,7 milliards pour l'Eurosystème, dont 169 milliards pour la France, ont été réalisées. Le taux de ces opérations était égal à la moyenne des taux des opérations principales de refinancement effectuées pendant la durée de l'opération de refinancement à plus long terme concernée, les intérêts étant payables à terme échu. Ces opérations ont été totalement remboursées en 2015.

À partir de 2014, des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO), d'une durée de 48 mois, assorties d'une option de

remboursement anticipé après un délai de deux ans ont été mises en place. Le taux d'intérêt applicable pour toute la durée de vie de chaque TLTRO est fixé au taux des opérations principales de refinancement en vigueur au moment de l'annonce de l'appel d'offres, les intérêts sont payables à terme échu. En 2014, deux TLTRO ont été mises en place pour un montant total de 212,4 milliards, dont 48,5 milliards pour la France. En 2015, quatre opérations pour un montant total de 205 milliards, dont 30,7 milliards pour la France, ont été mises en place.

Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par



Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Opérations principales de refinancement	7 362	11 691
Opérations de refinancement à plus long terme	81 851	64 208
Opérations de réglage fin	0	0
Opérations structurelles	–	–
Facilités de prêt marginal	–	–
Appels de marge versés	–	–
Créances rattachées	90	155
TOTAL	89 303	76 054

voies d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales. Rémunérées à un taux variable voisin de l'Eonia, elles ont été utilisées tout au long de 2013 afin de neutraliser l'apport de liquidité réalisé au travers du portefeuille d'intervention sur le marché de titres de titres (SMP). En juin 2014, le Conseil des gouverneurs a décidé de suspendre les opérations de réglage fin hebdomadaire de stérilisation des injections de liquidités dans le cadre du programme pour le marché

de titres. Au 31 décembre 2015, le solde de ces opérations est nul.

Le poste P2.1 du passif comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés des réserves obligatoires dont l'assiette est de 1 % depuis janvier 2012 et des dépôts libres effectués par les établissements. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur

la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au même taux négatif que les facilités de dépôts depuis juin 2014.

Les facilités de dépôts permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est fixé par l'Euro-système et constitue normalement le plancher pour le taux du marché interbancaire. Ce taux est devenu négatif le 13 juin 2014 (– 0,10 %, porté à – 0,20 % le 4 septembre 2014, puis à – 0,30 % le 9 décembre 2015).

Note 5 : Postes A4 « Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 15). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste P2 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Comptes courants	133 032	95 752
Autres engagements	86 768	14 202
Facilités de dépôt	86 768	14 202
Reprises de liquidité en blanc	–	–
Mises en pension	–	–
Appels de marge reçus	–	–
Dettes rattachées	1	1
TOTAL	219 802	109 955

Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro

Poste A4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
Titres conservés jusqu'à l'échéance	1 273	1 656
Autres créances	3 079	1 536
Créances rattachées	23	34
TOTAL	4 376	3 226

Note 6 : Poste A7 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Le poste A7.1 comprend des obligations acquises dans le cadre des trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP) ¹⁴, du programme pour les marchés de titres (SMP – *Securities Markets Programme*) ¹⁵ et du programme d'achats de titres du secteur public (PSPP) ¹⁶.

Le montant des achats d'obligations sécurisées fixé dans le premier programme (CBPP1) a été atteint fin juin 2010.

Le 6 octobre 2011, le conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé le second programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP2), prévoyant l'achat par les BCN et la BCE d'obligations sécurisées émises dans la zone euro en vue

d'améliorer les conditions de financement des établissements de crédit et des entreprises et d'inciter les établissements de crédit à maintenir et développer les crédits à leurs clients. Ce programme s'est achevé en octobre 2012.

Dans le cadre du programme pour les marchés de titres (SMP), la BCE et les BCN ont acheté des titres de dettes d'émetteurs publics ou privés de la zone euro en vue de corriger les dysfonctionnements de certains segments des marchés de titres de dettes de la zone euro et de restaurer le bon fonctionnement des mécanismes de transmission de la politique monétaire. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème, dans le cadre du programme SMP, s'élève à 114,1 milliards au 31 décembre 2015, contre 144,3 milliards fin 2014. La part de la Banque de France s'élève fin 2015 à 24,1 milliards contre 27,3 milliards fin 2014. Conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs, tous les risques résultant de la détention de titres du programme pour les marchés de titres, s'ils se matérialisent, sont entièrement partagés entre les BCN de l'Eurosystème à proportion de leur clé dans le capital de la BCE. Ce programme s'est achevé en 2012.

Les risques générés par les programmes CBBP1 et CBBP2 ne sont pas partagés entre les banques centrales nationales de l'Eurosystème, les critères de sélection n'ayant pas été harmonisés au sein de l'Eurosystème.

Le Conseil des gouverneurs a décidé en octobre 2014 la mise en œuvre opérationnelle de deux nouveaux programmes d'achats, l'un, de titres adossés à des actifs (ABSPP), et l'autre, d'obligations sécurisées (CBPP3), afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de soutenir l'offre de crédit à l'économie de la zone euro. Dans un premier temps, il a été décidé que les achats d'ABS seraient effectués et portés par la BCE.

Le Conseil des gouverneurs a décidé en janvier 2015 la mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau programme d'achats de titres d'obligations du secteur public (PSPP) : achat de titres d'État, d'agences ou d'institutions européennes sur le marché secondaire ; conjointement avec les achats d'ABS et les CBPP3,

¹⁴ Cf. les communiqués de presse de la BCE du 4 juin 2009 et du 6 octobre 2011.

¹⁵ Cf. communiqué de presse de la BCE du 10 mai 2010.

¹⁶ Décision de la BCE n° 2015/10 du 4 mars 2015.



Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A71 de l'actif

(en millions d'euros)

	2015		2014		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP	24 092	28 783	27 310	32 828	- 3 217	- 4 045
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP1	4 007	4 359	5 805	6 327	- 1 798	- 1 968
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP2	1 977	2 259	2 676	3 024	- 699	- 765
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP3	26 979	27 220	5 978	6 059	21 001	21 161
Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP	103 750	103 750				
Créances rattachées	1 850		713			
TOTAL	162 656		42 483			

il vise à effectuer mensuellement un total de 60 milliards d'achats de titres pour l'Eurosystème jusqu'en mars 2017. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème dans le cadre de ce programme PSPP s'élève à 451,8 milliards fin 2015. La part de la Banque de France s'élève à 103,7 milliards à la même date. En ce qui concerne le programme des CBPP3, les montants s'élèvent respectivement à 131,9 milliards pour les BCN de l'Eurosystème et à un montant de 27 milliards pour la Banque de France.

La BCE a acquis des ABS simples et transparents adossés à des actifs sous-jacents composés de créances sur le secteur privé non financier de la zone euro pour un montant de 15,3 milliards d'euros au 31/12/2015.

Depuis décembre 2014, tous les titres à revenu fixe détenus dans le cadre

d'opérations de politique monétaire sont comptabilisés au coût amorti (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation sur « Les portefeuilles-titres »). Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt.

Au vu des tests de dépréciation finaux réalisés pour ces six programmes en 2015, le Conseil des gouverneurs a conclu le 5 janvier 2016 qu'aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'avait lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui

sont adossés aux fonds propres, à la Caisse de réserve des employés et aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans le poste A11 et A12 (cf. notes 11 et 28). Outre des titres à revenu fixe, ce poste comprend un OPCVM obligataire.

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciations ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Titres conservés jusqu'à échéance	75 261	73 108
Autres titres à revenu fixe	4 257	4 240
Créances rattachées	1 138	1 219
TOTAL	80 656	78 557

**Note 7 : Créance sur la BCE
au titre des avoirs de réserve transférés**

**Créance sur la BCE au titre des avoirs
de réserve transférés**

Poste A8.2 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 217	8 217
Créances rattachées	4	12
TOTAL	8 221	8 229

Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés. Elle a été ajustée suite à l'entrée de la Lituanie dans la zone euro au 1^{er} janvier 2015.

**Note 8 : Créance sur l'Eurosystème
au titre des billets en euros en circulation**
La créance intra-SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en

circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2015. La rémunération de cette créance nette, figure dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Note 9 : Autres créances sur l'Eurosystème
Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire, s'il est positif (cf. note 33 du compte de résultat) ainsi que l'acompte sur dividende de la BCE (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Au titre du résultat 2015, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 812,4 millions aux BCN de l'Eurosystème (soit 163,4 millions pour la Banque de France).

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
Autres créances sur l'Eurosystème	0	139
Acomptes sur dividendes BCE	164	170
TOTAL	164	309

Note 10 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint Martin est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

**Note 11 : Autres actifs financiers
en euros et en devises**

Le poste A11 comprend notamment les titres adossés aux dépôts de

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	60 220	69 650
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	11 044	9 778
Autres opérations	16 536	11 304
Créances rattachées	18	31
TOTAL	87 818	90 763

(a) En 2015, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Dont titres en devises : 49 652 millions d'euros.
Dont titres adossés à des dépôts de la clientèle : 59 936 millions d'euros (cf. note 28).



Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres
Titres à revenu fixe et effets publics	59 975	59 975
Titres émis par des organismes publics	40	40
Autres émetteurs	207	207
Créances rattachées	7	7
Valeur nette au bilan	60 229	60 229
Actions et autres titres à revenu variable		
OPCVM français et étrangers	1 515	1 515
OPCVM de capitalisation	7 218	7 218
Autres titres à revenu variable	27	27
Valeur nette au bilan	8 760	8 760

la clientèle, enregistrés dans les poste P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Note 12 : Divers

Les « Autres comptes de régularisation » intègrent l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle (cf. note 19). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé

Divers

Poste A12 de l'actif
(en millions d'euros)

	2015	2014
Comptes de régularisation	343	6 027
Produits à recevoir	323	258
Charges constatées d'avance	20	28
Autres comptes de régularisation	0	5 741
Divers	4 836	4 715
TOTAL	5 179	10 742

par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces activités étant proche de zéro.

Les portefeuilles de la Caisse de réserve des employés (cf. note 29) sont classés dans le divers du poste A12.

Note 13 : Valeurs immobilisées

Les projets informatiques sont immobilisés pour la partie des charges externes qui correspond à des dépenses d'intégration directement liées aux progiciels.

Les projets européens, quant à eux, sont immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème (méthode dite COMCO), la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser tel qu'il est défini au niveau de l'Eurosystème.

Valeurs immobilisées

Postes A8.1 et A13 de l'actif
(en millions d'euros)

	31 déc 2015	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 déc 2014
Participation BCE (valeur brute)	1 540		-	1 540
Écart de conversion sur participation BCE	5			5
Participation BCE (valeur au bilan)	1 545			1 545
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	538	133	-	405
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>	<i>477</i>	<i>194</i>	<i>125</i>	<i>408</i>
Amortissements	224	46	-	178
Valeur nette des immobilisations incorporelles	253	148	125	230
<i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>	<i>2 300</i>	<i>187</i>	<i>173</i>	<i>2 286</i>
Amortissements et provisions	1 506	85	112	1 533
Valeur nette des immobilisations corporelles	794	102	61	753
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 047	250	186	983

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Participation dans la BCE

En 2010, la BCE a augmenté son capital souscrit de 5 milliards d'euros ; il s'élève à 10,76 milliards. Les BCN de l'Eurosystème ont libéré cette augmentation de capital en trois paiements annuels d'égale montant en 2010, 2011 et 2012 (237 millions pour la France). L'entrée de la Lettonie au 1^{er} janvier 2014 a modifié la répartition du capital de la BCE.

La part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE a évolué comme indiqué ci-après.

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions

Montant de la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE

(en millions d'euros)

Capital libéré au 31/12/2010	Capital libéré au 28/12/2011	Capital libéré au 27/12/2012	Capital libéré au 21/02/2014
1 056,0	1 293,3	1 530,3	1 540,0

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Depuis le 1 ^{er} janv. 2009	Depuis le 1 ^{er} juillet 2013	À compter du 1 ^{er} janv. 2014
16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792

définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1^{er} janvier 2014.

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite.

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du

seigneurage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'Euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée de 20,3199 % à 20,2623 % au 1^{er} janvier 2014 avec l'entrée de la Lettonie dans la zone euro et l'impact de l'ajustement quinquennal, puis à 20,1433 % au 1^{er} janvier 2015 avec l'entrée de la Lituanie dans la zone euro.

Participation dans Europafi

Le 27 octobre 2015, la banque de France a filialisé son activité papetière par la création d'une SAS au capital de 133 millions d'euros, pour laquelle elle a constitué un apport en nature à hauteur de 41 millions et le solde par un apport en numéraire de 92 millions appelés à hauteur de 50 %.

Note 14 : Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2015

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu (%)	Capitaux propres 2015	Résultat 2015	Valeur comptable au bilan 2015
Banque centrale européenne (a)	À 8.1	Non	20,14	40 227	1 099	1 545
Banque des règlements internationaux	À 13.2	Non	8,96	23 457	697	405
Europafi	À 13.2	Non	100	133	nd	133
La Prévoyance immobilière	À 13.2	Non	98,20	nd	nd	ns
Banque de France Gestion	À 13.2	Non	99,99	7	8	ns

ns : non significatif.

nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.



en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets ¹⁷.

La BCE s'est vue allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

Un mécanisme visant à lisser durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. Ce mécanisme ne concerne plus aujourd'hui que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ¹⁸.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés via la BCE et inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée ¹⁹, ainsi que le revenu généré par les titres qu'elle détient dans le cadre des programmes pour les marchés de titres (SMP, CBPP3, ABSPP et PSPP) sont acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle ils sont générés et leur sont distribués au début de l'exercice suivant sous forme d'acompte sur dividende. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or.

Note 15 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro
Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors Target) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 11) selon qu'elles sont placées dans la

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	15 027	28 465
Dettes rattachées	13	7
TOTAL	15 040	28 472

même devise ou qu'elles font l'objet de swaps cambistes (cf. note 28).

Note 16 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

Les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués, pour l'essentiel, de la dette nette de la France résultant des transferts

¹⁷ Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15).

¹⁸ À compter de l'année d'adoption de l'Euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'Euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE. La période d'ajustement prendra fin pour l'Estonie le 01/01/2017, pour la Lettonie, le 01/01/2019, et pour la Lituanie, le 01/01/2020.

¹⁹ Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	29 241	17 009
Dettes rattachées	3	2
Charges à payer au titre du revenu monétaire	71	9
TOTAL	29 315	17 020

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	13 873	2 442
Autres engagements	6 010	4 174
Dettes rattachées	- 4	- 4
TOTAL	19 878	6 612

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Dépôts de la clientèle	7 066	13 154
Autres opérations bancaires	88 646	88 908
Dettes rattachées	132	162
TOTAL	95 844	102 224

transfrontières réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC.

Note 17 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro
Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} décembre 2014 jusqu'à 500 millions d'euros, sur la base de l'Eonia puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt qui est négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend principalement le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans

le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10).

Note 18 : Comptes de recouvrement
Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

Note 19 : Opérations bancaires
Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet

de swaps cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 11) soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Note 20 : Divers

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Comptes de régularisation	1 329	283
Charges à payer	309	277
Autres comptes de régularisation	1 020	6
Divers	4 854	4 754
TOTAL	6 183	5 037

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 30) ;
- Les créiteurs divers (État...).



Note 21 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets » ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France » et du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière », correspondant au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à couvrir une partie du régime complémentaire santé pour les actifs et les retraités ;

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2015	Augm.	Dimin.	2014
Provisions pour restructuration et repyramidage	150	16	8	142
Provisions pour indemnités de départ en retraite	173	19	14	168
Provision « complémentaire santé »	238	–	57	295
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	119	26	23	116
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	184	22	7	169
Provision relative aux opérations de politique monétaire	–	–	–	–
Autres	33	11	15	37
TOTAL	897	94	124	927

- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation décès, complémentaire santé, etc.), qui ne sont pas pris en charge par le régime de retraite ;
- des provisions diverses notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

En 2015, la diminution de la provision complémentaire santé de 57 millions d'euros (imputable à la renégociation du contrat et à la baisse du nombre d'adhérents par rapport à 2014) a plus

que compensé l'augmentation des provisions sociales imputable notamment à la baisse du taux d'actualisation de 3,5 à 2,75 %.

Par ailleurs, les hypothèses de revalorisation basées sur l'inflation de long terme ont été légèrement abaissées (1,8 % à compter de 2020).

Note 22 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2015.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2015 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 31 289,91 euros le kilogramme d'or fin (contre 31 757,51 euros le kilogramme fin 2014) ;

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Comptes de réévaluation or	56 859	57 998
Comptes de réévaluation devises	9 452	5 575
Comptes de réévaluation titres	2 127	1 761
Comptes de réévaluation des instruments financiers à terme		1
TOTAL	68 438	65 335

- un euro pour 1,0887 dollar des États-Unis (contre 1,2141 fin 2014) ;
- un euro pour 0,7857 DTS (contre 0,8386 fin 2014).

Note 23 : Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux est enregistré dans le poste P14 du bilan; il est doté et repris par la contrepartie du poste 3 du compte de résultat.

Il a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. le paragraphe sur les méthodes d'évaluation). Son montant est réexaminé chaque année sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêt et de l'analyse des risques afférents, fondée

principalement sur une approche de pertes historiquement constatées ou sur des scénarios de stress. Pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices, la dotation au FRG n'est pas une charge déductible et, réciproquement, la reprise du FRG n'est pas un produit imposable. La dotation pour 2015 s'élève à 500 millions d'euros.

Note 24 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 25 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2015	2014
Capital	1 000	1 000
Réserves	6 850	6 371
Réserve réglementaire (a)	589	486
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour retraites (cf. note 30)	2 949	2 578
Autres réserves (b)	3 212	3 207
Report à nouveau	6	69
Total	7 857	7 440

a) Conformément à l'article R114-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Les Actifs financiers nets

Note 26 : Actifs financiers nets

L'accord sur les actifs financiers nets signé en 2003 et renouvelé en 2009 puis en 2014 engage les banques centrales nationales de l'Eurosystème à plafonner le montant de leur « actifs financiers nets » (ensemble des postes comptables hors ceux nécessaires pour la conduite de la politique monétaire). Il vise à assurer la bonne transmission à l'économie réelle des décisions de politique monétaire en maintenant un déficit de liquidité minimal en période de politique monétaire conventionnelle. Le besoin de liquidité des banques correspond à la base monétaire constituée des billets en circulation et des réserves obligatoires qui figurent au passif de l'Eurosystème. Ce besoin de liquidité est couvert par les opérations de politique monétaire (opérations de refinancement et achats de titres) et par les actifs financiers nets. La définition d'un plafond pour les actifs financiers nets permet ainsi d'assurer un plancher pour les opérations de refinancement toutes choses égales par ailleurs.

Les actifs financiers nets de la Banque définis dans le cadre de l'accord adopté par l'Eurosystème à compter



de 2003 s'élèvent à 111,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 117,6 milliards au 31 décembre 2014. Ils se composent des postes de l'actif et du passif repris dans le tableau ci-après. Ce tableau correspond à la stricte application

de l'accord ANFA établi avec la nomenclature comptable commune de l'Eurosystème, qui diffère à la marge de celle du bilan publié de la Banque, lequel est conforme à l'arrêté du 7 février 2000 relatif à la présentation des comptes annuels

de la Banque de France. À noter que la part du poste A7.1. « Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire » retenue au titre des actifs financiers nets correspond aux seules créances rattachées des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire (cf. note 6).

Actifs financiers nets

(en millions d'euros)

		Montant en fin d'exercice		Variation
		2015	2014	2015/2014
Total actifs financiers nets (A - B)		111,8	117,5	-5,8
Postes de l'actif (A)		372,3	378,8	-6,6
A1	Avoirs en or	76,2	77,3	-1,2
A2	Avoirs en devises	51,8	39,9	11,9
A3	Relations avec le FMI	17,3	17,2	0,1
A4	Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	4,4	3,2	1,2
A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	30,5	44,1	-13,6
A7.1	Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire			
(Partiel)		1,9	0,7	1,2
A7.2	Autres titres	80,7	78,6	2,1
A8.1	Participation au capital de la BCE	1,5	1,5	0,0
A8.2	Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8,2	8,2	0,0
A8.4	Autres créances sur l'Eurosystème	0,2	0,3	-0,1
A9	Avance à l'IEDOM	5,0	4,7	0,3
A10	Créances sur le Trésor Public	0,0	0,0	0,0
A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	87,8	90,8	-3,0
A12	Divers	5,2	10,7	-5,5
A13	Valeurs immobilisées	1,6	1,4	0,2
Postes du passif (B)		260,5	261,3	-0,8
P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	0,0	0,0	0,0
P4	Engagements en euros envers des non-résidents de zone euro	15,0	28,5	-13,5
P5	Engagements en devises	0,9	1,2	-0,3
P6	Contrepartie des allocations de la DTS	12,9	12,1	0,8
P8	Engagements en euros d'autres résidents de la zone euro	19,9	6,6	13,3
P9	Comptes de recouvrement	0,1	0,2	-0,1
P10	Opérations bancaires	95,8	102,2	-6,4
P11	Divers	6,2	5,0	1,2
P12	Provisions pour risques et charges	0,9	0,9	0,0
P13	Comptes de réévaluation	68,4	65,3	3,1
P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	8,1	7,6	0,5
P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'Etat	22,1	22,1	0,0
P17	Capital, réserves et report à nouveau	7,9	7,4	0,5
P18	Résultat net	2,2	2,1	0,1

Le hors-bilan

Note 27 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2015	2014
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	-	66
Ventes	1 619	626
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats		
Ventes		
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	417	540
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros	-	-

Note 28 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle et avec la BCE

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier

des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé, soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps cambistes de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation relatives

aux « Autres résultats de change » et note 20).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle et avec la BCE (cf. note 2), sont présentés dans le tableau ci-après.

Devises à recevoir/à livrer

(en millions d'euros)

	2015	2014
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	8 602	18 452
Devises à livrer	8 737	18 963
Devises à recevoir contre Euros à livrer		
Devises à recevoir	41 548	49 315
Euros à livrer	41 270	48 596
Devises à recevoir contre devises à livrer	52 446	49 647
Devises à livrer contre devises à recevoir	51 835	45 559

Note 29 : Les engagements au hors bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

La Banque de France avait en 2010 un engagement de financement de prêts bilatéraux à hauteur de 11,060 milliards d'euros. Cet engagement de financement a été fusionné avec l'engagement de financement des nouveaux accords d'emprunts, la France ayant signé l'accord en date du 4 avril 2011. Tout prêt bilatéral est

depuis réalisé comme nouvel accord d'emprunt (NAE). Le montant total de la ligne de crédit sur lequel le FMI peut tirer s'élevait initialement à 18,7 milliards de DTS. Le montant des prêts accordés se monte fin 2015 à 1,8 milliards de DTS (2,2 milliards en 2014) équivalents à 2,3 milliards d'euros (2,5 milliards en 2014). Le solde de cet engagement de financement s'établit à 16,8 milliards de DTS (équivalents à 21,4 milliards d'euros) au 31 décembre 2015.

Un nouvel accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI où la France s'engage à un nouveau financement à hauteur de 31,4 milliards d'euros (équivalents à 24,7 milliards de DTS au 31 décembre 2015). Aucun financement n'a été tiré au titre de ce nouvel accord.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009 d'octroyer des prêts en DTS d'un montant maximum équivalent



à 2 milliards de dollars. Lors du tirage d'un prêt, la somme est convertie en DTS au cours du jour du dollar et l'échéancier de remboursement est lui aussi libellé en DTS. Des tirages sur la Banque de France ont été effectués de 2011 à 2015 pour un montant total de 1,2 milliard de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE).

Note 30 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, institué initialement par un décret impérial du 16 janvier 1808. Ce régime est régi aujourd'hui par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque ; elle constitue comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 05 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion. »

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Les pensions servies aux retraités par la CRE sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet. Les titres acquis par la CRE figurent dans le poste « Divers » A12. Le capital de la CRE figure au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les titres acquis par la CRE sont enregistrés dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement lorsqu'ils sont à revenu fixe. Pour ces derniers, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie restant à courir des titres. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

Engagements			Financements		
	2015	2014		2015	2014
Engagements de retraite du régime spécial	13 185	11 827	Financements	7 778	7 079
dont actifs	5 333	4 760	dont caisse de réserve des employés	4 829	4 501
dont pensionnés	7 852	7 067	dont réserve spéciale	2 949	2 578
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	146	136	Provision	146	136
Engagement brut total	13 331	11 963	Financement total	7 924	7 215
Engagement net	5 407	4 748			

une « réserve spéciale » conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R144-4 du *Code monétaire et financier*. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 21) sont intégralement provisionnés.

Les ressources que constituent cette réserve et ces provisions ont été investies dans un portefeuille titres qui figure dans le poste A12. Il est comptabilisé conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation

des portefeuilles titres. Les produits de ce portefeuille sont enregistrés, selon les cas, dans les postes 1.1 « Produits d'intérêts », 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » ou 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit.

Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2015, les tables de

mortalité réglementaires aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées : elles tiennent compte de l'allongement de la durée de vie des agents concernés ; il s'agit de tables d'expérience sexuées comme antérieurement.

Depuis la réforme du régime de retraite le 1^{er} avril 2007, la liquidation des droits à retraite peut intervenir entre 60 et 65 ans. L'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein a été réalisée de manière progressive, au rythme d'un trimestre par semestre civil pour porter la durée de cotisation de 150 trimestres en 2006 à 166 trimestres en 2014.

Avec la nouvelle réforme qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'âge d'ouverture des droits est porté progressivement à 62 ans et la limite d'âge à 67 ans. Le nombre de trimestres requis est progressivement porté à 172.

En outre, un mécanisme de surcote/décote a été progressivement mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009 et s'applique aux agents qui liquident leur retraite avec un nombre de trimestres supérieur/inférieur au nombre requis pour une retraite à taux plein.



La revalorisation des retraites s'effectue au 1^{er} octobre de chaque année sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation

a été ramené de 3,5 % en 2014 à 2,75 % en 2015. Les hypothèses de revalorisation basées sur l'inflation de long terme ont été légèrement abaissées (1,8 % à compter de 2020) (cf. note 21).

Le compte de résultat

Note 31 : Produit net d'intérêt

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2015	2014
Intérêts sur avoirs en devises	833	734
<i>Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	518	457
Intérêts sur créances sur le FMI	8	34
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents		
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	279	103
Intérêts sur titres en euros	4 470	4 695
<i>Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	2 566	2 655
<i>Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>	1 891	2 011
Intérêts sur créance sur la BCE		
au titre des avoirs de réserve transférés	4	12
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (1)	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	43	126
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	725	703
<i>Dont : Intérêts sur titres de placement</i>		
<i>Intérêts sur titres d'investissement</i>	25	113
<i>Autres intérêts</i>	700	590
Total des intérêts et produits assimilés (A)	6 362	6 386
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 12	- 73
<i>Dont : rémunérations versées au titre des réserves obligatoires</i>	- 10	- 32
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 360	- 390
Intérêts sur engagements en devises	- 10	- 7
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 6	- 10
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (1)	- 31	- 58
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	+ 34	+ 16
Autres intérêts	- 49	- 72
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 434	- 594
Produit net d'intérêt (C = A + B)	5 928	5 792

(1) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 9 et 16).

Note 32 : Résultat net des opérations financières

Cette ligne du compte de résultat fait ressortir les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions et de réévaluation de l'or et des devises d'une part et des instruments financiers qui ne relèvent pas des opérations de politique monétaire d'autre part.

En 2015, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises (182 millions d'euros) et des moins-values latentes sur devises (253 millions) représente une charge nette de 70 millions. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Le solde net des cessions et des opérations de réévaluation portant sur les instruments financiers (essentiellement des titres) hors politique monétaire est décomposé dans le tableau ci-après.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2015	2014
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	3	7
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 (b) (c)	49	42
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	2	32
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	9	13
TOTAL	63	94

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

Note 33 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2015, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS et PSPP aux banques centrales nationales. La BCE a mis en distribution un montant de 812 millions d'acompte sur dividende, dont 163 millions pour la Banque de France. En outre en 2015, elle a distribué au titre de 2014 un complément de dividende, dont 30 millions d'euros pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2015	2014
Dividende BCE	194	183
Dividendes sur autres titres de participation	29	24
Dividendes sur titres de placement	13	17
Autres produits	0	0
TOTAL	236	224

Note 34 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, qui correspond en 2015 à une charge de 70 millions (à comparer avec une charge de 9 millions en 2014) auquel s'ajoute une régularisation de charge de 1,1 million concernant l'exercice 2014. En 2014, un produit net exceptionnel de 139 millions avait été perçu correspondant à des revenus d'intérêts obtenus de la récupération des créances et collatéraux sous-jacents résultant de la faillite de Lehman Brothers enregistrés dans les comptes de la Banque centrale d'Allemagne.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (1,879 milliard) et celui qui lui a été

réalloué (1,809 milliard) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème



résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE ²⁰. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 35 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectués pour le compte de tiers. Ces activités portent principalement sur des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Elles concernent aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figurent la contribution pour frais de contrôle de l'ACPR. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21/01/2010 portant fusion des autorités d'agrément et de

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2015	2014
Rémunération des services rendus à l'État	273	290
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	188	184
Autres produits (a)	296	305
Total des autres produits (A)	757	779
Total des autres charges (B)	- 33	- 24
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	724	755

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCF, FICP, FCC, FIBEN).

contrôle de la banque et de l'assurance, est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2015, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 188 millions d'euros (184 millions en 2014), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 36 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2015	2014
Salaires et traitements liés	- 658	- 661
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	- 111	- 111
Charges sociales	- 194	- 194
Intéressement et participation	- 34	- 39
Total des frais de personnel	- 997	- 1 006

Poste 2.2 du compte de résultat
(en millions d'euros)

Charges de retraite et charges assimilées	- 461	- 455
Total des charges de retraite	- 461	- 455

Note 37 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France

²⁰ L'or est réputé ne générer aucun revenu.

est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L141-2 du même *Code*.

La loi de finances rectificative pour 2011 a institué une contribution exceptionnelle temporaire sur l'impôt sur les sociétés (IS) égale à 5 % de l'IS de droit commun en 2011 et 10,7 % en 2013. La loi de finances rectificative pour 2012 a institué une contribution de 3 % sur les montants distribués à compter du 1^{er} août 2012.

Note 38 : Charge exceptionnelle

La Banque de France s'est engagée cette année dans une opération de mécénat d'une importance exceptionnelle, en contribuant au financement de l'acquisition par le Musée du Louvre, d'une œuvre d'art ayant reçu le statut d'œuvre d'art d'importance majeure, comparable à celui de trésor national. Conformément à la législation fiscale en vigueur, la Banque de France a bénéficié d'un crédit d'impôt égal à 90 % de la somme versée.

Les autres informations

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2015	2014
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction	3,1	3,1

Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction.

La rémunération comprend la rémunération augmentée, le cas échéant, des avantages en nature.

Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au conseil général.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques découlant de l'article R144-8 du *Code monétaire et financier*.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

.../...

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations ;
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque de France.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
Pascal Colin
Associé



Les comptes combinés

Le bilan et le compte de résultat combinés

Bilan combiné au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan	ACTIF	2015	2014	Notes annexes au bilan	PASSIF	2015	2014
A1	Avoirs en or	76 211	77 343	P1	Billets en circulation	200 781	189 498
A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	51 750	39 859	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	219 802	109 955
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	32 799	23 751		2.1 Comptes courants	133 034	95 753
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	18 951	16 108		2.2 Autres engagements	86 768	14 202
A3	Relations avec le FMI	17 292	17 198	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	10	15
	3.1 Concours au FMI	3 782	4 777	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	15 039	28 472
	3.2 Acquisitions de DTS	13 511	12 421	P5	Engagements en devises	933	1 170
A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	4 736	3 226	P6	Contrepartie des allocations de DTS	12 900	12 085
A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	89 303	76 054	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	29 315	17 020
A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	30 539	44 144	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	16 948	4 015
A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	243 312	121 039		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	13 869	2 484
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire	162 655	42 472	2	8.2 Autres engagements	3 079	1 531
	7.2 Autres titres	80 656	78 567	P9	Comptes de recouvrement	100	194
A8	Relations au sein de l'Eurosystème	97 951	91 282	P10	Opérations bancaires	95 844	102 224
	8.1 Participation au capital de la BCE	1 545	1 545	P11	Divers	6 149	5 049
	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 221	8 229	P12	Provisions pour risques et charges	922	949
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	88 022	81 199	P13	Comptes de réévaluation	68 438	65 335
	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	164	309	P14	Fonds pour risques généraux	8 000	7 500
2	A9 Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	0	0	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	22 060	22 130
A10	Autres actifs financiers en euros et en devises	87 822	90 767	P16	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État		
1	A11 Divers	8 402	13 836	1	P17 Capital, réserves et report à nouveau	8 911	8 279
A12	Valeurs immobilisées	1 529	1 430		17.1 Dotation, réserves et report à nouveau de l'IEDOM	149	147
	12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 121	1 023		17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France	8 762	8 132
	12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	408	407	P18	Résultat net	2 334	2 288
	TOTAL DE L'ACTIF	708 488	576 178		TOTAL DU PASSIF	708 488	576 178

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat combiné de l'exercice 2015

(en millions d'euros)

Notes annexes au bilan		2015	2014
1	Produit net des activités de la Banque de France	6 955	7 069
	1.1 Produit net d'intérêt	5 978	5 838
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	6 410	6 427
2	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 433	- 1 052
	1.2 Résultat net des opérations financières	63	94
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	- 70	+ 229
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	+ 70	- 229
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	63	94
	1.3 Commissions	18	18
	1.3.1 Commissions (produits)	43	40
	1.3.2 Commissions (charges)	- 25	- 22
2	1.4 Produits des actions et des titres de participation	229	218
	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 71	129
	1.6 Net des autres produits et charges	740	772
2	Charges d'exploitation	- 2 231	- 2 256
	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 1 015	- 1 023
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 462	- 457
	2.3 Impôts et taxes	- 47	- 40
	2.4 Dotations aux provisions et amortissementssur immobilisations	- 133	- 119
	2.5 Autres charges d'exploitation	- 575	- 618
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	4 724	4 813
3	Dotations nettes au FRG	- 500	- 590
4	Résultat exceptionnel	- 80	-
	4.1 Produits exceptionnels		
	4.2 Charges exceptionnelles		
1	5 Impôt sur les bénéfices	- 1 810	- 1 934
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2 334	2 288

L'annexe aux comptes annuels combinés

Le périmètre de consolidation

La consolidation des filiales et participations de la Banque

Au 31 décembre 2015, la Banque de France détient des participations dans cinq établissements (cf. note 13

de l'annexe au bilan de la Banque de France), Pour quatre d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion, et La Prévoyance immobilière sont exclues du périmètre de consolidation.

S'agissant d'Europafi, créée le 27 octobre 2015, filiale à 100 % de la Banque de France, la consolidation par intégration globale porte sur les 2 premiers mois d'activité.

S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-neuf membres depuis 2015, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, place l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.



L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de sept membres dont trois sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Conformément à l'article 711-9 du *Code monétaire et financier*, les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les cinq départements d'outre-mer, et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy et Saint Martin.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation de la monnaie fiduciaire ; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Euro-système ; surveillance des systèmes et moyens de paiement ; relais des autorités nationales (ACPR, Autorité des marchés financiers) et européennes (BCE) ;
- missions de service public confiées par le législateur : mise en circulation des pièces de monnaies ; secrétariat des commissions de surendettement ; gestion locale des fichiers interbancaires (fichiers des comptes d'outre-mer - FICOM, fichier central des chèques – FCC, fichier national des incidents et remboursement des crédits aux particuliers – FICP ; information du public aux d'accès aux fichiers, droits aux comptes ; observatoire des tarifs bancaires ;
- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés : observatoire économique et financier ; médiation du crédit aux entreprises ; gestion d'information

sur les entreprises ; production d'informations pour la communauté bancaire.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes combinés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

Note 1 : Impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 899 millions d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-après.

Créances et dettes d'impôts différés

(en millions d'euros)

	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		4
Imposition des plus et moins- values latentes sur OPCVM	608	
Autres impôts différés relatifs aux titres	0	
Provisions fiscalement non déductibles	326	
Autres décalages récurrents	7	
Déductions fiscales anticipées		37
TOTAL	941	41

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est minorée par rapport aux comptes individuels de 88 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2015 ;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le

solde (soit 811 millions d'euros), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

Note 2 : Élimination des opérations réciproques

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;

- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;

- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;

- le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel) et les charges et produits réciproques de gestion courante.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

KPMG S.A.

2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Deloitte & associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'Émission des départements d'outre-mer (IEDOM) établis conformément à l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000 ainsi que de la société Europafi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de la Banque de France sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par la Banque de France, l'IEDOM et la société Europafi à la fin de cet exercice.

.../...

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- pour les principes comptables et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes combinés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations ;
- la note 30 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ;
- comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2016

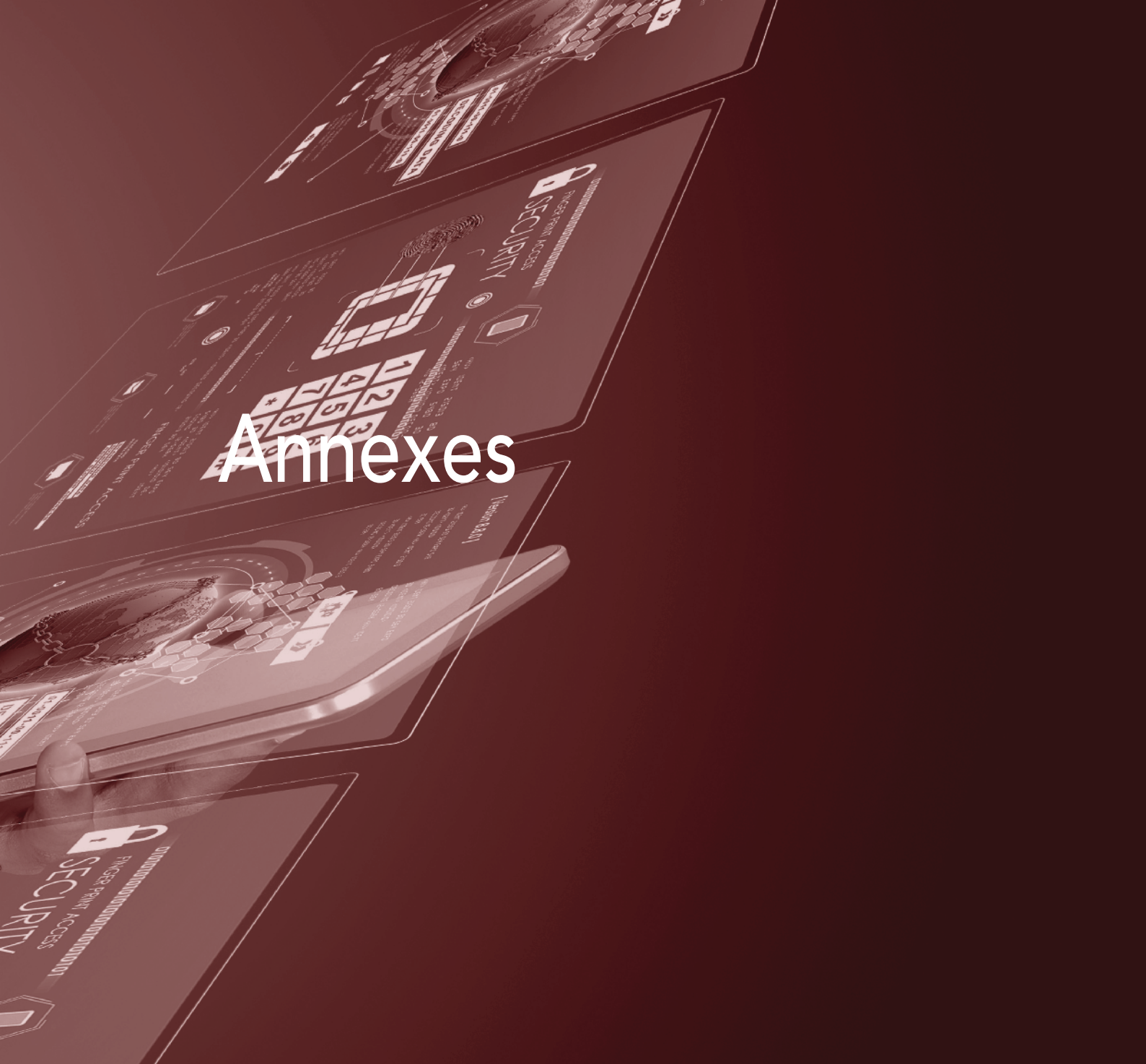
Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
Pascal Colin
Associé







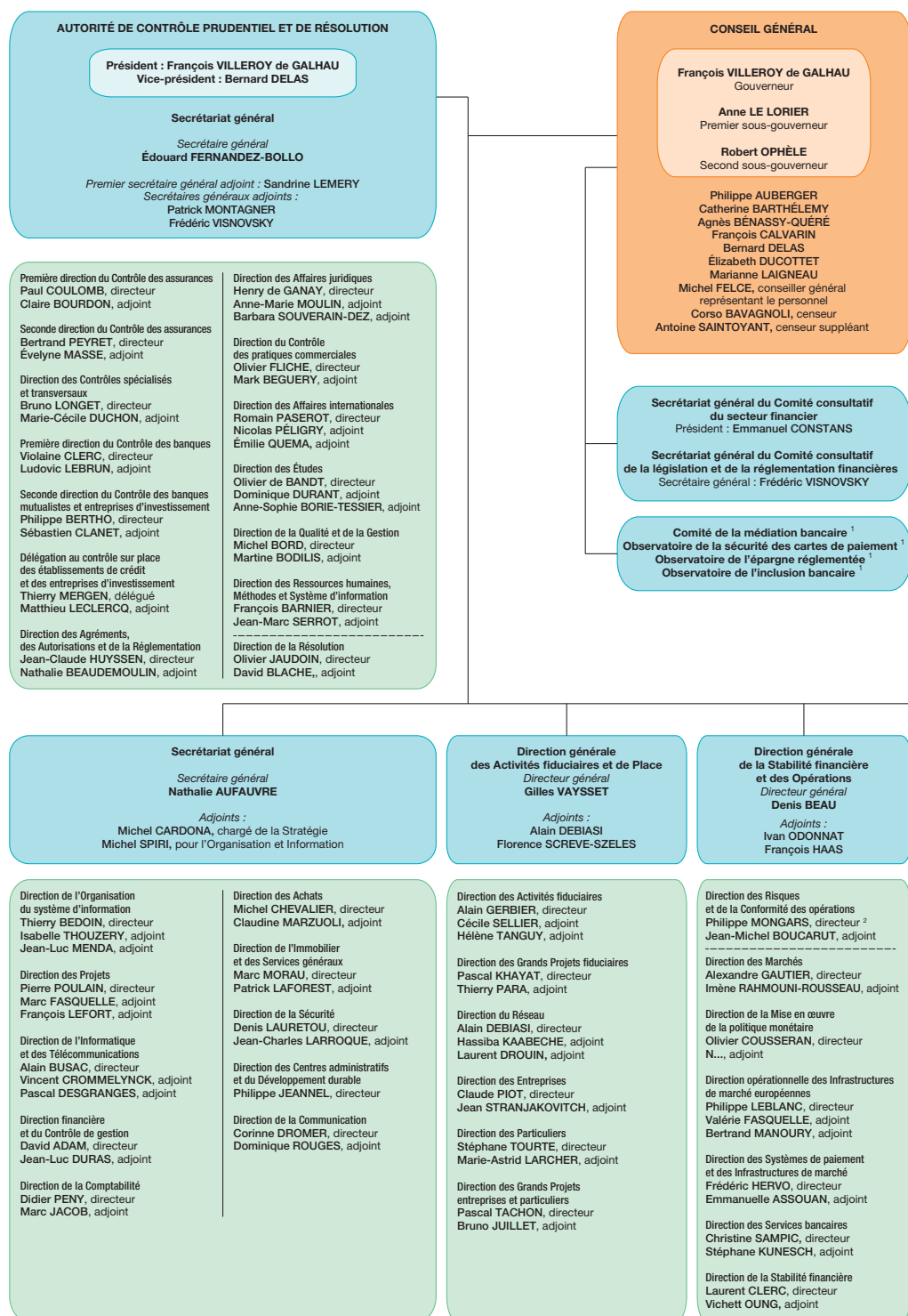
Annexes

Organigramme de la Banque de France au 1^{er} mars 2016

Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2015

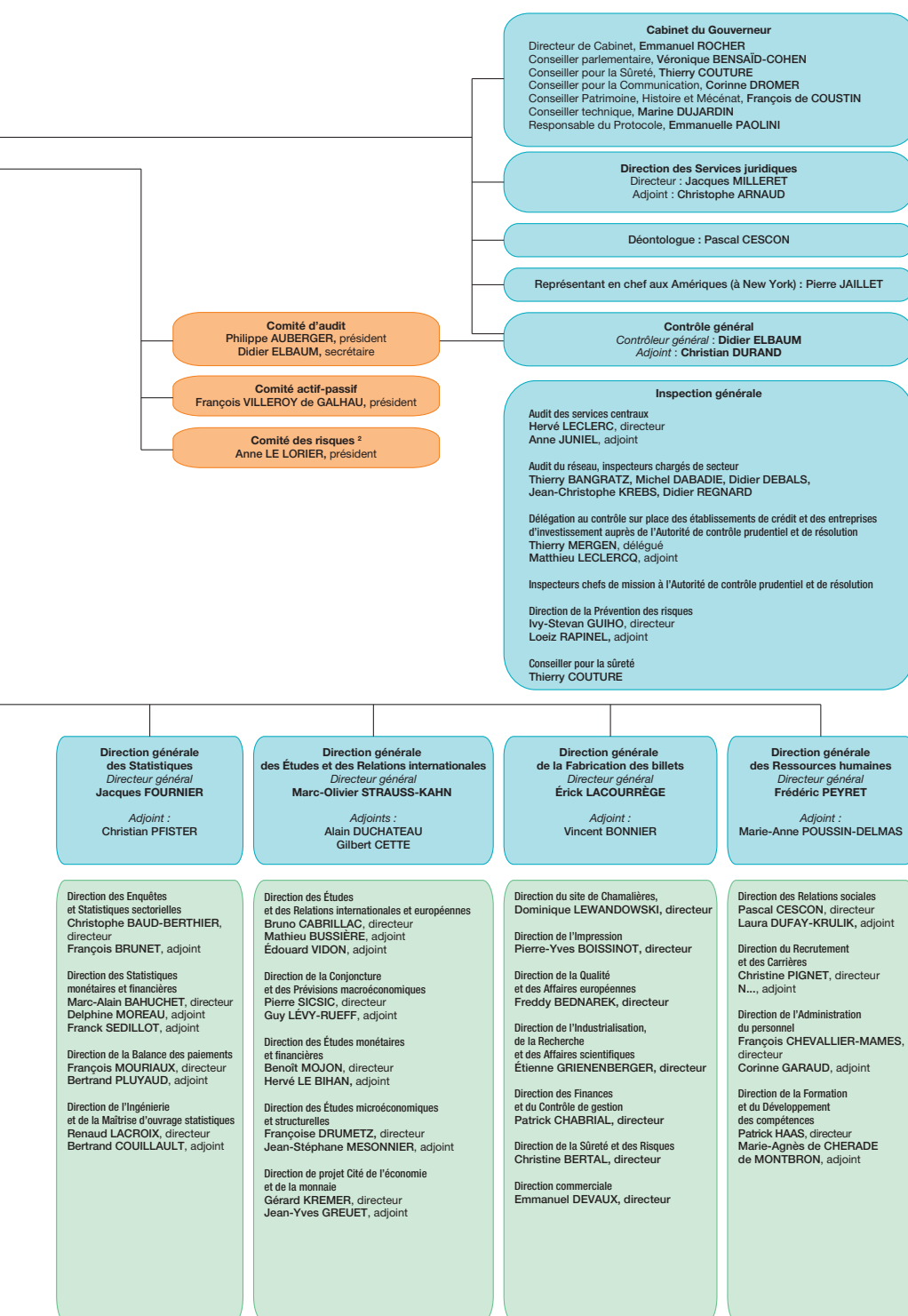
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement

Annexe 1

Organigramme
de la Banque de France
au 1^{er} mars 2016

96 directions départementales dont 13 directions régionales

¹ Le gouverneur préside le Comité de la médiation bancaire, l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, l'Observatoire de l'épargne réglementée et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.² Le directeur des Risques des opérations est rattaché à la fois au président du Comité des risques et au directeur général de la Stabilité financière et des Opérations.



21 antennes économiques, 6 centres de traitement du surendettement et 3 centres de traitement de la monnaie fiduciaire

Annexe 2

Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2015

L'article L141-5 du *Code monétaire et financier* confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R122-8 du même *Code* impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention avec la Banque de France.

À fin 2015, 78 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de

distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 158 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement définissant les conditions de tri à l'authenticité et de tri qualitatif des billets ; 34 opérateurs ont signé une convention de traitement des pièces.

En 2015, le recyclage effectué au sein des agences bancaires a poursuivi sa progression, atteignant près de 6 400 agences en fin d'année, en progression de 25 % par rapport à 2014. Fin 2015, les équipements de tri de type automate recyclant en libre-service représentent la moitié du parc de matériels, confirmant la tendance des professionnels de

privilégier les équipements à l'usage direct du public.

Le recyclage effectué en complément par les transporteurs de fonds continue sa progression en nombre d'agences bancaires alimentées par ce biais (+ 20 %).

Le contrôle par la Banque de France des opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, via des automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale

La Banque de France a procédé, au cours de l'année, à 314 missions de contrôle sur place de guichets bancaires¹ ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service. Dix sanctions ont été notifiées et

NB : Bilan établi en application de l'article R123-3 du *Code monétaire et financier*.

¹ Ou assimilés : sites de commerçants ou casinos de jeux recyclant pour le compte d'établissements de crédit.

Conventions signées avec des opérateurs privés

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2015	Nombre total de conventions au 31 décembre 2015
Monnaies métalliques	Opérateurs professionnels	0	15
	Opérateurs non professionnels	0	19
Billets			
Conventions de distribution	Établissements de crédit	8	78
Conventions de traitement	Établissements de crédit	5	55
	Transporteurs de fonds	0	9
	Prestataires commerçants	9	95

se sont traduites par une mise en demeure, huit suspensions et une résiliation de conventions.

Le contrôle sur documents a conduit à la régularisation de deux situations de traitement illicites de billets (hors convention) et une demande d'explications pour non-respect des obligations conventionnelles.

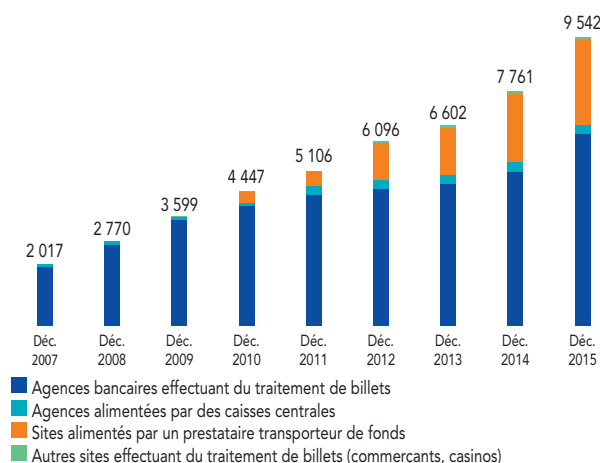
Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 49 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer ²

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer la gestion du dispositif concernant les établissements dont le

Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés



siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2015, dix conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre service de billets recyclés, ainsi que dix conventions dites de traitement avaient été signées. L'IEDOM a procédé à six contrôles parmi les 59 sites concernés. Par ailleurs, neuf conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant dix sites de production, dont cinq ont été contrôlés.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du *Code monétaire et financier*, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, 2 334 agents appartenant au personnel des établissements de crédit ont été formés au tri à l'authenticité en 2015 par la Banque de France.

² Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et collectivités d'outre mer (Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin).

Annexe 3

Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement

Année 2015

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à qui il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

	2015	2014
Dossiers déposés	217 302	230 935
Dont proportion de redépôts (en %)	44.40	42.12
Dossiers recevables	197 823	205 787
Dossiers irrecevables (A)	15 802	16 222
Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes	125 259	135 914
Orientations vers une procédure de rétablissement personnel	75 466	73 183
Recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)	72 984	71 164
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)	1 629	1 458
Plans conventionnels conclus (D)	26 994	39 266
Mesures imposées ou recommandées par les commissions (E)	97 878	94 379
Dont mesures imposées ou recommandées immédiates par les commissions	68 250	51 789
Dossiers clôturés (F)	19 990	22 314
Autres issues (dont dossiers jugés irrecevables) (G)	1 982	1 735
Dossiers traités (A+B+C+D+E+F+G)	237 259	246 538

Une activité des commissions marquée en 2015 par un repli du nombre de dossiers déposés

Les résultats enregistrés à fin décembre 2015 sont en repli mais restent significatifs. En effet, avec 217 302 dossiers déposés sur l'année 2015, les saisines des commissions enregistrent une baisse de 5,9 % par rapport à l'année 2014.

Un effet déterminant de la loi bancaire sur le traitement des dossiers, se traduisant par la progression des solutions financières pérennes et définitives

Les dispositions législatives et réglementaires de la loi bancaire ¹ ont permis à l'ensemble des secrétariats des commissions de surendettement d'accélérer le processus de traitement des dossiers, répondant ainsi aux

attentes des pouvoirs publics d'une protection renforcée des personnes surendettées et d'une mise en œuvre de solutions financières définitives adaptées à chaque situation individuelle. L'effet de la loi bancaire a donc été déterminant au cours de l'année 2015, avec 237 259 dossiers définitivement traités.

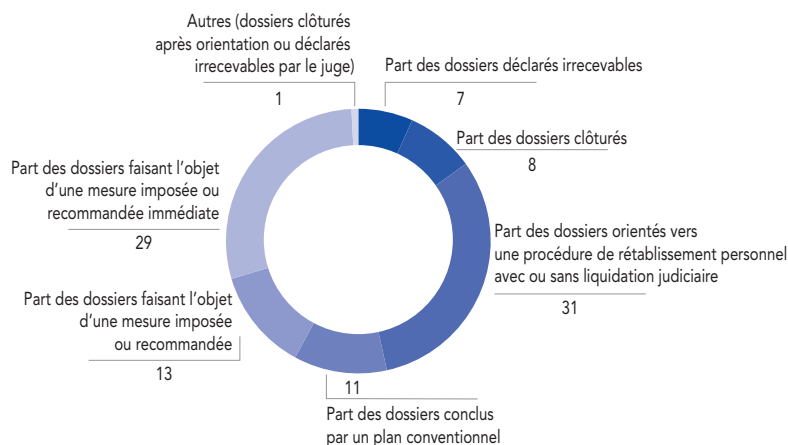
¹ Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Après les recommandations d'effacement de dettes (31 % des dossiers définitivement traités), les mesures imposées et recommandées immédiates, introduites par la loi bancaire, représentent à fin 2015, avec 29 % des dossiers définitivement traités, la part la plus importante des mesures de réaménagement des dettes, soulignant ainsi la volonté des commissions de faciliter le désendettement définitif des ménages.

L'optimisation du traitement de la procédure, voulue par le législateur, permet aux commissions de surendettement et aux secrétariats d'aborder dans les meilleures conditions possibles la prochaine évolution législative prévue le 1^{er} juillet 2016 ², visant à réduire la durée maximale légale des mesures de surendettement de 8 à 7 ans avec un déplaçonnement possible de cette nouvelle durée de 7 ans pour les personnes surendettées propriétaires de leur résidence principale. Cette nouvelle disposition apportera des solutions aux difficultés actuelles, rencontrées par les commissions et mentionnées dans les rapports d'activité,

Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2015

(en % du nombre de dossiers traités)



en permettant l'allongement de la durée de la mesure de surendettement pour apurer l'intégralité des dettes, évitant dans certains cas la vente de la résidence principale.

Si le cadre législatif de la loi bancaire a permis de lever les principales difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers, tous les rapports d'activité des commissions mettent en évidence la nécessité d'une coopération renforcée entre tous les acteurs de la procédure, ainsi que d'une coordination des actions plus efficace afin de mieux répondre aux difficultés des personnes en situation de surendettement.

De la détection de la situation de surendettement à la mise en place des mesures de traitement du surendettement

Une meilleure détection de la fragilité financière afin de prévenir les situations de surendettement

Les rapports d'activité des commissions de surendettement soulignent que certaines situations nécessitent un accompagnement social et budgétaire adapté très en amont du dépôt du dossier afin de prévenir

² Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

les situations de surendettement. Cette détection, préconisée par les commissions, appelle la mise en place de dispositifs adaptés d'accompagnement et l'appui sur des structures reconnues qui permettront aux personnes connaissant des difficultés financières de bénéficier d'un accueil, de conseils et d'une aide budgétaire. Ces recommandations font un total écho aux conclusions de l'étude sur les parcours menant au surendettement, publiée en 2015 par la Banque de France, mettant en exergue une combinaison de facteurs de fragilisation des situations et proposant des pistes de prévention parmi lesquelles le développement de l'éducation budgétaire et financière. C'est également dans ce contexte qu'en 2015, la Banque de France a participé activement à la réflexion initiée par les pouvoirs publics concernant la création d'un réseau « Points conseil budget » visant à améliorer la gestion budgétaire des ménages et à prévenir le surendettement ³.

Le nécessaire renforcement des actions d'accompagnement des personnes surendettées

Il ressort des rapports que la réussite de la mission des commissions repose sur le renforcement de l'accompagnement des personnes surendettées lors du dépôt du dossier de surendettement, avec l'aide à sa constitution, puis lors de la mise en place des mesures de surendettement, notamment dans les tous premiers mois. Ce suivi social et budgétaire personnalisé est nécessaire, afin de renforcer la viabilité des mesures et de limiter un nouveau dépôt de dossier qui pourrait être non justifié.

Dans le prolongement, des rapports d'activité font apparaître la nécessité de développer la formation des travailleurs sociaux et organismes relevant de la sphère sociale. C'est ainsi qu'en 2015 les actions engagées par la Banque de France et les secrétariats des commissions de surendettement ont conduit à organiser plus de 700 sessions de formation

ou d'information, à destination de plus de 11 000 personnes (centres communaux d'action sociale, services sociaux des départements, caisses d'allocations familiales, fonds de solidarité pour le logement, etc.).

Il convient également de noter qu'au cours du dernier trimestre 2015, pour renforcer les actions engagées, de nouveaux dispositifs législatifs en faveur de l'accessibilité bancaire et financière ont été déployés, qui visent à détecter les clients fragiles pour leur proposer une offre bancaire spécifique, et à les accompagner en vue de trouver des solutions adaptées et prévenir toute aggravation de leur situation financière.

Au final, cette démarche de détection et d'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière traduit la volonté des pouvoirs publics, de la Banque de France et des commissions de surendettement

³ Les « Points conseil budget » s'inscrivent dans la feuille de route du gouvernement dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté dès 2013.

de trouver les voies d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs existants afin de favoriser l'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté (par exemple, partenariat avec l'UNCCAS ou CMP).

Une intensification observée de la coopération avec les acteurs de la procédure

2015 a également permis notamment d'engager une collaboration constructive dans l'objectif de mieux répondre aux situations de précarité.

La recherche de l'amélioration de la prévention des expulsions locatives et du renforcement de la protection des locataires

On citera un travail conjoint important mené par les commissions de surendettement avec les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) afin de prévenir ou suspendre les actions d'expulsion des ménages surendettés et de coordonner leurs actions au travers d'échanges réguliers d'information.

4 Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Même si les évolutions législatives⁴ ont facilité le rapprochement entre commissions, certains rapports relèvent les difficultés rencontrées par certains débiteurs locataires à la suite d'une mesure de rétablissement personnel et de l'effacement de la dette impayée de loyer. En effet, ceux-ci peuvent faire l'objet de procédure d'expulsion une fois la mesure de rétablissement personnel prononcée et éprouver des difficultés à obtenir un nouveau bail. C'est pourquoi, les commissions de surendettement évoquent la nécessité de structurer encore davantage cette coordination afin de permettre une meilleure détection et une orientation des personnes en difficulté.

Une collaboration constructive avec les magistrats qui facilite une approche commune des pratiques

De nombreux rapports mentionnent que les appréciations portées sur des situations de surendettement par les juges ne doivent pas faire obstacle à une concertation et une coordination constructives entre magistrats, secrétariat et commission, avec la volonté de faire converger les pratiques pour apporter aux familles surendettées les solutions financières adaptées.

En effet, magistrats, commissions et secrétariats poursuivent un même objectif pour répondre aux attentes des personnes surendettées : instruire les dossiers de manière efficiente afin de proposer la solution financière qui permet de résoudre définitivement la situation de surendettement.

Toutefois, des différences d'interprétation des textes demeurent. En effet, certaines personnes surendettées, en raison de leur statut professionnel (auto-entrepreneurs, en particulier), relèvent des procédures collectives régies par le *Code de commerce* et ne peuvent donc pas bénéficier de la procédure de surendettement alors même que leur situation présente un endettement personnel. Or, il arrive que ces personnes physiques se voient également refuser la mise en œuvre de la procédure collective par le tribunal de commerce en raison de l'absence de dettes professionnelles. Le même constat peut également être observé pour les personnes physiques ayant cessé leur activité avec des dettes sociales (Régime social des indépendants – RSI) qui sont considérées comme des dettes professionnelles dans le cadre de la procédure de surendettement et comme des dettes personnelles

par le tribunal de commerce dans le cadre de la procédure collective. Des propositions d'évolutions législatives sont formulées pour assurer une meilleure cohérence des deux dispositifs.

Enfin, quelques commissions signalent à nouveau des disparités d'appréciation avec des tribunaux quant au caractère irrémédiablement compromis de la situation de personnes surendettées. Ceci paraît tenir le plus souvent au refus par certains tribunaux de toute possibilité d'une procédure de rétablissement personnel pour des débiteurs en-deçà d'un certain âge, ou s'il s'agit d'un premier dépôt, ou dès lors qu'il existe une quotité saisissable.

La nécessité de renforcer le dialogue avec les créanciers pour améliorer le traitement des dossiers

Les difficultés relevées l'année précédente dans les rapports

des commissions sont à nouveau mentionnées. À ce titre, des commissions signalent la difficulté rencontrée dans le traitement des créances qui ont fait l'objet de cessions en cours de procédure. Ces pratiques tendent à se développer. Souvent ignorées par les débiteurs et les commissions, elles complexifient le traitement des dossiers et peuvent amener à l'échec des mesures.

La recherche d'une efficacité accrue des pratiques et du traitement des dossiers

Dans de nombreux rapports, il est indiqué que les échecs à la procédure amiable restent encore trop nombreux, ce qui entraîne un allongement de la procédure avec une part de mesures imposées et recommandées (MIR) trop importante dans les dossiers traités. Ces échecs sont liés à l'absence de réponses de certains créanciers (opérateurs de télécommunications, assurances, etc.) ou résultent d'une négociation insuffisamment efficace.

Quelques commissions observent également que la gestion des courriers recommandés soulève des difficultés d'adressage et constitue un traitement logistique important pour les secrétariats.

Pour répondre à ces difficultés, des pistes d'amélioration et d'allègement de la procédure ont été formulées dans les rapports. Ils suggèrent, notamment, de :

- fixer un délai de 30 jours pour les réponses des créanciers au projet de plan. Au-delà de ce délai, le plan pourrait être ainsi réputé accepté ;
- limiter le recours aux courriers avec accusé de réception sous la forme papier, en amplifiant le processus de dématérialisation des échanges (par flux ou par portail) ou en simplifiant la procédure telle qu'elle existe actuellement.

Table des illustrations

Tableaux

Objectifs de réduction des consommations énergétiques	75
Équilibre financier	82
Ressources fiduciaires	83
Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème	85
Réserve de change en or et en devises	86
Autres actifs en euros	86
Opérations avec la clientèle institutionnelle	87
Fonds propres et divers	87
Produit net des activités	88
Charges d'exploitation	89
Résultat	90
Bilan au 31 décembre 2015	91
Compte de résultat de l'exercice 2015	92
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	97
Relations avec le FMI	98
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	100
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	100
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	101
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	102
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	102
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	103
Autres créances sur l'Eurosystème	103
Autres actifs financiers en euros et en devises	103
Portefeuilles-titres	104

Divers	104
Valeurs immobilisées	104
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2015	105
Montant de la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE	105
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	105
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	106
Engagements en euros envers l'Eurosystème	107
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	107
Opérations bancaires	107
Divers	107
Provisions pour risques et charges	108
Comptes de réévaluation	109
Capital, réserves et report à nouveau	109
Actifs financiers nets	110
Montant notionnel des instruments financiers à terme	110
Devises à recevoir/à livrer	111
Les engagements de retraite et leur financement	113
Produit net d'intérêt	114
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	115
Produit des actions et des titres de participation	115
Net des autres produits et charges	116
Frais de personnel et charges assimilées	116
Rémunération des organes de direction	117
Bilan combiné au 31 décembre 2015	120
Compte de résultat combiné de l'exercice 2015	121
Créances et dettes d'impôts différés	123
Conventions signées avec des opérateurs privés	130
Principales données d'activité des commissions	132

Graphiques

Taux de croissance des émissions nettes de billets	21
Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM	24
Répartition des missions	28
Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie	36
Typologie des parcours menant au surendettement	42
Évolution de l'effectif total	52
Répartition par domaine d'activité	53
Répartition par tranche d'âge	54
Émissions de gaz à effet de serre par source d'énergie en 2015	78
Émissions de gaz à effet de serre par mode de déplacement professionnel en 2015	78
Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème	83
Octrois et absorption de liquidités par la Banque de France	84
Cours de l'once d'or	85
Versements à l'État	90
Nombre d'agences bancaires ou assimilés dont les DAB sont alimentés à l'aide de billets recyclés	131
Répartition des dossiers selon les décisions des commissions en 2015	133

Schémas

La Banque de France au 1 ^{er} janvier 2016	50
Le Conseil général et le Comité d'audit	62
Notre responsabilité sociale d'entreprise : quatre engagements principaux	67
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2016	128

Table des focus

L'ESNI	18
Base statistique sur le marché interbancaire de la zone euro	19
Émission réussie du billet de 20 € de la série Europe le 25 novembre 2015	22
La protection des déposants et la « résolution » en France et en Europe	29
Des équipes conjointes de contrôle : les JST	29
Les travaux du HCSF	33
La cotation	38
Élargir l'accès à FIBEN pour susciter de nouvelles sources de financement	39
Typologie des parcours menant au surendettement	42
Les crédits renouvelables, souvent à l'origine des dettes de consommation, sont en baisse selon une analyse de la Banque de France	44
L'évolution des modes de fonctionnement des caisses du réseau	49
Avancement des grands projets concernant les activités de service	49
Nouvel accord d'entreprise sur la formation et le développement des compétences	54
Changement de formule pour le concours de cadre de direction : le recrutement de profils scientifiques	54
Ambitions 2020	55
Intégration de critères RSE dans la cotation des entreprises	66
« L'économie : krach, boom, mue ? » à Marseille	68
Supports dédiés à l'éducation économique et financière des plus jeunes	69
Partenariat avec le Crédit municipal de Paris	71
L'implication au cœur des territoires : signature d'une charte entreprise-territoire pour l'implantation du pôle fiduciaire francilien de La Courneuve	72
Un objectif de réduction des émissions de 3,8 % d'ici 2017 s'inscrivant dans la stratégie à long terme de la France	76
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	118
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	124

Banque de France

Directeur de la publication : Corinne Dromer

Directeur de la Communication

Impression : Stipa

Dépôt légal : mai 2016

